



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2018-059

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2018

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2018-08-06-002 - KM_227-20180808114230 (3 pages) Page 3

43_CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX

43-2018-07-26-004 - Juillet 2018 - Délégation de signature (10 pages) Page 7

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-01-002 - AP renvt agrément 01 08 18 (7 pages) Page 18

43-2018-08-02-004 - arrêté DCL/BRE 2018-161 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire (50 pages) Page 26

43-2018-08-03-001 - arrete DCL/BRE 2018-163 désignant les délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales (22 pages) Page 77

43-2018-08-02-002 - Arrêté préfectoral coordination routière n° 2018-15 portant interdiction temporaire de circulation à tous les véhicules sauf riverains sur la route nationale n°102 entre le rond-point du Collet (RD136) au boulevard Carnot (le Puy-en-Velay) (2 pages) Page 100

43-2018-08-02-003 - PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE (1 page) Page 103

43_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2018-06-26-003 - Attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers au titre de la promotion du 14 juillet 2018 (2 pages) Page 105

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon)

43-2018-08-06-001 - Arrêté n° 62-2018 du 6 août 2018 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Loire (1 page) Page 108

42_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2018-08-06-002

KM_227-20180808114230

*Modification annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 29/02/68 fixant la liste des terrains soumis à
l'ACCA de Saint-Beauzire*



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Service environnement forêt

ARRETE DDT N° SEF 2018-243

Modifiant l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 29 février 1968 modifié fixant la liste des terrains soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de Saint Beauzire

**LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 420.1 à L 429.4 et R 422.1 à R 422.80,

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret du Président de la République du 09 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG Coordination n°2018-26 du 18 mai 2018 portant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires,

VU la décision de subdélégation de signature N° 2018-021 du 30 mai 2018 à Monsieur Jean-Luc CARRIO, chargé du service « environnement et forêt » à la Direction départementale des territoires, intéressant notamment les décisions en matière de chasse,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 février 1968 modifié fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de chasse de l'ACCA de Saint Beauzire,

VU la demande formulée par madame Madeleine MALLET – Lespinasse 43100 Saint Beauzire – en vue de la régularisation des numéros de parcelles des terrains actuellement en opposition au droit de chasse sur l'ACCA de St Beauzire, suite au remembrement effectué sur la commune de Saint Beauzire,

VU la demande formulée par monsieur Louis VERNIERE – Le Bas Bompant 43100 Saint Beauzire – acquéreur de certaines parcelles de madame Madeleine MALLET, et désireux de voir ces parcelles réintégrées au territoire de chasse de l'ACCA de Saint Beauzire,

VU l'avis favorable du président de l'ACCA de Saint Beauzire, quant à la réintégration des parcelles de monsieur Louis VERNIERE au territoire de chasse de l'ACCA de Saint Beauzire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1 – L'annexe n° I à l'arrêté préfectoral du 29 février 1968 modifié fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de Saint Beauzire est modifiée conformément au document annexé au présent arrêté.

L'arrêté DDT n° E 2011-182 du 23 mai 2011 est abrogé.

Cette modification prendra effet le 06 août 2018.

Article 2 – Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire, qui sera transmis à Mme Madeleine MALLET, M. Louis VERNIERE et à M. le Président de l'ACCA de Saint Beauzire et dont copie sera adressée à M. le Président de la fédération départementale des chasseurs ainsi qu'à Monsieur le Maire de Saint Beauzire pour affichage en mairie pendant un minimum de 15 jours.

Au PUY EN VELAY, le 06 août 2018

Pour le préfet,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service « environnement et forêt »,



Jean-Luc CARRIO

ANNEXE I
à l'arrêté DDT N ° SEF 2018-243 du 06 août 2018
modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral du 29 février 1968 modifié
portant liste des terrains devant être soumis à l'action
de l'association communale de chasse agréée de Saint Beauzire

Terrains à comprendre dans le territoire de l'association : Totalité du territoire communal, à l'exclusion des terrains mentionnés à l'article L 422-10 du code de l'environnement dont les zones situées à moins de 150 m d'une habitation et les parcelles ci-après désignées :

Commune de Saint Beauzire	Section	Parcelles
Arrêté préfectoral du 29 février 1968	B	253 - 254 - 255 - 258 - 260
	C	1 à 27 - 30 - 32 à 44 - 46 - 48 - 54 - 56 - 58 à 61- 63 à 66 - 68 - 72 - 74 - 130 - 135 - 145 - 147 - 149 - 150 à 153 - 258 - 259 - 286 - 477 - 479 Propriété GRENIER D'ALBINE - 126 ha 13 a
	A	31 - 34 - 35 - 48 - 49 - 63 - 64 - 65 - 97 Propriété DE BOURDEILLE - 21 ha
Arrêté préfectoral du 22 mars 2001	H	400 - 401 - 402 - 405 - 406 - 408 - 434 - 438 - 439 - 440 - 441 - 450 - 451 - 452 - 458 - 459 - 460 - 539 - 555 Propriété SCI BERCHEBRU DE FOUCAUD - 24 ha 47 a 42 ca
Arrêté préfectoral du 15 juin 2004	D	61 - 62 - 64 - 66 - 67 - 83 Propriété Jacques CHAZELLE - 21 ha 12 a 65 ca
Arrêté préfectoral du 23 mai 2011 modifié par arrêté préfectoral du	D	133
	G	501 - 515
	ZW	1 - 2 Propriété Madeleine MALLET - 4 ha 21 a 44 ca

Au PUY EN VELAY, le 06 août 2018

Pour le préfet,
 Pour le directeur départemental des territoires,
 Le chef du service « environnement et forêt »,



Jean-Luc CARRIO

43_CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX

43-2018-07-26-004

Juillet 2018 - Délégation de signature

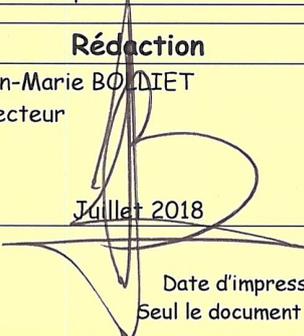
Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

DIFFUSION : (Noter ci-dessous les fonctions des destinataires pour application ainsi que leur service)

Pour attribution et application		Pour information
<ul style="list-style-type: none"> - Comptable de l'Etablissement - Elisabeth DANI - Sylvie ETILE FAIVRE - Cédric PONTON - Lambert HADROT - Pierre MORIN - Christophe TOURNOIS - Patricia AUDIN - Anne JOUJON - Agents du bureau des entrées - Farid KERFA - Franck SOLIGNAC - Patrick BONTE - Chloé BORDE 	<ul style="list-style-type: none"> - Paulette PARJAT - Jocelyne ROCHE - Isabelle GRANGE - Philippe BAROU - Brigitte CLAUD-LESCURE - Kristine PINEDE - Sabine PEGHAIRE - Murielle BAROU - Céline RAGAZZON - Léa CHENAL - Emilie GADEA-DESCHAMPS - Frank NAVARRO 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de l'ARS - Trésorier municipal - Préfecture de la Haute Loire

MODIFICATIONS APPORTEES :

25/07/2018 26 Modification de la délégation de signature pour M. SOLIGNAC
 21/06/2018 25 Page 1 : Liste attribution et application : Retrait du nom de M.A. PERIDONT-FAYARD, C. UGUEN, B.CAMINATI, V.GERSTER Pages 2 et 3 : Nomination : retrait M.A.PERIDONT-FAYARD, C.UGUEN, B.CAMINATI, V.GERSTER et "Délibération ...des Cadres Supérieurs de Pôle" page 6 : ajout d'un paragraphe en fin de délégation pour S.ETILE-FAIVRE + suppression article 5 page 9 : suppression délégation article 16 Modification de la numérotation des articles
 19/01/2018 24 Mise à jour des agents du BDE et délégation à Chloé BORDE - AAH
 04/10/2017 23 Arrivée de Cédric PONTON - Directeur Patrimoine et Fonctions Supports
 13/07/2017 22 Retrait du nom de Bernard LANCIAU, délégation signature à Pierre MORIN
 03/07/2017 21 Délégation de signature à Madame Clotilde UGUEN - Faisant Fonction de Cadre Supérieur de Santé du Pôle Médecine-Urgences, à Monsieur Christophe TOURNOIS - Responsable des Systèmes d'Information et à Madame Elisabeth DANI - Directeur du département des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
 04/04/2017 20 12/04/2017 Rajout délégation de signature pour Frank NAVARRO, retrait du nom de Christophe MARTINAT et Maryse BALDET.
 19/01/2017 19 Ajout délégation de signature Sylvie Etile-Faivre, Emilie Gadea-Deschamps, retrait du nom de Samir Bennani.
 03/09/2015 18 Rajout de la Définition au point 2.Rajout délégation de signature de M. P. BONTE et Mme le Dr S. PEGHAIRE Modification délégation de signature de L. CHENAL, P.AUDIN et A. JOUJON. Mise à jour liste des agents du bureau de entrées. Modification "En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur" remplacé par "Une".
 Pour chaque directeur adjoint, rajouter : "En cas d'indisponibilité du directeur ou du directeur par intérim, le directeur adjoint est habilité, dans le cadre de la garde administrative, à signer tous les documents utiles au bon fonctionnement de l'établissement.
 Modification de l'ordre des articles n°16 et 17
 Rajout de l'article 18 : délégation de signature à F. KERFA
 Rajout de l'article 19 : délégation de signature à F. SOLIGNAC
 17/07/2015 17 Délégation de signature par intérim à Marie-Ange Péricont Fayard
 04/02/2015 16 Délégation de signature au Dr Céline RAGAZZON et à Léa CHENAL.
 02/04/2014 15 Modification des délégations de signature de Sylvie MOREL et Christophe MARTINAT
 20/02/2014 14 Délégation de signature à Patricia AUDIN et Sylvie MOREL
 11/12/2013 13 Modification de la délégation de signature à Madame Sylvie MOREL
 19/09/2013 12 Modification de l'article 18 accordant une délégation aux Cadres supérieurs de Pôle
 21/08/2013 11 Modification de l'article 2 accordant une délégation à Mme JOUJON
 28/03/2013 10 V - 16/07/2012 - Délégation de signature à Monsieur Marc BORDIER, à Mme PAYGAMBAR et à Mesdames les cadres supérieurs de santé, modification de l'article 2, 3, 11, 16 Délégation de signature à Monsieur Marc BORDIER, à Mme PAYGAMBAR et à Mesdames les cadres supérieurs de santé, modification de l'article 2, 3, 11, 16
 13/11/2012 09 Import automatique

	Rédaction	Validation	Approbation
Nom :	Jean-Marie BOLLINET Directeur	Jean-Marie BOLLINET Directeur	Jean-Marie BOLLINET Directeur
Date :	Juillet 2018	Juillet 2018	Juillet 2018
Signature :			

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

1. OBJET DU DOCUMENT :

Cette procédure décrit les attributions de fonctions et les délégations de signature accordées par le Directeur aux Cadres de Direction, aux Personnels administratifs, techniques et aux pharmaciens de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme de direction.

2. DEFINITION :

La délégation de signature est l'acte par lequel le représentant d'une autorité administrative autorise un agent, qui lui est subordonné, à signer certaines décisions, à sa place, mais sous son contrôle et sa responsabilité.

3. DOMAINE D'APPLICATION :

Signature, au nom du Directeur, des mandats, titres de recettes et pièces justificatives concernant l'ensemble des activités de gestion de l'établissement et relevant de la fonction d'ordonnateur secondaire.

4. REFERENCES :

Manuel de certification HAS.

5. DESCRIPTION :

Nominations

- Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2017, **Madame Elisabeth DANI**, Directeur d'hôpital, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay et au Centre Hospitalier de Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire), est nommé dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay et au Centre Hospitalier de Craponne-sur-Arzon.
- Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2016, **Madame Sylvie ETILE FAIVRE**, Directeur des soins, classe normale au 4^{ème} échelon est affectée sur sa demande, au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay (Haute-Loire) en qualité de Coordonnateur général des soins chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à compter du 1 janvier 2017.
- Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2017, **Monsieur Cédric PONTON**, Directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux détaché à compter du 15 septembre 2017 dans le corps des Directeurs d'Hôpital, est nommé dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay et au Centre Hospitalier de Craponne-sur-Arzon.
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2015, **Madame Léa CHENAL**, est nommée dans le corps des directeurs d'hôpital et est affectée en qualité de Directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'analyse de gestion et des achats aux centres hospitaliers du Puy en Velay et du Pays de Craponne.
- Vu la décision de nomination de **Monsieur Lambert HADROT** en qualité d'Ingénieur Biomédical à compter du 22 juillet 1999,
- Vu la note d'information du 13 juillet 2017 désignant **Monsieur Pierre MORIN** en qualité de Faisant Fonction de Directeur de l'IFSI par intérim à compter du 24 juillet 2017,
- Vu le contrat à durée indéterminée de **Monsieur Christophe TOURNOIS** en qualité d'Ingénieur Hospitalier en chef à compter du 02 juin 2017,
- Vu la décision de nomination de **Madame Paulette PARJAT** en qualité de Assistante médico-administrative à compter du 05 mars 1995,
- Vu la décision de nomination de **Madame Anne JOUJON** en qualité d'adjoint des cadres à compter du 1^{er} février 1991,
- Vu le contrat à durée indéterminée de **Madame Patricia AUDIN** recrutée en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à compter du 5 juin 2006,
- Vu la décision de nomination de **Madame Jocelyne ROCHE** en qualité de Assistante médico-administrative à compter du 13 octobre 1980,

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

- Vu l'arrêté ministériel en date du 1^{er} Juillet 2003 nommant **Madame le Dr Isabelle GRANGE**, praticien hospitalier, pharmacien des hôpitaux à compter du 1^{er} septembre 2003,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 13 juillet 2005 nommant **Monsieur le Dr Philippe BAROU**, praticien hospitalier, pharmacien des hôpitaux à compter du 1^{er} juillet 2005,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2001 nommant **Madame le Dr Brigitte CLAUD-LESCURE**, praticien hospitalier, pharmacien des hôpitaux à compter du 25 octobre 2001,
- Vu l'arrêté du CNG en date du 08 juin 2015 nommant **Madame le Dr Sabine PEGHAIRE**, praticien hospitalier, pharmacien des hôpitaux à compter du 1^{er}/06/2015,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 11 juillet 2007 nommant **Madame le Dr Kristine PINEDE**, praticien hospitalier, pharmacien des hôpitaux à compter du 1^{er} juillet 2007 et vu sa nomination en date du 8 décembre 2011 en qualité de responsable du service pharmacie au Centre Hospitalier Emile-Roux,
- Vu la nomination de **Madame le Dr Céline RAGAZZON**, Docteur en pharmacie, en qualité de praticien contractuel temps plein avec activité partagée et mise à disposition sur le service Pharmacie du Centre Hospitalier du Pays de Craonne sur Arzon, par voie de convention conclue entre les deux structures le 30 octobre 2014, avec date d'effet au 3 novembre 2014,
- Vu la décision d'avancement de grade en date du 18 mars 2013 portant nomination de **Madame Murielle BAROU**, en qualité de Cadre supérieur de santé, affectée sur les pôles femme-enfant et gérontologie,
- Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier Emile Roux, **Monsieur Farid KERFA**, responsable travaux et services techniques,
- Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier Emile Roux, **Monsieur Franck SOLIGNAC**, responsable achats et restauration,
- Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015, **Monsieur Patrick BONTE**, Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay (Haute-Loire), est nommé dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Emile Roux du Puy-en-Velay et au Centre Hospitalier de Craonne-sur-Arzon.
- Vu le contrat à Durée Déterminée de **Madame Emilie GADEA DESCHAMPS**, ingénieur hospitalier en chef, responsable de projets cliniques à compter du 02 janvier 2017,
- Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier Emile Roux, **Monsieur Frank NAVARRO**, responsable du service sécurité incendie,
- Vu la décision de recrutement de **Madame Chloé BORDE** par intégration directe dans le grade d'Attaché d'Administration Hospitalière en qualité de Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Médicales à compter du 1er janvier 2018,
- Vu l'organigramme général de l'établissement.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

DECIDE

LES DELEGATIONS SUIVANTES :

Article 1 - Délégation de signature à Madame Elisabeth DANI et à Madame Chloé BORDE

Une délégation de signature est donnée à titre permanent à **Madame Elisabeth DANI**, pour tous les actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés, la signature des contrats, l'engagement et la liquidation des frais de formation, des états de paie y compris le mandatement afférent, les nominations et les contrats de recrutement, l'engagement de la procédure disciplinaire pour les personnels non médicaux, les conventions de mise à disposition et de formation ainsi que les assignations.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes suivants : décision disciplinaire, licenciement, suppression de poste, nomination aux emplois d'encadrement et encadrement supérieur y compris les faisant fonction, attribution des heures syndicales, notation chiffrée des cadres et cadres supérieurs et notation après recours en révision devant la commission paritaire compétente, fin de fonctions avant terme du contrat, note de service relative à l'organisation générale d'une ou plusieurs structures médicales ou médico-techniques, nomination aux fonctions de responsable des pôles d'activités cliniques ou médico-techniques ou de chef de service à titre transitoire, affectation des cadres supérieurs et des cadres.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Par délégation, **Madame Elisabeth DANI**, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, représente celui-ci à la CME, au CTE, au CHSCT, à la commission des admissions et des consultations non programmées et à la commission d'activité libérale.

En cas d'indisponibilité du directeur ou du directeur par intérim, le directeur adjoint est habilité, dans le cadre de la garde administrative, à signer tous les documents utiles au bon fonctionnement de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des Ressources Humaines et des affaires Médicales, délégation de signature est donnée à **Madame Chloé BORDE**, Attachée d'Administration Hospitalière :

* pour les affaires médicales :

- pour tous les actes de gestion courante relatifs aux affaires médicales
- pour toutes les dépenses d'hébergement du personnel médical
- pour toutes les dépenses liées à l'intérim médical
- pour toutes les factures de Développement Professionnel Continu Médical

* pour le personnel non médical :

- pour tous les actes de gestion courante
- pour la signature des contrats
- pour l'engagement des formations
- pour les conventions de formation

* pour le service des ressources humaines :

- pour les actes de gestion liés à l'organisation du service des ressources humaines

Article 2 : Délégation de signature à Madame Anne JOUJON

Une délégation de signature est donnée à **Madame Anne JOUJON, Adjoint des Cadres du Département des Finances, des Achats et de l'Analyse de Gestion** pour ordonnancer les recettes pour tous les budgets et l'enregistrement électronique de la TVA.

Est exclue, la signature des contrats d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Cette délégation s'effectue dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

Article 3 - Délégation de signature et de fonction à Madame Sylvie ETILE FAIVRE

Une délégation de signature est donnée à **Madame Sylvie ETILE FAIVRE, Directeur des Soins exerçant la fonction de Coordonnateur Général des Soins chargée de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers** pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire de la Direction des soins, notamment les attestations de notification de renouvellement ou mise sous tutelle ou curatelle des résidents de gérontologie.

Conformément aux dispositions en vigueur, **Madame Sylvie ETILE FAIVRE** organise les affectations des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé y compris ceux faisant fonction dont il assure aussi l'évaluation régulière en concertation avec le Directeur des Ressources Humaines.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Par délégation, **Madame Sylvie ETILE FAIVRE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci au Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, au Comité de Lutte contre la Douleur, au Comité de Liaison et Alimentation et en Nutrition, à la Commission des Relations avec les Usagers, à la Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles et à la Sous-Commission de Sécurité Transfusionnelle et Hémovigilance.

En cas d'indisponibilité du directeur ou du directeur par intérim, le directeur adjoint est habilité, dans le cadre de la garde administrative, à signer tous les documents utiles au bon fonctionnement de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales et de l'Attachée d'Administration Hospitalière en charge des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, délégation de signature des contrats à durée déterminée du personnel non médical est donnée à **Madame Sylvie ETILE FAIVRE**.

Article 4 – Délégation de signature à Madame Jocelyne ROCHE

Une délégation est donnée à **Madame Jocelyne ROCHE, Assistante médico-administrative au service des Relations avec la Clientèle**, pour la signature des actes d'Etat Civil.

Article 5 - Délégation de signature à Monsieur Cédric PONTON

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Cédric PONTON - Directeur du Département des Travaux, services Techniques et des Equipements** pour l'engagement de toute dépense relevant de son Département.

A ce titre, peut signer tout acte subséquent et en particulier les bons de commande liés à son Département. Cette délégation est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € HT. Elle concerne les comptes d'exploitation et d'investissement relevant de son secteur et se comprend pour tous les budgets.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

En cas d'indisponibilité du directeur ou du directeur par intérim, le directeur adjoint est habilité, dans le cadre de la garde administrative, à signer tous les documents utiles au bon fonctionnement de l'établissement.

Article 6 : Délégation de signature et de fonction de Madame Patricia AUDIN

Une délégation de signature est donnée à **Madame Patricia AUDIN, Attachée d'Administration Hospitalière du Département des Finances, des Achats et de l'Analyse de Gestion** pour ordonnancer les recettes et les dépenses pour tous les budgets, pour tous les actes de gestion courante (dont l'enregistrement électronique de la TVA) qui entrent dans le champ de compétence de son Département. Est exclue, la signature des contrats d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 7 - Délégation de signature à Monsieur Lambert HADROT

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Lambert HADROT, Ingénieur Biomédical** pour l'engagement et la liquidation de toute dépense relevant de son service.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Elle est consentie à l'exception des actes concernant les achats d'un montant supérieur ou égal à 50 000 € TTC.

Monsieur Lambert HADROT est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du plan pluriannuel d'investissement et du programme annuel d'équipement biomédical.

Article 8 - Délégation de signature à Monsieur Pierre MORIN

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre MORIN, Faisant Fonction de Directeur de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers par intérim**, pour la signature des ordres de missions sur le territoire national, attestations de service fait concernant les interventions des enseignants occasionnels, les conventions de stage des étudiants infirmiers et de 1^{ère} année de Médecine, les courriers et notes internes aux élèves et enseignants de l'IFSI, dans le respect du règlement intérieur de l'IFSI adopté par le Conseil Technique de l'Institut ainsi que les conventions de location de salle pour les concours.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 9 - Délégation de signature à Monsieur Christophe TOURNOIS

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Christophe TOURNOIS** pour la signature de toutes dépenses relevant du secteur informatique.

A ce titre, **Monsieur Christophe TOURNOIS** peut signer tout acte subséquent et en particulier les bons de commande liés à son service.

L'engagement des acquisitions d'immobilisations est lié à l'exécution du plan prévisionnel d'équipement, arrêté par le Directeur.

Cette délégation est consentie pour tous les actes de gestion des dépenses informatiques à l'exception de celles d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € TTC. Elle concerne tous les comptes d'exploitation et d'investissement relevant de son secteur et se comprend pour tous les budgets.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 10 - Délégation de signature à Mme Paulette PARJAT

En cas d'absence simultanée du Directeur et du Directeur Adjoint coordonnateur du Département des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, délégation de signature est accordée à **Madame Paulette PARJAT, Assistante médico-administrative**, pour tous les actes de gestion courante relatifs aux affaires médicales.

Article 11 - Délégation de signature à Mme Léa CHENAL

Une délégation de signature est donnée à **Madame Léa CHENAL, Directeur Adjoint, Coordonnateur du Département des Finances, des Achats et de l'Analyse de Gestion**, pour ordonnancer les recettes et les dépenses pour tous les budgets et pour tous les actes de gestion courante (dont l'enregistrement électronique de la TVA) qui entrent dans le champ de compétence de son Département.

Est exclue la signature des contrats d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Les tirages sur les lignes de trésorerie sont délégués.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Par délégation, **Madame Léa CHENAL**, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, représente celui-ci au COMEDIMS.

En cas d'indisponibilité du directeur ou du directeur par intérim, le directeur adjoint est habilité, dans le cadre de la garde administrative, à signer tous les documents utiles au bon fonctionnement de l'établissement.

Article 12.1 - Délégation de signature aux Pharmaciens du Centre Hospitalier Emile Roux

Une délégation de signature est donnée à **Madame le Dr Kristine PINEDE, Praticien hospitalier**, Responsable du service Pharmacie - pour engager les dépenses pharmaceutiques de l'établissement. A ce titre, elle est responsable des achats et des stocks en qualité de comptable matière.

En cas d'absence simultanée du Directeur et du Docteur Kristine PINEDE, délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Brigitte CLAUD-LESCURE, Isabelle GRANGE, Sabine PEGHAIRE et à Monsieur Philippe BAROU, Praticiens Hospitaliers en Pharmacie.

Madame le Docteur Kristine PINEDE peut signer les bons de commande, engager et liquider les dépenses concernant la pharmacie de l'établissement dans la limite des quantités correspondant à un montant inférieur ou égal à 50 000 € TTC.

Cette délégation est également consentie pour la reconduction, les actes de suivi et d'exécution des marchés publics préalablement notifiés par le directeur.

L'engagement et la liquidation doivent être réalisés en temps réel à l'exception des gaz à usage médical (réception de la facture).

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes concernant son secteur d'activité portant sur les dispositifs médicaux, les médicaments, les dispositifs médicaux stériles, les gaz à usage médical et les produits du monopole pharmaceutique.

Les signatures des marchés, contrats et la signature des mandats ne sont pas concernées par la présente délégation, exception faite des marchés à monopole d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros TTC.

Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics. Toute dépense égale ou supérieure à 50 000 euros TTC nécessite la saisie après définition des besoins de la Cellule des Marchés afin d'organiser une publicité et une mise en concurrence adaptée.

Article 12.2 - Délégation de signature au Pharmacien du Centre Hospitalier du Pays de Craonne sur Arzon

Une délégation de signature est donnée à **Madame le Dr Céline RAGAZZON, responsable de la PUI du Centre Hospitalier du Pays de Craonne sur Arzon**, pour engager les dépenses pharmaceutiques de l'établissement. A ce titre, elle est responsable des achats et des stocks en qualité de comptable matière.

En cas d'absence simultanée du Directeur et du Docteur Céline RAGAZZON, délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Kristine PINEDE, Brigitte CLAUD-LESCURE, Isabelle GRANGE et à Monsieur Philippe BAROU, Praticiens Hospitaliers en Pharmacie.

Madame le Docteur Céline RAGAZZON peut signer les bons de commande, engager et liquider les dépenses concernant la pharmacie de l'établissement dans la limite des quantités correspondant à un montant inférieur ou égal à 5000 € TTC.

L'engagement et la liquidation doivent être réalisés en temps réel à l'exception des gaz à usage médical (réception de la facture).

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes concernant son secteur d'activité portant sur les dispositifs médicaux, les médicaments, les dispositifs médicaux stériles, les gaz à usage médical et les produits du monopole pharmaceutique.

Les signatures des marchés, contrats et la signature des mandats ne sont pas concernées par la présente délégation.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

Article 13 : Délégation de signature aux agents du bureau des entrées (Hall d'accueil et antenne détachée aux services des urgences)

Une délégation de signature est donnée aux agents du bureau des entrées (Hall d'accueil et antenne détachée aux services des urgences) pour signer la fiche de demande de transport de corps avant mise en bière, à savoir :

- ❖ **AMPILHAC** Stéphanie
- ❖ **BELLAZZI** Christine
- ❖ **BOIRON** Carine
- ❖ **CHARREYRE** Manon
- ❖ **DE ARAUJO** Patricia
- ❖ **FAUX** Emmanuelle
- ❖ **FARGIER** Guylaine
- ❖ **FERREIRA DOS SANTOS** Marie-Jo
- ❖ **FOILLIT** Céline
- ❖ **GABRIEL** Coralie
- ❖ **GARDES** Amandine
- ❖ **LUQUET** Nicolas
- ❖ **MBINA** Olivier
- ❖ **MELOT** Agnès
- ❖ **MONIER** Sylvie
- ❖ **NAVARRO** Mylène
- ❖ **OUSSOUFFI** Rahamatou
- ❖ **PERBET** Betty
- ❖ **PINEL** Marion
- ❖ **ROUX** Isabelle
- ❖ **SCHNEIDER** Emmanuelle
- ❖ **SUC** Marie-Claude
- ❖ **TERRASSE** Jean-Jacques
- ❖ **TURBAN** Véronique
- ❖ **VIGOUROUX** Patricia
- ❖ **WELTZER** Isabelle

Article 14 – Délégation de signature à Madame Murielle BAROU

Une délégation est donnée à **Madame Murielle BAROU, Cadre de santé supérieur**, pour la signature des actes d'Etat Civil.

Article 15 : Délégation de signature à Monsieur Farid KERFA

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Farid KERFA, responsable travaux et services techniques**, pour la signature des bons de commandes, relevant de son champ de compétence, d'un montant égal ou inférieur à 15 000 euros.

Cette délégation est également consentie pour tous les actes de suivi et d'exécution des marchés publics, préalablement notifiés par le Directeur.

Elle s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 16 : Délégation de signature à Monsieur Franck SOLIGNAC

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck SOLIGNAC, responsable achats et restauration**, pour la signature des bons de commandes, relevant de son champ de compétence, d'un montant égal ou inférieur à 25 000 euros HT.

Cette délégation est également consentie pour tous les actes de suivi et d'exécution des marchés publics, préalablement notifiés par le Directeur.

Elle s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et des achats publics.

Article 17 - Délégation de signature à Monsieur Patrick BONTE

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick BONTE**, pour tous les actes de gestion courante relevant de sa compétence en tant que **Directeur du Site du Centre hospitalier de Craponne-sur-Arzon**, la signature des contrats, l'engagement et la liquidation

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

des frais de formation, des états de paie y compris le mandatement afférent, les contrats de recrutement, l'engagement de la procédure disciplinaire pour les personnels non médicaux, les conventions de mise à disposition et de formation ainsi que les assignations.

Cette délégation est consentie à l'exception des actes suivants pour le personnel non médical : décision disciplinaire, licenciement, suppression de poste, nomination aux emplois d'encadrement et encadrement supérieur y compris les faisant fonction, attribution des heures syndicales, notation chiffrée des cadres et cadres supérieurs et notation après recours en révision devant la commission paritaire compétente, fin de fonctions avant terme du contrat, note de service relative à l'organisation générale d'une ou plusieurs structures médicales ou médico-techniques, affectation des cadres supérieurs et des cadres.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Par délégation, **Monsieur Patrick BONTE**, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, représente celui-ci au CTE, à la CME, au CHSCT, à la CRUQPC et au Conseil de la vie sociale.

Article 18 - Délégation de signature à Madame Emilie GADEA DESCHAMPS

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur et du Directeur de la Stratégie, Délégation de signature est donnée à **Madame Emilie GADEA DESCHAMPS** pour tous les actes de contractualisation relevant de sa compétence en tant que **responsable des études cliniques**.

Article 19 - Délégation de signature à Monsieur Frank NAVARRO

Monsieur Frank NAVARRO est désigné comme le représentant de la Direction pour réaliser les dépôts de plaintes auprès des autorités de police compétentes. A ce titre, il bénéficie d'une délégation de signature pour tous les actes attachés à ces dépôts.

Article 20 - Dispositions diverses

Cette décision prend effet à la date d'application mentionnée en entête. Elle est communiquée aux intéressés et au Comptable de l'Etablissement.

Elle est communiquée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Auvergne
- Monsieur le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé en Haute-Loire

Elle est publiée au recueil des actes administratifs du Centre Hospitalier Emile Roux et affichée au tableau prévu à cet effet situé au niveau de l'entrée des bâtiments administratifs du siège social situé 12 Boulevard Docteur Chantemesse au PUY en VELAY.

Décision du Directeur portant attribution de fonctions et délégation de signature

LE CENTRE NATIONAL DE GESTION

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

La directrice générale du centre national de gestion

- Vu l'article L 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu le décret n° 2005-927 du 2 août 2005 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu le décret n° 2005-931 du 2 août 2005 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 16 août 2012, plaçant Monsieur Jean-Marie BOLLINET en position de service détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal du Bassin de Thau à Sète (Hérault), appartenant au groupe III ;
Vu la dernière situation indiciaire de l'intéressé ;
Vu l'avis de vacances de postes publié au journal officiel du 28 mars 2015 ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'hôpital réunie le 2 juillet 2015 ;
Vu la liste des emplois fonctionnels appartenant au groupe III ;

ARRETE

- Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2015, il est mis fin au détachement de Monsieur Jean-Marie BOLLINET, dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal du Bassin de Thau à Sète (Hérault).
A compter de la même date, Monsieur Jean-Marie BOLLINET est réintégré dans le corps des directeurs d'hôpital.
- Article 2 : A compter du 1^{er} septembre 2015, Monsieur Jean-Marie BOLLINET, directeur d'hôpital (hors classe), est placé pour une durée de quatre ans, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur des centres hospitaliers Emile Roux au Puy-en-Velay, Craponne-sur-Arzon et EHPAD Saint Julien-Chapteuil (Haute-Loire), appartenant au groupe III.
- Article 3 : Monsieur Jean-Marie BOLLINET est placé au 3^{ème} échelon Hors échelle A - 3^{ème} chevron de l'échelle indiciaire applicable au personnel de direction détaché sur des emplois fonctionnels, avec une ancienneté dans l'échelon comptant du 27 octobre 2014.
- Article 4 : Monsieur Jean-Marie BOLLINET bénéficie d'une nouvelle bonification indiciaire de 80 points majorés.
- Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.
- Article 6 : La directrice générale du centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 8 juillet 2015

Pour la directrice générale et par délégation
La directrice générale adjointe

Marie-Claude CHATENAY-RIMAUDAY-MARE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-01-002

AP renvt agrément 01 08 18

Renouvellement d'agrément d'un centre de véhicules hors d'usage



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

**ARRÊTÉ N° BCTE/2018 - 98 DU 1^{er} AOÛT 2018 PORTANT AGRÉMENT D'UN EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE, DE DÉPOLLUTION ET DE DÉMONTAGE DE
VÉHICULES HORS D'USAGE
(SARL AUTUSSE ET FILS)
Agrément n° PR 43 00005 D**

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du mérite,

VU le code de l'environnement et notamment son livre I et son titre 1^{er} du livre V ;

VU le décret du président de la république du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres de véhicules hors d'usage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° D2-B1/2005-156 du 4 avril 2005 modifié autorisant la SARL AUTUSSE ET FILS à exploiter une installation de récupération de véhicules hors d'usage comprenant notamment des opérations de stockage et de démontage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2013-56 du 8 avril 2013 portant mise à jour de l'agrément de la SARL AUTUSSE ET FILS exploitant une installation de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en vue d'effectuer le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage présentée le 29 juin 2018 par la SARL AUTUSSE ET FILS ;

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 5 juillet 2018 ;

Vu le projet d'arrêté porté le 12 juillet 2018 à la connaissance du demandeur ;

Vu l'absence d'observation de la part du demandeur sur ce projet ;

Considérant que la demande d'agrément comporte l'ensemble des renseignements mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres de véhicules hors d'usage ;

Considérant que l'exploitant satisfait à ses obligations et notamment au cahier des charges mentionné à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des centres de véhicules hors d'usage ;

Considérant que selon les dispositions de l'article R.515-37 du code de l'environnement, l'agrément est accordé par arrêté complémentaire, pris en application de l'article R.181-45 ou R.512-46-22 qui prévoit la possibilité de ne pas solliciter l'avis du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Considérant que le renouvellement de l'agrément centre VHU repose sur des exigences déjà appliquées par le pétitionnaire, la présentation de la demande au CODERST n'est pas pertinente ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture

A R R E T E

Article 1 : Agrément de centre VHU

La SARL AUTUSSE ET FILS est agréée pour exploiter un centre de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de Polignac.

L'agrément est délivré pour une durée de **6 ans** à compter du 22 mai 2018.

Article 2 : Application du cahier des charges de centre VHU

La SARL AUTUSSE ET FILS est tenue, dans l'activité pour laquelle elle est agréée à l'article 1^{er} du présent arrêté, de satisfaire à toutes les obligations mentionnées dans le cahier des charges annexé au présent arrêté.

Article 3 : Affichage de l'agrément de centre VHU

La SARL AUTUSSE ET FILS est tenue d'afficher de façon visible, à l'entrée de son installation, son numéro d'agrément et la date de fin de validité de celui-ci.

Article 4: Recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

1° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la présente décision ;

2° par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 5: Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de Polignac pendant une durée minimum de quatre semaines.

Le maire de Polignac fera connaître par procès verbal, adressé à la préfecture de la Haute-Loire, l'accomplissement de cette formalité.

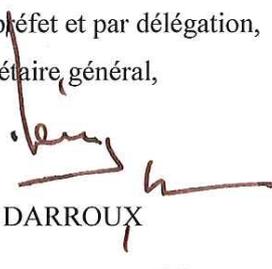
L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture pendant une durée minimale d'un mois.

Article 6: Notification

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Polignac, le responsable délégué de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SARL AUTUSSE ET FILS – Zone artisanale - 43000 POLIGNAC et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Au PUY EN VELAY, le 1^{er} août 2018

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Rémy DARROUX

CAHIER DES CHARGES ANNEXE A L'AGRÉMENT
N° PR 43 00005 D

attribué au centre de véhicules hors d'usage SARL AUTUSSE ET FILS
Zone Artisanale - 43000 POLIGNAC

Conformément à l'article R. 543-164 du code de l'environnement :

1° Les opérations de dépollution suivantes sont réalisées avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage :

- les batteries, les pots catalytiques et les réservoirs de gaz liquéfiés sont retirés ;
- les éléments filtrants contenant des fluides, comme, par exemple, les filtres à huiles et les filtres à carburants, sont retirés à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation du moteur ;
- les composants susceptibles d'exploser, y compris les airbags et les prétensionneurs sont retirés ou neutralisés ;
- les carburants, les huiles de carters, les huiles de transmission, les huiles de boîtes de vitesse, les huiles hydrauliques, les liquides de refroidissement, les liquides antigel et les liquides de freins ainsi que tout autre fluide présent dans le véhicule hors d'usage sont retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation des parties de véhicule concernées ;
- le retrait, la récupération et le stockage de l'intégralité des fluides frigorigènes sont obligatoires en vue de leur traitement ;
- les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les composants recensés comme contenant du mercure sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les pneumatiques sont démontés de manière à préserver leur potentiel de réutilisation ou de valorisation.

2° Les éléments suivants sont extraits du véhicule :

- composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium, du magnésium sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé ;
- composants volumineux en matière plastique (pare-chocs, tableaux de bord, récipients de fluides, etc.), sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé de manière à pouvoir réellement être recyclés en tant que matériaux ;
- verre, sauf si le centre VHU peut justifier qu'il est séparé du véhicule par un autre centre VHU, en totalité à partir du 1er juillet 2013.

3° L'exploitant du centre VHU est tenu de contrôler l'état des composants et éléments démontés en vue de leur réutilisation et d'assurer, le cas échéant, leur traçabilité par l'apposition d'un marquage approprié, lorsqu'il est techniquement possible. Les pièces destinées à la réutilisation peuvent être mises sur le marché sous réserve de respecter les réglementations spécifiques régissant la sécurité de ces pièces ou, à défaut, l'obligation générale de sécurité définie par l'article L. 221-1 du code de la consommation.

La vente aux particuliers de composants à déclenchement pyrotechnique est interdite.

Les opérations de stockage sont effectuées de façon à ne pas endommager les composants et éléments réutilisables ou valorisables, ou contenant des fluides.

Seul le personnel du centre VHU est autorisé à accéder aux véhicules hors d'usage avant les opérations de dépollution visées au 1° du présent article.

4° L'exploitant du centre VHU est tenu de ne remettre :

- les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations, qu'à un broyeur agréé ou, sous sa responsabilité, à un autre centre VHU agréé ou à toute autre installation de traitement autorisée à cet effet dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, dès lors que le transfert transfrontalier des véhicules hors d'usage est effectué dans le respect des dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;
- les déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage qu'à des installations respectant les dispositions de l'article R. 543-161 du code de l'environnement.

5° L'exploitant du centre VHU est tenu de communiquer chaque année au préfet du département dans lequel l'installation est exploitée, et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sous forme électronique à partir de 2013, la déclaration prévue par l'application du 5° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement.

Cette déclaration comprend :

- a) Les informations sur les certifications obtenues notamment dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène, de la sécurité, du service et de la qualité ;
- b) Le nombre et le tonnage des véhicules pris en charge ;
- c) L'âge moyen des véhicules pris en charge ;
- d) La répartition des véhicules pris en charge par marque et modèle ;
- e) Le nombre et le tonnage de véhicules hors d'usage préalablement traités remis, directement ou via d'autres centres VHU agréés, à des broyeurs agréés, et répartis par broyeur agréé destinataire ;
- f) Le tonnage de produits et déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage remis à des tiers ;
- g) Les taux de réutilisation et recyclage et réutilisation et valorisation atteints ;
- h) Les nom et coordonnées de l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges ;
- i) Le cas échéant, le nom du ou des réseau(x) de producteur(s) de véhicules dans lequel s'inscrit le centre VHU.

Lorsqu'un transfert de véhicule(s) hors d'usage est opéré entre deux centres VHU agréés, l'obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164 pèse sur l'exploitant du premier centre VHU agréé qui a pris en charge le véhicule. Dans ce cas, le deuxième centre VHU agréé a l'obligation de communiquer au premier centre VHU agréé les données nécessaires à ce dernier pour répondre à son obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164.

La communication de ces informations pour l'année n intervient au plus tard le 31 mars de l'année n + 1.

Le contenu de la déclaration est vérifié et validé par l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges avant le 31 août de l'année n + 1. A partir de 2013, l'organisme tiers réalise également une validation en ligne de la déclaration.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie délivre un récépissé de déclaration. La fourniture de ce récépissé est une des conditions nécessaires au maintien de l'agrément préfectoral.

6° L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore, ou avec lesquels il souhaite collaborer, ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des véhicules hors d'usage.

7° L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition de l'instance définie à l'article R. 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière.

8° L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions de l'article R. 322-9 du code de la route lorsque le véhicule est pris en charge pour destruction, et notamment de délivrer au détenteur du véhicule hors d'usage un certificat de destruction au moment de l'achat.

9° L'exploitant du centre VHU est tenu de constituer, le cas échéant, une garantie financière, dans les

conditions prévues à l'article L. 516-1 du code de l'environnement.

10° L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions relatives aux sites de traitement et de stockage des véhicules et des fluides, matériaux ou composants extraits de ces véhicules, suivantes :

- les emplacements affectés à l'entreposage des véhicules hors d'usage sont aménagés de façon à empêcher toute pénétration dans le sol des différents liquides que ces véhicules peuvent contenir ;
- les emplacements affectés à l'entreposage des véhicules hors d'usage non dépollués sont revêtus, pour les zones appropriées comprenant a minima les zones affectées à l'entreposage des véhicules à risque ainsi que les zones affectées à l'entreposage des véhicules en attente d'expertise par les assureurs, de surfaces imperméables avec dispositif de collecte des fuites, décanteurs et épurateurs-dégraissureurs ;
- les emplacements affectés au démontage et à l'entreposage des moteurs, des pièces susceptibles de contenir des fluides, des pièces métalliques enduites de graisses, des huiles, produits pétroliers, produits chimiques divers sont revêtus de surfaces imperméables, lorsque ces pièces et produits ne sont pas eux-mêmes contenus dans des emballages parfaitement étanches et imperméables, avec dispositif de rétention ;
- les batteries, les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont entreposés dans des conteneurs appropriés ;
- les fluides extraits des véhicules hors d'usage (carburants, huiles de carters, huiles de boîtes de vitesse, huiles de transmission, huiles hydrauliques, liquides de refroidissement, liquides antigel, liquides de freins, acides de batteries, fluides de circuits d'air conditionné et tout autre fluide contenu dans les véhicules hors d'usage) sont entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ;
- les pneumatiques usagés sont entreposés dans des conditions propres à prévenir le risque d'incendie, à favoriser leur réutilisation, leur recyclage ou leur valorisation, et dans les régions concernées par la dengue et autres maladies infectieuses tropicales, à prévenir le risque de prolifération des moustiques ;
- les eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées, mentionnées ci-dessus, y compris les eaux de pluie ou les liquides issus de déversements accidentels, sont récupérées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel, notamment par passage dans un décanteur-déshuileur ou tout autre dispositif d'effet jugé équivalent par l'inspection des installations classées ; le traitement réalisé doit assurer que le rejet des eaux dans le milieu naturel n'entraînera pas de dégradation de celui-ci ;
- le demandeur tient le registre de police défini au chapitre Ier du titre II du livre III de la partie réglementaire du code pénal.

11° En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 3,5 % de la masse moyenne des véhicules et d'un taux de réutilisation et de valorisation minimum de 5 % de la masse moyenne des véhicules, y compris par le biais d'une coopération avec d'autres centres VHU agréés.

12° En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est également tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage participant à l'atteinte des objectifs fixés à l'article R. 543-160, y compris par le biais d'une coopération avec les autres opérateurs économiques : en particulier, il s'assure que les performances des broyeurs à qui il cède les véhicules hors d'usage qu'il a traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement.

13° L'exploitant du centre VHU est tenu d'assurer la traçabilité des véhicules hors d'usage, notamment en établissant en trois exemplaires un bordereau de suivi mentionnant les numéros d'ordre des carcasses de véhicules hors d'usage correspondants aux numéros se trouvant dans le livre de police, ainsi que les tonnages associés (modèle en annexe III du présent arrêté). Un exemplaire du bordereau est conservé par le centre VHU, les deux autres exemplaires étant envoyés au broyeur avec le ou les lot(s) de véhicules hors d'usage préalablement traités correspondants.

14° L'exploitant du centre VHU est tenu de disposer de l'attestation de capacité mentionnée à l'article R. 543-99 du code de l'environnement. Cette attestation est de catégorie V conformément à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé.

15° L'exploitant du centre VHU fait procéder chaque année à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions du cahier des charges annexé à son agrément par un organisme tiers accrédité pour un des référentiels suivants :

- vérification de l'enregistrement dans le cadre du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) défini par le règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 ou certification d'un système de management environnemental conforme à la norme internationale ISO 14001 ;
- certification de service selon le référentiel « traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » déposé par SGS QUALICERT ;
- certification de service selon le référentiel CERTIREC concernant les entreprises du recyclage déposé par le Bureau Veritas Certification.

Les résultats de cette vérification sont transmis au préfet du département dans lequel se situe l'installation.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-02-004

arrêté DCL/BRE 2018-161 instituant et fixant le périmètre
des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire

*arrêté DCL/BRE 2018-161 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le
département de la Haute-Loire*



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

**ARRÊTE DCL/BRE n° 2018-161 du 2 août 2018 instituant et fixant le périmètre
des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire**

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral et notamment les articles L 17 et R 40 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'arrêté DCL/BRE n°2017-202 du 16 août 2017 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire ;

Vu les propositions formulées par les maires du département.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - Dans les communes du département de la Haute-Loire, les électeurs sont répartis dans les bureaux de vote figurant aux articles deux et trois du présent arrêté.

Article 2 - Les électeurs des communes mentionnées au présent article sont répartis entre plusieurs bureaux de vote conformément aux périmètres qui leur sont respectivement affectés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Arrondissement de BRIOUDE

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	Bureau n°1 : Bournoncle-Saint-Pierre (Mairie) Bureau n°2 : Arvant (Salle communale - place du centre de secours) Bureau centralisateur : bureau n°1

BRIOUDE	Bureau n° 1 : Mairie Bureau n° 2 : Lycée Lafayette Bureau n° 3 : Ecole de La Borie Darles Bureau n° 4 : Foyer – restaurant Bureau centralisateur : bureau n°1
ESPLANTAS-VAZEILLES	Bureau n°1 : mairie d'Esplantas Bureau n°2 : salle de réunion (ancienne cure) de Vazeilles Près Saugues Bureau centralisateur : bureau n°1
LANGÉAC	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINTE-FLORINE	Bureau n° 1 : Mairie - salle des fêtes, Place François Mitterrand Bureau n° 2 : salle polyvalente (rue Arnaud) Bureau centralisateur : bureau n°1
SAUGUES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°2

Arrondissement du PUY-EN-VELAY

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
BRIVES-CHARENSAC	Bureaux n°1 et 2 : Maison pour Tous Bureau centralisateur : bureau n°1
CHADRAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1
COUBON	Bureau n°1 - 2 et 3 : Mairie - Maison des Associations Bureau 4 : Assemblée d'Orzilhac Bureau centralisateur : bureau n°3
ESPALY-SAINT-MARCEL	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
POLIGNAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie (salle des cérémonies) 2 Place de l'Eglise Bureau centralisateur : bureau n°1
LE PUY-EN-VELAY	Bureau centralisateur : Bureau n°101
Canton 12 – le Puy-en-Velay 1	Bureau n°301 : Ecole publique Edith Piaf – 35 rue Henri Chas Bureaux n°302 et 303 : Mairie - Place du Martouret Bureau n°304 : Ancienne mairie de Taulhac
Canton 13 – Le Puy-en-Velay 2	Bureaux n°101 – 102 et 103 : salle Jeanne d'Arc - avenue de la Cathédrale Bureau n°104 : Centre Roger Fourneyron – Bd de la République
Canton 14 – Le Puy-en-Velay 3	Bureaux n°501 et 502 : Centre Roger Fourneyron - Boulevard de la République

Canton 15 – Le Puy-en-Velay 4	Bureaux n°401 – 402 et 403 : Ecole Michelet - cours Victor Hugo Bureaux n°404 et 405 : Salle Balavoine Bureau n°406 : ancienne mairie de Taulhac Bureau n°407 : ancienne mairie de Mons
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Bureaux n°1 – 2 et 3 : complexe sportif, avenue des Sports, route de Blavozy Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-PAULIEN	Bureaux n°1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau primaire Bureau n°2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau maternelle Bureau centralisateur : bureau n°1
VALS-PRES-LE-PUY	Bureaux n°1 et 2 : Mairie 2, Place du monastère Bureau centralisateur : bureau n°1

Arrondissement d'YSSINGEAUX

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
AUREC-SUR-LOIRE	Bureau n° 1 : Maison des Associations Bureau n° 2 : Ecole primaire Le Pré Vert– rue du 8 Mai Bureau n° 3 : Résidence Les Tilleuls – 4 rue du 19 mars Bureau n° 4 : MJC – Parc de la Liberté Bureau centralisateur : bureau n°1
BAS-EN-BASSET	Bureau n° 1 : Salle municipale Bureau n° 2 : Salle Saint Vincent Bureau centralisateur : bureau n°1
BEAUZAC	Bureau n°1 : mairie - 1 rue des remparts Bureau n° 2 : mairie - 1 rue des remparts Bureau centralisateur : bureau n°1
LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Bureau n° 1 : Mairie – Rez-de-chaussée Bureau n° 2 : Mairie – 1 ^{er} étage Bureau centralisateur : bureau n°1
DUNIERES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie (salles annexes) Bureau centralisateur : bureau n°1
LAPTE	Lapte : Salle multi-activités – Le Foyer Verne : Ecole publique du petit suc Bureau centralisateur : salle mutiactivités de Lapte
MONISTROL-SUR-LOIRE	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Gymnase municipal du centre ville Bureaux n°5 et 6 : Maison des associations Bureau centralisateur : bureau n°1
RETOURNAC	Bureaux n°1 et 2 : Ecole Théodore MONOD – 2 rue Jean Saby Bureau centralisateur : bureau n°1

SAINT-DIDIER-EN-VELAY	Bureaux n°1 – 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-FERREOL-D'AUROURE	Bureau n° 1 : Mairie – 10 Place de l'église Bureau n° 2 : salle Daniel LEBAIL -76 rue d'Auvergne Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-JEURES	Saint Jeures : Mairie Freycenet : Bibliothèque de Freycenet Bureau centralisateur : mairie de Saint Jeures
SAINT-JUST-MALMONT	Bureaux n° 1 et 2 : Salle polyvalente de Saint-Just-Malmont Bureau n° 3 : Mairie – salle du conseil Bureau n° 4 : Malmont : Salle des Seniors Bureau centralisateur : bureau n° 1
SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	Bureau n°1: Mairie Bureau n°2: Salle Lachamp Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-PAL-DE-MONS	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1
SAINTE-SIGOLENE	Bureau n°1 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°2 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°3 : Maison de la musique Bureau n°4 :Maison de la musique Bureau centralisateur : bureau n°2
TENCE	Bureau n°1 et 2 : Salle Maria Bonnet Bureau n°3 : Chaumargeais (Ancienne école) Bureau centralisateur : bureau n° 1
YSSINGEAUX	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°3

Article 3 - Dans les autres communes du département à bureau de vote unique, le siège de celui-ci est fixé à la mairie, sauf pour les communes ci-après :

ARLEMPDES	salle des fêtes
AUZON	salle polyvalente
BEAULIEU	salle polyvalente
BEAUX	école de Beaux
BELLEVUE-LA-MONTAGNE	salle polyvalente
BLASSAC	ancienne école
BLESLE	Château des Mercoeur – salle voutée
BOISSET	salle communale
BORNE	salle des associations
CEAUX-D'ALLEGRE	salle polyvalente
CHAMPAGNAC LE VIEUX	salle des fêtes
CHAMPCLAUSE	Pôle communal de Boussoulet
LA CHAISE-DIEU	Salles Casadéennes – avenue de la gare
LA CHAPELLE-D'AUREC	salle polyvalente
LA CHAPELLE-BERTIN	Salle communale

LA CHAPELLE-GENESTE	salle associative
CHASPUZAC	ancienne école (1 route du Puy)
CHOMELIX	salle d'accueil et d'animation
CISTRIERES	salle polyvalente
CRAPONNE-SUR-ARZON	Salle culturelle « la Grenette » (Place du Marchedial)
CUSSAC-SUR-LOIRE	salle polyvalente
FELINES	salle polyvalente
FERRUSSAC	Salle polyvalente
FONTANNES	salle polyvalente – Avenue Henri VEYSSEYRE
FRUGERES LES MINES	Salle polyvalente – 1 rue de la Mairie
GRAZAC	salle polyvalente
GRENIER-MONTGON	salle polyvalente
JULLIANGES	salle des fêtes
LANDOS	salle culturelle
LANTRIAAC	salle polyvalente
LEOTOING	salle polyvalente
LISSAC	salle polyvalente
LUBILHAC	salle polyvalente
MALREVERS	Salle polyvalente
MONLET	préau de l'école
MONTCLARD	Salle polyvalente
LE MONTEIL	salle multi-activités
MONTREGARD	Salle des sports et des loisirs – 6 rue des Picasses
OUIDES	salle polyvalente
PAULHAC	salle polyvalente
PONT-SALOMON	salle Massenet
PRADELLES	salle des associations
QUEYRIERES	Salle polyvalente
RIOTORD	salle polyvalente
SAINT-ARCONS-DE-BARGES	Salle des fêtes
SAINT-BEAUZIRE	Salle polyvalente
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Gîte Lagrange située derrière l'église, suite à des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente
SAINT-JEAN DE NAY	salle polyvalente
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	salle polyvalente
SAINT-PAUL-DE-TARTAS	salle polyvalente
SAINT-PIERRE-DUCHAMP	salle multi-activités de Maisonnettes
SENEUJOLS	Salle polyvalente
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	salle des fêtes
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	salle municipale (rue de l'Argentière)
TORSIAC	salle polyvalente
LES VASTRES	salle réunion au dessus de l'école
VERGONGHEON	salle des fêtes

Article 4 - L'inscription des Français établis hors de France et des militaires de carrière ou liés par contrat, en application des articles L 12 et L 13 du code électoral, ainsi que des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, rattachées dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 se fera, dès lors qu'il y a impossibilité de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau de vote particulier de la commune :

- au bureau de vote n° 1 de la commune;
- en ce qui concerne la commune du Puy-en-Velay, au bureau de vote n° 104 : Centre Roger Fourneyron du canton 13 – Le Puy en Velay 2.

Article 5 – Le présent arrêté entre en vigueur le 11 mars 2019, pour les scrutins organisés à partir du 11 mars 2019. Pour les scrutins organisés jusqu'au dimanche 10 mars 2019 inclus, il conviendra de se reporter à l'arrêté DCL/BRE n°2017-202 du 16 août 2017.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera notifiée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le 2 août 2018

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Signé : Rémy DARROUX

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE :

- Bureau n°1 de Bournoncle : électeurs du bourg de Bournoncle et des villages de Laroche – Bard – Barlières – Les Combes – Peyssanges
- Bureau n°2 d'Arvant : électeurs du bourg d'Arvant

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 1 : Hôtel de ville		
Avenue de la Bageasse	Place Jean Jacques Rousseau	Rue des Olliers (côté pair)
Avenue de Lamothe (côté pair)	Place Lafayette	Rue des Prebandes
Avenue du Velay (côté pair)	Place Marcel Sereyjol	Rue Domat
Bd Aristide Briand (côté pair)	Place Saint Barthelemy	Rue du 14 Juillet
Bd du Docteur Devins (côté pair)	Place Saint Jean	Rue du 19 mars 1962
Bd Vercingétorix (côté pair)	Place Saint Julien	Rue du 21 juin 1944
Chemin de la Vissa	Rue Albert Massebeuf	Rue du 4 septembre
Chemin de Lachaud	Rue Alexandre Vialatte	Rue du Chapitre
Chemin des moulins	Rue Boudasset	Rue du Commerce
Chemin des moulins de la Tour	Rue Chabanot	Rue du Levant
Cité de la Tour	Rue Champfort	Rue du Marché
Hameau de la Gazelle	Rue Charbonnier	Rue du Paradis
Impasse 2 ^{ème} impasse des Olliers	Rue Croix du reclus (de 1 à 7)	Rue du Vallat
Impasse 1 ^{ère} impasse des Olliers	Rue d'Allier (côté impair)	Rue Dugesclin
Impasse Albert Massebeuf	Rue d'Alsace	Rue Emmanuel Chabrier
Impasse Brigantway	Rue d'Assas	Rue Gabriel Péri
Impasse d'Assas	Rue de Geste (côté impair)	Rue Grenier
Impasse de la Chévrerie	Rue de la Cartellerie	Rue Guérin
Impasse des Barrys	Rue de la Chevrerie	Rue Guillaume le Pieux
Impasse du Collège	Rue de la Cornaille	Rue Jacques Brel
Impasse Saint Pierre	Rue de la Ganivelle	Rue Joseph Lhomenede
Impasse Trou du Loup	Rue de la Gazelle	Rue Jules Maigne
Le Pont de Bois	Rue de la Halle	Rue Latour d'Auvergne
Moulin de la Tour	Rue de la Mayasse	Rue Neuve
Moulin du Dardelin	Rue de la Monnaie	Rue Notre Dame
Place Abbé Pierre Cubizolles	Rue de la Pardige	Rue Notre Dame des Prés
Place aux Toiles	Rue de la République	Rue parmentier
Place Cardigan	Rue de la Terrasse	Rue Pascal
Place d'Alger	Rue de l'Arcade	Rue Saint Barthélémy
Place de la Chévrerie	Rue de l'Église	Rue Saint Geneix
Place de la Liberté	Rue de l'Estartet	Rue Saint Pierre
Place de la Monnaie	Rue de l'Instruction	Rue Sainte Marie
Place de la Pardige	Rue de Nozerines (côté impair)	Rue Savaron
Place Laufen	Rue de Prebourg	Rue Sébastopol
Place de l'Hôtel de ville	Rue de Rome	Rue Séguret
Place de Paris (côté pair)	Rue de Vincelles	Rue Sidoine Apollinaire
Place Domat	Rue des Barrys	Rue Sous la Tranchée
Place du Docteur Mouret	Rue des Basses maisons	Rue Talairat
Place du Mazel	Rue des Fosses Saint Joseph	Rue Toine Bertrand
Place du Pointel	Rue des Francs maçons	Rue Voltaire
Place du Postel	Rue des Ligueurs	
Place du Vallat		
Place Eugène Gilbert		
Place Grégoire de Tours		

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUEAU 2 : Lycée Lafayette		
Allée Croix des Frères	Le Pie Pichou	Rue des Routiers
Allée de la Poudrière	Les Chauds Basses	Rue des Tulipes
Allée de la Tuillerie	Place de la résistance	Rue d'Estienne d'Orves
Allée Jules Guesde	Route de Saint Flour (côté impair)	Rue du Bachat
Avenue du Velay (côté impair)	Rue Charles Peguy	Rue du Midi
Avenue Georges Pompidou	Rue Cochet Saint Vallier	Rue du Mont Mouchet
Avenue Jean Jaurès (côté impair)	Rue Colonel Fabien	Rue Frédéric Mistral
Avenue Léon Blum	Rue de Cachepoux	Rue Georges Sand
Avenue Pasteur	Rue de Champanne	Rue Grégoire Le Vieux
Avenue Paul Chambriard	Rue de la Paix	Rue Jean Monnet
Bd Aristide Briand (côté impair)	Rue de la Poudrière	Rue Jean Pradin
Bd Desaix (côté impair)	Rue de la Visitation	Rue Jules Guesde
Bd Docteur Devins (côté impair)	Rue de Mazerat	Rue Marie et Pierre Curie
Bd Vercingetorix (côté impair)	Rue des Crouzettes	Rue Paul Leblanc
Chemin de Champcheny	Rue des Goths	Rue Rabelais
Chemin de Courgoux	Rue des Jonquilles	Rue René Cassin
Chemin de la Poudrière	Rue des Olliers (côté impair)	Rue Saint Esprit
Chemin d'Entremont		Rue Saint Laurent
Chemin Plond		Rue Saint VERNY
Cité Lafayette		Rue Sarrazine
Impasse 3ème impasse des ollie		Saint-Laurent

BUREAU 3 : école Borie Darles		
Abbé Julien Lespinasse	Place de Paris (côté impair)	Rue Flandres Dunkerque (côté impair)
Allée des Acacias	Route de Saint Flour (côté pair)	Rue Fontaine de Geste
Allée des Chênes	Rue Abbé de Pradt	Rue Gaspard des montagnes
Allée des Marronniers	Rue Abbé Julien Lespinasse	Rue Georges Clémenceau
Allée des Mélèzes	Rue Cdt Judex Mazuel	Rue Henri Barbusse
Allée des Ormeaux	Rue de Gravenot (du 1 au 34)	Rue Henri Pourrat
Allée des Peupliers	Rue de la Borie Darles	Rue Jean Macé
Allée des Platanes	Rue de la Chaunière	Rue Jules Ferry (côté impair)
Allée des Sapins	Rue de la Madeleine	Rue Jules Merle
Allée des Tilleuls	Rue de Prabouzou	Rue Jules Romains
Avenue Edouard Herriot	Rue des Frênes	Rue Louise Michel
Avenue Jean Jaurès (côté pair)	Rue du 11 novembre (côté impair)	Rue Paul Guth
Avenue Jean Moulin	Rue du 8 mai (du 1 au 5)	Rue Picasso
Bd Desaix (côté pair)	Rue du Cézallier	Rue Suzanne Robaglia
Chemin des Pierres Brunes	Rue Eugène Viviers	Rue Vincent Chazelet
Impasse Jules Romains		

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 4 : Foyer-Restaurant		
Allée de la Chaudronnerie	Rue Bel Air	Rue Emile Zola
Avenue d'Auvergne	Rue Croix du Reclus (au delà du 7)	Rue Emmanuel Chatillon
Avenue de la Gare	Rue Croix Saint Isidore	Rue Ferdinand de lesseps
Avenue de Lamothe (côté pair)	Rue d'Allier (côté pair)	Rue Flandres Dunkerque (côté pair)
Avenue Pierre Mendès France	Rue de Chomaget	Rue Florival
Avenue Victor Hugo	Rue de Geste (côté pair)	Rue Fontaine Saint Julien
Chemin d'Allevier	Rue de Gravenot (au delà du 34)	Rue Guynemer
Chemin des Fonds Neuves	Rue de la Pomme	Rue Jean Curabet
Impasse du reclus	Rue de Nozerines (côté pair)	Rue Jules Ferry (côté pair)
Le Breuil	Rue des Capucins Vieux	Rue Jules Valles
Place Campanne	Rue des Côtes de Beaumont	Rue Julien Fayolle
Place de la Pomme	Rue des Fonds Neuves	Rue les Côtes de Beaumont
Rond Point de Strasbourg	Rue des Vignes	Rue Louis Pergaud
Route de Beaumont	Rue du 11 Novembre (côté pair)	Rue Michel de L'Hospital
Route de Clermont	Rue du 8 mai (au delà du 5)	Rue Roger Salengro
Route de l'Aviation	Rue du Canal	Rue Saint Ferréol
Rue Abel Jonget	Rue du Reclus	Rue Saint-Isidore
Rue Alfred Renaudin	Rue Emile Barbet	Rue Veysseyre
Rue Andocède Carrot	Rue Emile Roux	Rue Viala

COMMUNE D' ESPLANTAS-VAZEILLES :

Bureau n°1 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune d'Esplantas, ainsi que les habitants des lieux-dit La Brugère et Biasse.

Bureau n°2 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune de Vazeilles-près-Saugues, ainsi que le lieu-dit Les Chabottes.

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 1		
Chemin des Meulières	Rue de l'Enclos	Rue Lamothe
Rue Alexandre Bertrand	Rue de l'Hôpital	Impasse Latour
Rue André Olivier	Rue de l'Hôtel de ville	Rue Lavoisier
Avenue Carnot	Rue de Moutoulon	Rue Lecomte
Avenue Danton	Rue des Capucins	Rue Marengo
Avenue de la Gare	Cour des Capucins	Impasse Marie
Avenue de la Mère Agnès	Impasse des Granges	Rue Marsset
Avenue du Gévaudan	Rue des Jardins	Passage Mazagran
Avenue Victor Hugo	Voie des Mineurs	Rue Molière
Impasse Avenue Victor Hugo	Impasse des Olliers	Impasse Navarin
Boulevard Charles de Gaulle	Rue Desaix	Impasse Parmentier
Rue d'Assas	Rue Dioudonnat	Rue Parmentier
Chemin d'Aubiat	Chemin du Breigat	Rue Pasteur
Chemin de Baconnet	Rue du Collège	Rue Paul Bert
Chemin de Bouvagnat	Impasse du GL Deshors	Impasse Pissis
Route de Chadernac	Rue du Jacquemard	Place André Roux
Chemin de Chadernac	Impasse du Pont	Place Aristide Briand
Route de Chanteuges	Rue du Pont	Place aux Sabots
Route de Jahon	Impasse du Quai Voltaire	Place de la Favière
Rue de la Boucherie	Rue du Repos	Place de la Gare
Rue de la Bourzède	Rue du Vieux Pont	Place de la Halle
Rue de la Charité	Rue Dubleau	Place de la Liberté
Rue de la Favière	Rue Dumas	Place de la Paix
Rue de la Halle	Espace Parmentier	Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la Loi	Rue Garangeat	Place du 14 Juillet
Rue de la Mère Agnès	Rue Jean Baptiste Tuja	Place Jules Maigne
Rue de la Mutualité	Rue Jean Besson	Place Louis Pommier
Rue de la Paix	Rue Jean de langheac	Place Paul Bert
Impasse de la Perception	Rue Jean Joseph de Brun	Place Saint Gal
Rue de la Poste	Impasse Jules Ferry	Place Sébastopol
Rue de la République	Rue Jules Ferry	Impasse Privée rue République
Rue de la Trappe	Rue Jules Maigne	Impasse Privée Avenue Danton
Rue de la Treille	Impasse Jules Valles	Impasse rue Pasteur
Rue de l'Allier	Rue Kleber	Rue Saint Gal
Rue de l'Ancien Couvent	Rue Lafayette	Rue Saint Pierre de Chavanon
Impasse de l'Avenir	Rue Lafontaine	Rue Sébastopol
Rue de l'Avenir	Rue Lamartine	Rue Sévigné
Rue de l'Égalité	Impasse Lamothe	Rue Traversière
		Quai Voltaire

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 2		
Rue Albert Camus	Rue du Coteau des Oliviers	Lieu-dit Costet
Rue Ampère	Rue du Dr Calmette	Lieu-dit la Chalède
Rue Anatole France	Rue du Mont Mouchet	Lieu-dit la Croix de la pluie
Avenue Anatole France	Impasse du Mont Mouchet	Lieu-dit Les Barrets
Rue Bel Air	Rue du Petit Breuil	Lieu-dit Malsan
Rue Bellevue	Rue du Val Fleuri	Lieu-dit Pont de Costet
Résidence Bellevue	Rue du Vallon de Richet	Résidence Lestival
Rue Camille Desmoulins	Chemin du Vigneron	Lotissement Richet
Rue Charles Dupuy	Rue du 19 mars 1962	Lotissement Saint Roch
Coursière de Bellevue	Impasse du 8 mai	Rue Louis Armand
Coursière de Volmadet	Rue du 8 mai	Rue Louis Pergaud
Chemin Croix de la pluie	Rue Emile Zola	Rue Maryse Bastie
Rue de la Côte Charmante	Rue Evelyne Nirouet	Rue Pierre Brossolette
Rue de la Magnanerie	Rue Guy Mocquet	Rue Pierre Semard
Chamin de Malsan	Rue Guynemer	Rue Saint Exupéry
Route de Pinols	Rue Jean Moulin	Rue Saint Roch
Rue de Richet	Rue Joliot Curie	Impasse Saint Roch
Chemin des Barrets	Lieu-dit Bellevue	Les Hauts de Bellevue
Chemin des Carrières	Lieu-dit Bonnat	
Rue du Commandant Charco	Lieu-dit Channiat	

BUREAU 3		
Impasse Alphonse Daudet	Impasse de Lattre Tassigny	Lieu-dit La Bourzède
Rue Alphonse Daudet	Hameau de Lestival	Lieu-dit La Buge
Rue André Malraux	Hameau de Marsanges	Lieu-dit La Garrigue
Avenue de Lattre de Tassigny	Hameau de Poursanges	Lieu-dit La Madeleine
Avenue Descartes	Hameau de Volmadet	Lieu-dit La Prade
Avenue du Général Leclerc	Hameau de Volmat	Lieu-dit La Tuilerie
Avenue du Velay	Hameau de Von	Lieu-dit Lair
Avenue Jean Jaurès	Chemin des Condamines	Lieu-dit Les Bains
Avenue Pierre de Coubertin	Desprioux	Lieu-dit Moutoulon
Impasse Avenue d'Auvergne	Rue du Pigeonnier	Lieu-dit Olivier
Avenue d'Auvergne	Rue du Pradeau	Lieu-dit Plaine de Von
Rue Berthelot	Impasse du Pré Saint Gal	Lieu-dit Pont d'Aubiach
Impasse Blaise Pascal	Impasse du Velay	Lieu-dit Pont de Chambaret
Bure	Rue du Viaduc	Lieu-dit Raboulet
Champs de fêtes	Impasse du 11 Novembre	Résidence Le Berry
Rue Chauchat Rozier	Rue du 11 Novembre	Le Breigat
Rue Clément Allemand	Rue Gambetta	Rue Léo Lagrange
Hameau de Barlet	Résidence Henri Pourrat	Lotissement Pré Saint Gal
Hameau de Brugiroux	Rue Hoche	Lotissement Saint Gal
Hameau de Chadernac	Rue Jean Bouin	Rue Marceau
Hameau Chilhaguet	Impasse Jean Paul Sartre	Rue Michelet
Hameau de Jahon	Impasse Jean Jacques Rousseau	Rue Pierre de Coubertin
Hameau de la Bretagne	Lieu-dit Aubiac	Place Henri Pourrat
Rue de la Loubateyre	Lieu-dit Baconnet	Plaine de Von
Rue de la Prade	Lieu-dit Camping	Impasse Privée du 11 Nov.
Rue de la Roche Buffeyre	Lieu-dit Carrière de Jahon	Rue Vercingétorix
Rue de la Vigerie	Lieu-dit Chambaret	Rue Waldeck Rousseau
Chemin de la Vigerie	Lieu-dit Côte de Bure	Zone Industrielle

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINTE-FLORINE :

BUREAU 1 : MAIRIE- Salle des Fêtes		
Maison de retraite – rue Pasteur HLM rue E et M Thomas Rue Ambroise Thomas Rue Anatole France Rue Aristide Briand HLM Armois Rue Casati Rue Clemenceau Chemin d'Armois Rue d'Armois Rue de Belgique Rue de Chamat Route de Charbonnier Avenue de Grande Bretagne Rue de la Chapelle Place de la Libération Impasse de la Rochille Rue de la 1ère Armée Rue de l'Air Route de Lempdes Rue de l'Orée du Bois Rue de l'U R S S Rue de Seveirag	Rue de Triebes Rue Denis Papin Chemin des Chanaux Rue des Clostres Rue des Matres Rue des Sarallières Rue Docteur Gigante Place Docteur Gigante Chemin du Caffort Rue du Château Chemin du Gravaure Rue du Onze Novembre Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 mai 1945 Rue E et M Thomas Rue Elisabeth Barrody Rue Emile Roux Rue Emile Zola Rue Flandre Dunkerque Rue Fouret Place François Mitterrand Rue Gabriel Péri Place Gambetta	Rue Georges Brassens Place Germinal Rue Guillaume de la Roch Rue Jean Jacques Rousseau Rue Jacques Brel Rue Jean Moulin Impasse Jules Guesde Rue Jules Maigne Rue Julien Fayolle Rue La Fontaine des Chiens Lieu-dit "La Fumade" HLM Les Platanes HLM Les Sarailières HLM Les Tilleuls Lieu dit Moulin Dardelin Rue Pierre et Marie Curie Rue Pasteur Impasse Paul Bert Rue Pierre Beregovoy Rue Robert Schuman Rue Veysseire Place Victor Hugo

BUREAU 2 : SALLE POLYVALENTE		
Lieu-dit "Arrest" HLM Fondary HLM Ilot Gambetta Rue Antoine Gasquet Rue Arnaud Lieu-dit "Bellevue" Rue Blaise Pascal Rue Blanqui Lieu-dit "Bouxhors" Rue Catinot Lieu-dit "Clair-Vivre" Lieu-dit "Coincy" Place Croix des Horts Rue Danton Chemin de Chenevaille Impasse de Chenevaille Chemin de Fondary Route de Frugères Chemin de Grigues Chemin de la Barette Route de la Centrale Chemin de la Gaieté Place de la Résistance Rue de la Vizade Avenue de la Vizade Chemin de la Vizade-Sud Rue de Megecoste	Chemin de Pegray Rue des Acacias Rue des Barthes Rue des Chaumes Rue des Ecoles Rue des Etats-Unis Impasse des Forges Rue des Gours Rue des Jardiniers Chemin des Mineurs Chemin des Patres Chemin des Pireyres Rue des Verreries Rue du Bois Chemin du Bourguet Rue du Cézallier Rue du Commerce – Arrest Rue du Général Leclerc Chemin du Port de Bouxho Rue du Président Impasse du Verger Cité Ducellier – Arrest Impasse Elvire et Marcelle Barbier Rue Enfants de la Leuge Rue Eugène Gilbert Lieu-dit "Fondary" HLM Fondary	Impasse Fontrevault Rue Gambetta Rue Germaine Tillion Place Jean Jaurès Rue Jules Ferry Place Jules Ferry Rue Jules Vallès Chemin La Buge du Bois Chemin La Pierre Blanche Lieu-dit "La Taupe" Rue Lafayette Lieu-dit "Le Président" Lieu-dit "Les Barthes" Rue Les Côteaux de la Vizade HLM Les Verreries Place Louis Comte Rue Louis Parassols Impasse Marcelle et Elvire Barbier Lieu-dit "Megecoste" Place Mendès France Rue Papillon Impasse Pré-Bourguet Rue Roger Joffe Rue Royale Rue Sous La Coste des Ve Rue Saint Ferreol Rue Vercingétorix

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAUGUES :

BUREAU 1 : mairie		
<p>Hors communes</p> <p>Quartier du Gray</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du Gray - le moulin neuf - rue / impasse Maurice Favard - route / impasse du Montaillet - route de Langeac - impasse des Lilas - impasse de la météo <p>Quartier des pouzadouires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des prairies - chemin de Saint Jacques - chemin du Pinet - route du Malzieu - allée du Grand Pré - impasse des jonquilles <p>Villages :</p> <p>Andreuges Andreujoulet Barrande Beauregard Benistant Bergougnoux</p>	<p>Brangeres Chabanettes Domaison Freycenet Giberges La baraque de Perget La baraque du Cros La baraque du matou La Ribeyre La Roche La Rodde La Rouveyre La Vachellerie La Veysseyre La Vialle Le Cros Le Luchadou Le Montaillet Le Moulin de Chardon Le Moulin de Couleau Le Moulin de Freycenet Le Moulin de Rodier Le Moulin de Servières Le Moulin de Tissirou Le Peyrou Le Pinet</p>	<p>Le Rouve Le Trouquet Le Vernet Le Villeret Les Esperins Les Plattes Les Salettes Les Salles jeunes Les Salles vieilles Lescure Longeval Mézères Moulin de Rodier Mourennes Navaron Ombret Plombières Poutarelle Pouzas Recoules Recoux Rognac Rozières Servières Viallevieille Villeneuve</p>

BUREAU 2 : mairie		
<p>Allée de la Pinède Allée / rue Pré du Seigneur Avenue du Gévaudan Avenue Lucien Gires Chemin des noisetiers Chemin du Calvaire Chemin du Villeret / Le Pré du Villeret Chemin Notre Dame du Gévaudan Cours Gervais Hameau du Jardin Public Impasse Pré Anglade Impasse / rue de Péchamp Impasse des Mourgues Impasse des Parots Impasse des Tanneries Place Charles de Gaulle Place du 11 novembre Place du Docteur Simon Place François Fabre Place Limozin Place Noël Chabanel Place St Antoine Place St Bénilde Place St Médard</p>	<p>Route / rue de Freycenet Rue / chemin de Barrande Rue / place St Roch Rue Alexandre Borde Rue castelvieil Rue Clémence Rue Croix d'Arnaud Rue de la Fontaine des Mourgues Rue de Gallard Rue de la Borie Rue de la Buge Rue de la Demoiselle Rue de la Gardette Rue de la Margeride Rue de la Tour Rue de la Vié Rue de l'Aiguilherie Rue de l'Equerre Rue de l'Hotel de Ville Rue des Carmelites Rue des Cimes Rue des Fossés Rue des Maures Rue des Noisetiers</p>	<p>Rue des Prés Rue des Roches Rue des Sabotiers Rue des Tours neuves Rue du 19 mars Rue du 8 mai 1945 Rue du Breuil / place Rue du Four Rue du Mont Mouchet Rue du Prieuré Rue Duguesclin Rue Emma Roussel Rue Espeisse Rue Grangevieille Rue Joseph Charbonnier Rue Lavoisier Rue Louis Amargier Rue Ménard Rue Portail Delmas Rue Pré Patoux Rue St Jean Rue St Louis Rue Victor Hugo</p>

ARRONDISSEMENT DU PUY-EN-VELAY

COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC :

BUREAU 1 : rive gauche (côté mairie)		
Avenue Charles Dupuy	Impasse de Mercoeur	Pont de la Chartreuse – Les Douglas
Avenue de Coubon	Impasse des prés	Pont de la Chartreuse – Les Chênes
Avenue de la Gare	Impasse du Viaduc	Pont de la Chartreuse – Les Sapins
Avenue Pierre Farigoule	Impasse Foyer-Restaurant	Quartier de la Gare
Centre commercial artisanal Chartreuse	La Chartreuse	Résidence L'Auvergne : Bâtiments A1 – A2 – A3 – B
Chemin de la Chartreuse – Clos de Corsac	Le viaduc	Résidence Le Val de Loire
Chemin de Farnier	Les Patureaux	Résidence Les Peupliers : Bâtiments A et B
Chemin de Genebret	Les Pervenches	Rue de Charensac
Chemin de Montredon	Les Ribeyres	Rue de Corsac
Chemin de Pimprenelle	Les Vignes	Rue de Corsac – HLM de Corsac
Chemin de Roumiou	Pierrefiche	Rue de Genebret
Chemin de la Ligne	Pimprenelle	Rue de la Poterie
Chemin de L'ancien réservoir	Place de l'Eglise	Rue de la République
Chemin des Boutons d'Or	Place de la Mairie	Rue de la Transcevenole
Chemin des Patureaux	Place du 8 mai	Rue de St Vosy
Chemin des Pervenches	Plaine de Corsac	Rue des boutons d'or
Chemin des Prés	Pont de la Chartreuse – Les Marronniers	Rue des Hortensias
Chemin des Ribeyres	Pont de la Chartreuse – Les Acacias	Rue des Lilas
Corsac	Pont de la Chartreuse – Les Hêtres	Rue des Myosotis
Côte de Tireboeuf	Pont de la Chartreuse – Les Tilleuls	Rue du Pont de la Chartreuse
Farnier	Pont de la Chartreuse – Les Erables	Rue du Ruisseau
Hameau de Charensac	Pont de la Chartreuse – Les Platanes	Rue du ruisseau – lotissement Pimprenelle
Impasse Belle plaine- résidence le Guyenne	Pont de la Chartreuse – Les Epicéas	
Impasse de Bellevue		
Impasse de la gare		

BUREAU 2 : rive droite (côte bureau de Poste)		
Audinet	Le Pradas	Route du Monteil
Avenue des Sports	Le Suc Pelé	Rue des Bories Basses
Chemin de Jalès	Le Val des Bories	Rue Côteau des Bories
Chemin de la Besse	Les Bories Bas	Rue des Bories
Chemin du Pradas	Les Bories Hauts	Rue des Buandiers
Chemin du Réservoir	Les Pénides	Rue des Dentellières
Chemin du Riou	Lotissement le Brunelet	Rue des Martyrs de Toussieu
Impasse du Pont	Lotissement les balcons d'Audinet	Rue des Moulins
Impasse des pénides	Pigeyres	Rue du 11 Novembre
Impasse des tennis	Place de la Libération	Rue du Riou
Impasse du vallon des bories	Place de l'Ormeau	Rue du Vallon des Bories
La Besse	Rés Le Picardie : Bâtiments	Rue du Vieux Brives
Le Breuil de Doue	Boulogne – Calais – Doullens –	Rue du Garay
Le Cros de Mourgues	Etoile - Amiens	Rue du Pont Vieux
Le Garay	Route de Lyon	Rue du Repos de la Fontaine
Le Martouret		Rue du Breuil de Doue

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE CHADRAC :

BUREAU 1		
Allée Lucie Aubrac Avenue Louis Pasteur Avenue Pierre de Coubertin Avenue Pierre et Marie Curie Boulevard de la Corniche Cours de la Liberté Impasse de la Barrière Impasse de la Lyre Place d'Orléans Place de la Mairie Place des Muses Rue André Chénier Rue Arthur Rimbaud Rue Auguste Renoir	Rue Bernard Buffet Rue Blaise Pascal Rue Boris Vian Rue de l'Aubette Rue de l'Eglise Rue de la Clé de Sol Rue de la République Rue des Rosiers Rue du 11 Novembre Rue du 19 mars Rue du 8 Mai Rue du Centre Rue du Coin Rue Emile Zola	Rue Jacques Prévert Rue Jean Racine Rue Jules Ferry Rue Maurice Ravel Rue Molière Rue Montaigne Rue Mozart Rue Pablo Neruda Rue Pablo Picasso Rue Paul Verlaine Rue Pierre Corneille Rue Saint Antoine

BUREAU 2		
Avenue des Champs Elysées Bâtiment Anémones Bâtiment Bleuets Bâtiment Cyclamens Bâtiment Dalhias Bâtiment Eglantines Bâtiment Glaïeuls Bâtiment Fougères Bâtiment Hortensias Bâtiment Iris Bâtiment Jonquilles Boulevard de la Petite Mer Boulevard Montgiraud Chemin de la Brise	Chemin du Hurlevent Chemin du Zéphir Impasse des Cerisiers Impasse des Lilas Impasse des Mélèzes Impasse des Tilleuls Impasse du Tennis Montée de Chadrac Montée des Alboscs Plaine de Rome Route de Beauregard Route de Figeon Route de l'Observatoire Route de la Météo	Route de Polignac Route de Roderie Rue Beau Soleil Rue Clair Matin Rue de la Borne Rue des Cités Rue des Ecoles Rue des Mésanges Rue des Pinsons Rue des Quatre Saisons Rue des Sources Rue des Vignes Rue Jean Jouliau Rue Joseph Mirmand

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE COUBON :

BUREAU 1		
Allée A – Plein sud	Chemin des terres blanches	Route de Cussac
Allée B – Plein sud	Chemin du Mont	Route de la Croix de Valhory
Allée du Prat de la Vialle	Chemin du Montjonnet	Route de la gare (coté gauche en montant)
Charentus	Chemin du Rail	Route des Farges
Chemin des Chirouzes	Chemin du vieux village	Route des gravières
Chemin de Chantemoine	Impasse de la Loire	Route du Puy
Chemin de Fonfreyde	Impasse de la voie ferrée	Route du Viaduc
Chemin de la Bonnasse	Impasse de la voie verte	Rue Basse
Chemin de la Combe	Impasse des chardons bleus	Rue Centrale
Chemin de la pépinière	Impasse du Carrefour	Rue de l'ancienne école
Chemin de radadéou	Impasse du ruisseau	Rue du calvaire
Chemin de Seriès	Impasse du soleil	Rue du clos
Chemin de Taulhac	Impasse la Lézardine	Rue du Coudert
Chemin de Virennette	Impasse Lous Trays	Rue du four banal
Chemin des esclos	Place de la Fontaines	Rue du petit train
Chemin des Eyssards	Route de Charentus	Valhory
Chemin des Moulins		

BUREAU 2		
Chemin de la Loire bergère	Impasse de la Redonde	Rue des Baronnie
Chemin de Lachamp	Latour	Rue des Vignes-Basses
Chemin de l'assemblée	Le Monage	Rue du 45ème Parallèle
Chemin des sources	Le Pradal	Rue du Château
Chemin du Besset	Les Mourgues	Rue François Couperin
Chemin du chier	Montée des Mourgues	Rue Georges Gounod
Impasse César Franck	Montée des Mourguettes	Rue Georges Bizet
Impasse de la maison forte	Route de Brives	Rue Hector Berlioz
Impasse de la prairie	Route de la Gare (coté droit)	Rue Jean Baptiste Lully
Impasse des artisans	Rue César Franck	Rue Jean Philippe Rameau
Impasse du peintre	Rue Claude Debussy	Rue Marc Antoine Charpentier
Impasse des Vignes-Basses	Rue de la Chabanne	Rue Maurice Ravel
Impasse du Chier Bas	Rue de Monage	Volhac
Impasse du Garail	Rue de Prnaud	

BUREAU 3		
Allée du Parc	Impasse du champ du Cros	Route de Souchiol
Chemin de Chambailoux	Impasse Résidence village	Route du Monastier
Chemin du Champ de sarret	Montée de la Faye	Route du Plan d'eau
Chemin du chier Blanc	Place Clément Janequin	Rue de Chaland
Chemin sous la roche	Place de la Paix	Rue de la Pervencheira
Impasse de Chaland	Places des anciens combattants	Rue de la plaine de gour
Impasse de la ribeyre	Route d'Archinaud	Rue des filatures
Impasse des champs	Route de Dempeyre	Rue des jardins
Impasse des tourterelles	Route de la Darne	Rue du Père Chanes
	Route de l'Olme	Rue du Porche

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 4 : Orzilhac		
Route Laurent Eynac	Impasse du hameau du soleil	Rue de la Prade
Chemin des Bourgères	Impasse la carte	Rue des Courtinaux
Impasse des Bourgères	Impasse Sava	Rue des Frères Brochot
Chemin des Chazes	La bacoune	Rue des Près
Impasse des Bouleaux	Le bourg	Rue du Four
Impasse des Oiseaux	Orzilhac	Rue du Lauzet
Impasse des Prunus	Route de la Faiencerie	Rue Joseph Lashermes
Impasse des Verdièroux	Route de Peyrard	Rue Paul Séjourné
Impasse des Verdiers	Rue de blonde	Rue Saint Maurice
Impasse Devès	Rue de La Chaud	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL :

BUREAU 1		
Lot Les Arcis Chemin des Arcis Lot les Martoux Ch. Des Arcis Chemin de la Bouissonnade Chemin de Ma Campagne CHOURAC Chemin de la Citadelle Cormail Mas de Denise Av. l'Hermitage Sous-Denise Fondation Paradis Ch. La Droit Chemin de la Droit Chemin des Echantoux Route des Estreys	Rue André Giroud Chemin de Cormail Haut Chemin de la Ribeyre Haute Les Terrasses de l'Hermitage Lot Les Hauts de l'Hermitage Le Collet rte de l'Hermitage Les Hauts de l'Hermitage Avenue de l'Hermitage Lot Les Jardins du Pont Vieux Rue Saint Joseph Chemin des Lilas Maison retr. Paradis Route de la Malouteyre Chemin de la Malouteyre	Rue Saint Marcel Chemin des martous Chemin de Mathias Avenue de Mondon Chemin des Oeillets Quartier Paradis Résidence Paradis Route de Polignac Les Vigneaux la Raveyre Les Raveyres La Tarine Les Jardins du Pont Vieux Rue du Pont Vieux

BUREAU 2		
Chemin de l'Arbousset HLM de l'Arbousset HLM l'Arbousset Rue Jean de Bourbon Chemin Charles VII Rude des Chauffourniers Chemin Via Les Combes Impasse des Etats Généraux Rue des Etats Généraux Le Clos de la Fontaine	Rue Abbé Fontanille Rue Jacques Guitard HLM l'Arbousset Lot Soubre La Font (pair) Avenue de la mairie Avenue de Paradis Place du Plot Avenue du Puy Rue de la redevance Rue du Riou	Rue du Rocher Rue Ernest Rogues Rue Guillaume de La Roue HLM rue G. de La Roue Rue Antoine de Sénec terre Rue Auguste Souchon Rue du Sourdet Chemin Charles VII

BUREAU 3		
Rue des Alouettes Chemin du 18 août Chemin de l'Arche Rue Auguste Aymard Avenue Paul Bérard Avenue de la Bernarde Route de la Bernarde Lieu-dit Les Petits Brus Lieu-dit les Brus Route de Ceyszac Chemin du Chaumet Lot Le Chaumet Chemin de Clary	Les Combes Commune d'Espaly Chemin de Compostelle La Coutoule Rue des Fauvettes Rue Victor Hugo Lot Soubre La Font (impair) Route de Langeac Chemin de la Lente Rue des Mésanges Val de Mialaure Mialaure Rue Molière	Avenue Jean Moulin Chemin des Papèteries Le Savel Val du Riou Lot Les Grabeyres Val du Riou Avenue Val du Riou Val du Riou Le Ronzon HLM Route de Saugues Le Séjalat Les Teyssonaires Lot La Veniade Ch. De l'Arche Lot La Vielle Lotissement La Vielle

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE POLIGNAC :

BUREAU 1		
<p><u>Le Bourg</u> Chemin sous Mazel - Chemin sous Cayres - Impasse du Stade - Route de Vassalh - Rue des Ecoles - Rue Jeanne d'Arc - Montée de Louche - Rue Gabriel Moiselet - Rue des Vignes - Impasse des Vignes - Place de l'église - Place Princesse de Polignac - Rue du Levant - Rue du Toria - Place du Toria - Rue de l'Enclos - Impasse de l'Enclos - Rue des quatre vios - Rue du Midi - Rue des Vergers - Route de la Souleïe - Place du Pirou - Rue du Pirou - Impasse du Pirou - Montée de la Crouzette - Rue de la Charreire Basse - Chemin du Charrirou - Impasse du Cadi - Chemin de Roche Grosse - Impasse de Roche Grosse - Montée de Roubert - Impasse de l'Enclos du Pigeonnier - Rue du Pradon - Rue Saint Martin - Rue du Ploura - Rue du Château - Rue de la Ferronnerie - Rue du Valla - Rue de l'Abbaye - Rue du Donjon - Rue du Nord - Chemin des Bachassoux - Chemin de Ridet - Route de Blanzac - La Prade - Route de Champ rouet</p>	<p><u>Cheyrac</u> Rue du Vignal - Impasse du Vignal</p> <p>La Clauze</p> <p>La Bernarde</p> <p><u>Bornette</u> Route de Bornette</p> <p><u>Les Estreys</u> Impasse de Pendara - Impasse des Hirondelles - Impasse des Thuyas - Rue du Village - Rue du Four Banal - Chemin des Ouvagères - Chemin de la Source Minérale</p> <p><u>Le Moulin des Estreys</u> Chemin des Eaux Vives</p> <p><u>La Ribeyre Basse</u> Rue Fontaine du Vallon - Chemin de Rosine - Impasse des Tourterelles - Route des Estreys</p>	<p><u>La Ribeyre Haute</u> Route de la Ribeyre - Impasse du Pont - Impasse du Soleil</p> <p><u>Chourac</u> Rue de Chourac</p> <p>Le Collet Route du Collet - Impasse des Côtes</p> <p><u>Sinzelles</u> Route de Sinzelles</p> <p>La Malouteyre Route de la Malouteyre Route du Mont Denise Chemin des Vignes - La Malouteyre Chemin du Lac - La Malouteyre Plaine de Rome Route de Polignac Chemin de la Boriette Chemin des Lilas Chemin des Sources Le Pont Vieux Avenue de Mondon</p>

BUREAU 2		
<p><u>Beaubac</u> Montée de Bonne Garde - Les Hauts de Bonne Garde - Impasse de la Tour - Route de Marnhac - Impasse des Chambades - Lotissement Ferret - Rue des Terres Blanches - Impasse des Terres Blanches - Chemin d'Isabeau - Impasse du Vignal Grand - Chemin du Jucadour - Chemin du Suc</p> <p>Bilhac Route de Bilhac</p> <p><u>Chambeyrac</u> Rue des Arcades - rue de la Bertine - Chemin du Champ Clos - rue du Château d'Eau - Rue du Four Ancien - Impasse Gravier - Chemin des Pinatelles - Montée du Pressoir - Chemin de la Rouzade</p> <p><u>Chanceaux</u> Rue des Champs des Prés - Rue de l'Escalade - Place Fernand Julien - Impasse du Moulin - Chemin de la Loire - Chemin de Compostelle - Chemin de Loulette</p>	<p>Communac Chemin du Ruisseau - Chemin des Adrets - Chemin du Plateau</p> <p><u>Cussac</u> Allée de Bompart - Chemin du Chalon</p> <p>La Barbeyre</p> <p>Le Cheylard</p> <p>Marminhac Route de Marminhac</p> <p>Le Sentier - Marminhac</p> <p><u>Marnhac</u> Route du Verdier - Route des Houches - Rue des Bacs - Rue du Four - Rue de l'Assemblée - Chemin des Estrissous - Rue de la Fontaine de Pouvy - Impasse des Granges - Rue sous les Horts - Chemin des Écoliers - Impasse de la Forge - Impasse Bonne Espérance - Chemin de la Roche - Chemin du Bois de Lourseyre - Montée de la Gentiave - Impasse des Buissons - Rue de la Calade</p>	<p>Plaine de Bleu</p> <p>Rassasset</p> <p><u>Rochelimagne</u> Rue de la Bègue - Chemin de la Roche de Luc - Place du Tilleul - Rue de l'Espinasse - Rue de Beauchastel - Chemin du Pragon</p> <p>Soye</p> <p><u>Tressac</u> Chemin de la Chibotte - Chemin des Coustilles - Chemin du Mouillard - Impasse de l'Abreuvoir - Impasse de la Bénite - Impasse du Brailly - Impasse de Chardon - Impasse de la Grotte - Impasse du Marlin - Impasse des Noisetiers - Impasse des Rochers - Impasse de la Varennes - Rue des Chambées - Rue du Clouzet - Rue du Coudert - Rue de la Croix - Rue de la Maison Forte - Rue Martey - Rue du Martouret - Rue du Métier - Rue du Puits - Rue du Villaret</p> <p>Adresses extérieures de la commune</p>

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 101 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Avenue d'Aiguilhe	Rue des Farges (côté pair)	Rue des Pèlerins
Rue Becdelièvre	Place du For	Rue du Plâtre
Rue du Bessat (à partir du n°6 côté pair)	Rue Saint-Georges	Place de la Platrière
Rue du Bessat (à partir du n°9 côté impair)	Rue Gouteyron	Rue de l'ancien four à poissons
Rue du Bouillon (tout côté impair)	Montée Gouteyron	Rue Cardinal de Polignac
Rue du Bouillon (des n° 0 à 6 côté pair)	Rue Grasmanent	Rue de la prison
Rue du Bouillon (à partir n°16 côté pair)	Rue Boucherie Haute	Commune de rattachement
Rue Traversière du Bouillon	Rue Général Lafayette (côté impair)	Rue Saint-François Régis (côté impair)
Chemin de Bouthezard	Place Saint-Pierre-Latour	Rue Isabelle Romée
Boulevard du Docteur	Petite place Saint-Pierre-Latour	Boulevard Georges Sand (côté pair)
Chantemesse (des n° 0 à 9 côté impair)	Place de la libération (côté pair)	Rue Sarrecrochet
Boulevard du Docteur	Rue de Lille (côté impair)	Rue Séguret (côté pair)
Chantemesse (tout côté pair)	Cité du Loup	Rue des tables (côté impair)
Rue du Cloître	Rue de la Manécanterie	Place des tables
Montée du Cloître	Rue Anne-Marie Martel	Rue Jules Vallés
Rue du Collège (côté impair)	Place Saint-Maurice	Rue Antoine de Saint-Vidal
Rue Abbé de l'Épée	Rue Saint-Mayol	Rue de Vienne (des n° 0 à 11 côté impair)
Rue des Sept Épées	Rue Meynard (côté pair)	Rue de Vienne (des n° 0 à 8 côté pair)
	Cité Saint-Michel	Rue de la Visitation
	Boulevard Montferrand	
	Rue Montferrand	
	Rue Pierre de Nolhac	

BUREAU 102 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Cité des Acacias	Rue des Farges (côté impair)	Rue Pannessac (des n° 70 à 80 côté pair)
Rue des Anciens Combattants d'A.F.N	Rue Francheterre	Rue Boucher de Perthes
Chemin du 18 août	Boulevard Gambetta	Rue Ronzon (côté pair)
Boulevard Carnot	Rue Grangevieille (côté impair)	Boulevard Georges Sand (côté impair)
Avenue de la Cathédrale	Rue du 86 ^{ème} R.I.	Rue Maréchal de Vaux
Rue Pons de Chapeuil	Place de la Libération (côté impair)	Rue Charles VII
Rue Duguesclin	Rue de l'Ouche	

BUREAU 103 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Rue du Bessat (des n° 0 à 9 côté impair)	Rue du Collège (côté pair)	Rue Pannessac (côté pair)
Rue du Bessat (des n° 0 à 6 côté pair)	Rue du Consulat	Rue Philibert
Rue Général Waldeck Boudinhon	Rue Traversière du Consulat	Rue Raphaël
Rue du Bouillon (des n° 6 à 16 côté pair)	Rue Courrierie (côté pair)	Rue Saint-François Régis (côté pair)
Rue Chamarlenc	Rue Guy François	Rue Rochetaillade
Rue Chaussade (côté impair)	Rue Grangevieille (côté pair)	Rue Saulnerie
Rue Chênebouterie	Place du Greffe	Rue Séguret (côté impair)
Place du Clauzel	Rue Général Lafayette (des n° 0 à 17 côté impair)	Rue des Tables (côté pair)
Rue Antoine Clet	Rue du Prat du Loup	Rue Vanneau
	Rue Meynard (côté impair)	Rue Saulnerie-Vieille
	Rue Adhémar de Monteil	Rue Villeneuve

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 104 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 2		
Rue d'Alençon	Rue de Craponne	Rue Henri Pourrat
Rue Saint-Antoine	Rue droite (des n° 0 à 47 côté impair)	Rue du Pouzarot
Rue du Bac	Faubourg Saint-Jean (des n° 27 à 115 côté impair)	Rue traversière du Pouzarot
Place du Bac	Boulevard Maréchal Joffre (côté impair)	Place du Planet de la Rabe
Rue Traversière du Bac	Rue Général Lafayette (côté pair)	Chemin Saint-Sébastien
Rue Boucherie basse	Rue Sainte-Marie	Place du Théron
Rue derrière Boucherie basse	Rue sous Sainte-Marie	Rue de Valenciennes
Rue Traversière de Cadelade	Rue du Pallet (côté pair)	Rue de Verdun
Chemin de Sainte-Catherine	Rue du Pallet (des n° 1 à 9 côté impair)	Rue Mario Versepuy
Rue Chèvrerie (côté impair)	Place du Pallet	Rue du Petit Vienne
Rue Sainte-Claire		Rue de Vienne (à partir du n°8 côté pair)
Rue sous Sainte-Claire		Rue de Vienne (à partir du n°11 côté impair)
Rue sur Sainte-Claire		
Boulevard de Cluny		

BUREAU 301 – ECOLE PUBLIQUE DU VAL VERT – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Jean Baudoin	Avenue Maréchal Foch (des n° 84 à 148 côté pair)	Rue Jean Mermoz
Rue Centrale	Rue Gabriel Fournery	Montée de Papelingue
Rue Henri Chas	Rue Haute	Place Eugène Pebellier
Chemin du Chèvrefeuille	Rue des Jardins	Rue Jules Romains
Rue Léon et Jeanne Coudeyrette	Rue Loucheur	Rue du Ruisseau
Rue des Eglantiers		Avenue du Val Vert

BUREAU 302 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Gallien d'Adiac	Avenue Clément Charbonnier	Rue Louis Pasteur
Chemin des Alouettes	Boulevard Alexandre Clair	Impasse du clos Chante Perdrix
Rue Docteur Michel Arnaud	Rue du Clos de Compostelle	Rue Chante Perdrix
Boulevard Président Bertrand (des n° 0 à 15 côté impair)	Rue de Compostelle	Rue Antoine Pitarch
Rue du coteau des Capucins	Rue Jean-Baptiste Fabre	Chemin de la Pommeraie
Côteau des Capucins	Rue du Général Aubert Frère	Rue Charles Rocher
Rue des Capucins (à partir du n° 20 côté pair)	Avenue du Général de Gaulle	Rue de la Ronzade (côté impair)
Rue des Capucins (à partir du n°27 côté impair)	Rue de la Girette Haute	Lieu-dit la Ronzade (côté pair)
	Rue Lashermes	Belvédère du Mont Ronzon
	Rue Antoine Martin	Avenue André Soulier (côté pair)
	Rue du Royal Park	Rue Simone Weil

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 303 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Porte Aiguière	Rue Courrierie (côté impair)	Rue des Mourgues
Rue Jean Barthelemy	Place du Marché couvert	Rue Traversière des Mourgues
Rue Félix Boudignon	Impasse du Marché couvert	Rue Pannessac (côté impair)
Impasse Félix Boudignon	Rue Crozatier (côté pair)	Rue Saint-Pierre
Place du Breuil	Rue Saint-Gilles	Place du Plot
Rue des Capucins (des n°0 à 20 côté pair)	Rue Grenouillit	Rue de la Ronzade (côté pair)
Rue des Capucins (des n°0 à 27 côté impair)	Place de la Halle	Lieu-dit la Ronzade (côté impair)
Place de l'Isle Chabran	Rue Saint-Jacques	Rue Ronzon (côté impair)
Rue Chaussade (des n° 2 à 50 côté pair)	Rue Julien	Rue Alphonse Terrasson
Chemin de la Clède	Place aux laines	Rue Frère Théodore (des n° 0 à 7 côté impair)
Rue de l'ancienne Comédie	Boulevard Saint-Louis	Rue Frère Théodore (côté pair)
Rue Léon Cortial	Rue Latour-Maubourg	Rue Vibert
	Rue Etienne de Médicis	

BUREAU 304 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 1		
Avenue Salvador Allende – Les Saugnes 2	Rue des hauts de Chirel	Chemin du Riou
Lieu-dit la plaine des Baraques	Rue Coste-Deferne	Lieu-dit le Riou
Rue des maisons blanches	Rue de Langlade	Allée les mille roses
Lot. les maisons blanches	Avenue Baptiste Marcet (côté pair)	Rue du clos des Saugnes
Lieu-dit Bonnassou	Lieu-dit Pranlary	Lot. le clos des Saugnes
Rue de Chirel	Impasse les terrasses du Riou	Vieux village de Taulhac
		Route nationale 88

BUREAU 401 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Cité Bel Air	Avenue Docteur Durand (côté impair)	Avenue d'Ours Mons (des n° 0 à 46 côté pair)
Rue Yves d'Allègre	Rue Théodore Falcon	Rue Antoine de Saint-Nectaire
Rue de la Roche Arnaud	Rue Jacmon	Rue Louis Oudin
Sentier de la Roche Arnaud	Rue des Jerphanion	Rue Emile Reynaud des n° 23 à 33 côté impair)
Rue Auguste Canard	Boulevard Philippe Jourde	Rue des Sources
Rue des Chalmettes	Rue Prosper Mérimée	
Rue Dubois		
Rue Truchard-Dumolin		

BUREAU 402 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Rue Portail d'Avignon (côté pair)	Avenue Georges Clémenceau (côté pair)	Chemin des Iris
Impasse d'Avignon	Rue des Cordeliers	Place Michelet
Faubourg Saint-Barthelemy	Rue Crozatier (côté impair)	Rue des Moulins
Boulevard Président Bertrand (des n°15 à 45 côté impair)	Rue du vent l'emporte	Rue du 11 novembre
Boulevard Président Bertrand (des n°20 à 30 côté pair)	Allée des droits de l'enfant	Rue Pierret
Rue Richond des Brus	Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 29 côté impair)	Rue Emile Reynaud (des n°0 à 19 côté impair)
Rue Burel	Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 16 côté pair)	Rue Emile Reynaud (des n°0 à 40 côté pair)
Rue Chaussade (à partir du n°58 côté pair)	Place des droits de l'Homme	Avenue André Soulier (côté impair)
	Cours Victor Hugo	Rue des Tanneries

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 403 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4

Rue Pierre Farigoule (côté pair) Rue Maréchal Foch (côté impair) Rue Maréchal Foch (des n° 0 à 84 côté pair)	Rue de la Fonderie Rue Lavastre Rue de la Passerelle	
---	--	--

BUREAU 404 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4

Impasse Charles d'Agrain Rue des Amandiers Rue André de Bailliencourt Rue Maurice Barres Avenue des Belges – côté pair (à partir du n° 30) Rue des Bleuets Rue de Bonneterre Avenue de Brugherio	Rue des Cerisiers Allée des Hauts de Chastelvol Chemin de Chastelvol Lieu-dit Chastelvol Rue de Coloin Boulevard Bertrand de Doue Rue Aimé Giron Impasse des Glycines Rue des Lilas	Rue Lobeyrac Avenue d'Ours Mons (côté impair) Avenue d'Ours Mons (à partir du n° 46 côté pair) Rue du docteur Simone Nicolas Rue Ranquet Impasse des Rosiers Avenue de Tonbridge
--	---	--

BUREAU 405 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4

Lieu-dit La Roche Arnaud Rue Bonnassieu Lieu-dit Chaussende Rue Henri Dunant Rue de Dunkerque Avenue Docteur Durand (côté pair)	Rue Edouard Estaunie Chemin de Farnier Avenue de Saint-Flory Rue Paule Gravejal Lot. les terrasses de Guitard Lieu-dit Guitard	Rue Martin Luther King Avenue de Meschede Rue Jean Moulin Lieu-dit Rompedie Impasse de Rompedie Rue des sources (côté pair)
---	---	--

BUREAU 406 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 4

Rue du Besson Chemin du Bouchetaud Rue du Bouchetaud Lieu-dit le Bouchetaud Chemin de la Boucheyre Rue des pins de Boulange Rue Jean Brenas Chemin du Buisson Rue du Chateau Rue des Chibottes Chemin de Chouveyre Lieu-dit Chouveyre Rue de la Cité Lotissement Crespy Impasse des crêtes Rue J. A. Cubizolle Avenue des Estelles Lotissement les Estels Chemin du Fieu	Chemin de Fontbonne Lotissement les Hauts de Taulhac Rue du Clos des Hospices Avenue Louis Jonget Rue du Point du jour Cité Le Point du jour Impasse du Lac Allée des gorges du Lion (côté impair) Lieu-dit la gorge du Lion Lotissement les Crêtes Rue Hippolyte Malegue Rue Henri Manneval Avenue Baptiste Marcet (côté impair) Lotissement La Marqueyre Rue Charles Maurin Rue des Muriers Rue du Panorama	Chemin de la Pépinière Lieu-dit la Pépinière Rue Isabeau Perbet Chemin de la Plaine Rue des Pradeaux Lotissement Les Prairies Rue Lieutenant Colonel Marcel Rebeyrotte Rue des Sagnettes Rue du Stade Rue Antoine Valette Rue Haute de la Vaysse Rue de la Vaysse Rue Colonel Verneuil Rue du Four vieux Lotissement les Salliens 1 Avenue du 8 mai 1945 Lotissement les Salliens 2
--	---	--

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 407 – ANCIENNE MAIRIE DE MONS – LE PUY-EN-VELAY 4		
Chemin de Bel Air Lieu-dit le Bois d'Ance Place de l'Assemblée Chemin du Charreyrou Lotissement le pré du Château Impasse du Château Chemin du Chirenc Lotissement La Combe Route du Couderc Chemin du Cros Chemin des Directes Rue de la Fontaine	Chemin de la Forge Chemin des Gardes Chemin de Gendriac Lieu-dit Gendriac Lotissement Fontaine du Loup Impasse de Lyoussac Lieu-dit Lyoussac Chemin des Mauves Lotissement les Mauves Lieu-dit les Mauves Rue du Château de Mons Route de Mons	Village de Mons Village d'Ours Chemin du Parc Impasse de la Prade Impasse de la Prairie Lotissement la Prairie Rue Antonin Raffier Chemin des Ronces Lieu-dit les Ronces Lieu-dit les Rouquisses Chemin des Troènes Chemin du Vallon

BUREAU 501 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Avenues des Belges (côté impair) Avenue des Belges (des n° 0 à 28 côté pair) Impasse de Cluny Avenue Charles Dupuy Rue de la Gazelle (à partir du n° 37 côté impair)	Boulevard Maréchal Joffre (côté pair) Rue Louis Jovet (côté impair) Route de Montredon Boulevard de la République (des n° 44 à 46)	Rue Jean Solvain (à partir du n° 13 côté impair) Rue Jean Solvain (à partir du n° 14 côté pair)

BUREAU 502 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Rue derrière Sainte-Agathe Rue Sainte-Agathe Rue Portail d'Avignon (côté impair) Place Cadelade Rue Cadelade Faubourg des Carmes Rue des Carmes Rue Chèvrerie (côté pair) Avenue Georges Clémenceau (côté impair) Avenue de la Dentelle Rue Dolaizon Impasse Dolaizon Rue Droite (côté pair) Rue Pierre Farigoule (côté impair)	Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 18 à 36 côté pair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 29 à 51 côté impair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 37 côté impair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 20 côté pair) Rue Oddo de Gisseys Rue des Chevaliers Saint-Jean Faubourg Saint-Jean (des n° 0 à 25 côté impair) Faubourg Saint-Jean (côté pair) Rue Louis Jovet (côté pair) Rue Calemard de Lafayette (côté impair)	Rue André Laplace Rue Francisque Mandet Rue du Pallet (des n° 9 à 13 côté impair) Rue du Moulin-Pataud Boulevard de la république (côté impair) Boulevard de la république (des n° 0 à 44 côté pair) Rue Monseigneur Norbert Rousseau Rue Jean Solvain (des n°0 à 13 côté impair) Rue Jean Solvain (des n°0 à 14 côté pair) Rue des Teinturiers

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE :

BUREAU 1 – salle polyvalente		
Allée du château	Impasse du Potager	Place de l'Église
Avenue des sports	Impasse du Repos	Place de l'Europe
Avenue du Plaid	Impasse du Savelat	Place des Béates
Château du villard	Impasse du Suc	Place des 4 chemins
Chemin de Barou	Impasse les Frênes	Place des Ebats
Chemin de Sabadel	La Chabanne	Place du Fournil
Chemin des Calvaires	La Croix des rameaux	Promenade des Rameaux
Chemin des planchettes	La Coste	Rachassac
Chemin des Versonnes	Laprade	RD 15
Chemin du Moulin Neuf	La Prade de Doue	RD 150
Chemin du relais	la vio de garitou	Route de Gagne
Chemin du Verdier	Le Bourg	Route de la Croix
Gagne	Le Boussillon	Route de Rachassac
Impasse Beausoleil	Le Coudert	Place du Fournil
Impasse Bellevue	Le Mas	Route du Villard
Impasse Clos de la Servoisine	Le Moulin Neuf	Rue de Calco
Impasse de la Gagne	Le Pin	Rue de la Croix des Rameaux
Impasse de Laprade	Le Pont Neuf	Rue de la Trende
Impasse de la Trende	Le Roure	Rue de l'Ourche
Impasse de Ville	Le Villard	Rue de Naquera
Impasse des Alouettes	Les Pandraux	Rue de Servissac
Impasse des Bleuets	Lotissement Fondneuve	Rue des Dentellières
Impasse des Buissonnières	Lotissement la Chabanade	Rue des écoles
Impasses des Coquelicots	Lotissement la Croix des rameaux	Rue des Grises
Impasse des Geais	Lotissement les frênes	Rue des Jonchères
Impasse des grives	Mandarou	Rue des Ponteils
Impasse des jardins	Montée de la Boucle	Rue du Château
Impasse des Mondonnes	Montée de la Chabanade	Rue du château d'eau
Impasse des Noyers	Montée de Peynastre	Rue du Lavoir
Impasse du Bosquet	Montée de Potage	Rue du Mas
Impasse du Breuil	Montée des Cyprès	Rue du Pêchey
Impasse du Chêne	Montée des passereaux	Rue du Pont
Impasse du Courtil	Montée du Pountet	Rue du Soleil Levant
Impasse du Fromental	Noustoulet	Rue Marie Blanc
Impasse du Mas	Passage de Chapeuil	Sabadel
Impasse du Moulin	Passage de l'Ouche	Ville
Impasse du Pin	Passage du Fournil	Vio de Chapeuil
Impasse du Planet	Passage du Presbytère	Vio romaine
Impasse du Plateau	Passage du 22 juillet 1925	Voie romaine
Impasse du Pont	Place de la Fontaine	
	Place de la Mairie	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 2 – salle polyvalente		
Ancienne RN 88	Impasse des mésanges	Rue Coudeyrette
Arsac en velay	Impasse des patureaux	Rue de Blonde
Avenue Antoine Lavoisier	Impasse des peupliers	Rue de Chirel
Avenue Baptiste Marcet	Impasse des Planches	Rue de la Combe
Avenue Charles Dupuy	Impasse des prés	Rue de Dunkerque
Avenue de la Rochelambert	La Chartreuse	Rue de la Chaud
Avenue de la Pause	La Coste	Rue de la fontaine
Avenue de l'Ermitage	Lantriac	Rue de la Gare
Avenue de Ruessium	La Pépinière	Rue de la Gazelle
Avenue des Belges	La Paravent	Rue de la Poterie
Avenue des Sports	La Plaine	Rue de la prade
Avenue du 8 mai 1945	La Redonde	Rue de l'Anyade
Avenue du Puy	La Terrasse	Rue de la République
Avenue du Val Vert	Le bourg	Rue de l'Assemblée
Avenue Louis Pasteur	Le Clos de Corsac	Rue de la Sumène
Avenue Maréchal Foch	Le Mont	Rue de la Varenne
Avenue René Descartes	Le Puy-en-Velay	Rue de Laussonne
Avenue Saint Flory	Le Riou	Rue de l'Enclos
Avenue Simone Weil	Le Roure	Rue de Pralong
Bombes	Le Val des Bories	Rue des aubépines
Boulevard de la République	Le Val du Riou	Rue des boutons d'or
Bld du Docteur Chantemesse	Les Bastides	Rue des Chauffourniers
Boulevard Maréchal Joffre	Les Buissonnets	Rue des Chevaliers St Jean
Boulevard Président Bertrand	Les Chaumes	Rue des Combes
Boulevard Saint-Louis	Les Granges	Rue des écoles
Brives-Charensac	Les Jardins du Pont vieux	Rue des lavandières
Broulhac	Les Marronniers	Rue des métiers
Centre Hospitalier Emile Roux	les Patureaux	Rue des Moulins
Champcouvert	Les Sagnes	Rue des Patureaux
Chemin de Chanavoux	Lotissement Bouche	Rue des pirouses
Chemin de Chantemoine	Lotissement la Loubeyre	Rue des Rouchas
Chemin de Chazot	Lotissement le parc	Rue des Vigères
Chemin de Doue	Lotissement le petit train	Rue des Vignes
Chemin de Farnier	Lotissement les Estelles	Rue Dolaizon
Chemin de Gendriac	Lotissement les Mauves	Rue du Charirou
Chemin de la Chaud	Lotissement près de la chaud	Rue du château d'eau
Chemin de la coursière	Lotissement Sagnecroze	Rue du Couvige
Chemin de la Double	Maison de retraite	Rue du Four
Chemin de la pinatelle	Maison de retraite Bel Horizon	Rue du Garay
Chemin de Pimprenelle	Marnhac	Rue du Graviro
Chemin de St Régis	Montée de Plaisance	Rue du Lauzet
Chemin des Alliens	Montoing	Rue du panorama
Chemin des Alouettes	Orzilhac	Rue du Repos de la Fontaine
Chemin des Vignes	Place de la Libération	Rue du 86ème RI
Chemin du Brunelet	Place du Reinage	Rue Estrade
Chemin du château d'eau	Place du plot	Rue Francisque Mandet
Chemin du rioufour	Plaisance	Rue François GIPPET
Condros	Pommard	Rue haute
Coubon	Résidence Beau Soleil	Rue Henri Chas
Couteaux	Résidence Roche Arnaud	Rue Jean Brenas
Doue	Rohac	Rue Jean de Bourbon
EHPAD Le Grand Pré	Route de Dempeyre	Rue Jean Monnet
Espaly Saint Marcel	Route de Freycenet	Rue Jean Solvain
Faubourg Saint-Jean	Route de Malescot	Rue Jules Romain
Fay la Triouleyre	Route de Montchamps	Rue Lavastre
Fourchaud	Route de Montredon	Rue Louis Juvet
Foyer Saint-Jean	Route de Polignac	Rue Maurice Barrès
Foyer Vert Bocage	Route de Saint-Julien	Rue Maurice Schumann
Frejus	Route de Souchiol	Rue Porte franchise

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Givors Immeuble beau séjour Impasse Beaurepaire Impasse de la carrière Impasse de la Coursière Impasse de la Tuilière Impasse des Argiles Impasse des aubépines Impasse des artisans Impasse des Bouleaux Impasse des Chalets Impasse des grillons Impasse des Lilas	Route de Tournecol Route des 3 fontaines Route du Fraisse Route du Monastier Route du Monteil Route du Puy-en-Velay Rue Antonin Raffier Rue Charles Rocher Rue Chaussade Rue Chénébouterie Rue Claude Debussy	Rue Saint-Exupéry Rue traversière Rue Vaneau Saint- Antheme Saint-Etienne Lardeyrol Saint-just Saint-Pierre-Eynac Taulhac Tournecol Uveyres Volhac Zone de Chirel Zone industrielle
--	---	---

BUREAU 3 - salle polyvalente		
Avenue de Pebellit Avenue du Mont Faron Chemin de la Valette Impasse Chouvet Impasse Coste Sourde Impasse de Courbière Impasse de la Berthe Impasse de la bise Impasse de la Croze Impasse de la vianette Impasse de Moncouroux Impasse de Saint-Germain Impasse des Alizés Impasse des Ayasses Impasse des quatre vents Impasse des Maquisards Impasse du Bosquet Impasse du Fromentou Impasse du Petit Bois Impasse du pin	Impasse du point du jour Impasse du Pré Long Impasse du Vallon Impasse du viaduc Impasse La Pinède Impasse Le Champ La Berthe La roche rouge La Station Le Petit Bois Lotissement La Croze Lotissement Le Champ Montagnac Montée de la Chabanne Montée de la Croix Montée de la Sabotte Montée des Ozeilles Montée des rioux Passage des marronniers Pebellit	Peyrard Place de Pebellit Priouret Route de Peyrard Route de Saint Germain Route de Servissac Rue de Courbière Rue de la Rocade Rue de la Pelote Rue de la Source Rue des Blés Rue des Eglantiers Rue des Genêts Rue des Tourterelles Rue du Caïre Rue du Creux des Bonnets Sarrazine Servissac

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

BUREAU 1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Primaire		
Avenue de la Rochelambert	Lotissement les Cités	Rue de la Chapelle des Pénitents
Avenue Pierre Julien	Lotissement les Ribbes	Rue de la Motte Féodale
Avenue Ruessium	Place Claude Bonnefoux	Rue de l'Acqueduc
Champagne	Place de Gaulle	Rue de Lante
Champagne pierre brune	Place de la Prade	Rue de L'Anyade
Chemin de Bertaud	Place de l'Église	Rue de l'Evéché
Chemin de Choubert	Place des AFN	Rue des écoles
Chemin de la Croix des pères	Place des Anciens Combattants	Rue des pas perdus
Chemin de la haute	Place des Sabots	Rue des remparts
Chemin de la sablière	Place du Marchedial	Rue du Docteur Chabanet
Chemin de l'espérance	Place Jean XXIII	Rue du Haut Solier
Chemin de verdaye	Place Jeanne d'Arc	Rue du Lac
Chemin des voleurs	Place Notre Dame Haut Solier	Rue du Michalat
Chemin du Bourbouilloux	Place Saint Georges	Rue du Periou
Chemin du stade de chomeil	Résidence du parc	Rue Estrucille
Cité Bongiraud	Route de Blanzac	Rue Gallien d'Adiac
Complexe aquatique Bar étang	Route des cités	Rue Général Daurier
Côtes de Choubert	Route des Ribbes	Rue Joannes Denave
Derrière les remparts	Route des Ribbes « Les cités »	Rue Saint Joseph
Impasse du Chapitre	Rue André Chanal	Rue Soeur Ligorie
Impasse Ruessium	Rue Armand	Rue Velaune
Lot Les Varennes	Rue Bollene	Tressac
Lotissement Clos Favier	Rue Chabron de Soleilhac	Usine de Boivelle
Lotissement Le Champlouis	Rue Chateau Fornel	Verignac
Lotissement Les Aurouzes	Rue Cité vieille	Via du Pei
		Zoubiroux

BUREAU 2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Maternelle		
Anazac	Impasse Via Le Puy	Route de Marminhac
Anviac	La pierre plantée	Rue Bela Chareira
Avenue de Pérouet	La Rochelambert	Rue de la Croix
Belvédère du Lac	La Valette	Rue de la Ferme école
boite postale	Le lac	Rue de La Fontaine
Chassagnolles	Le Monet	Rue de l'école
Chassaleuil	Le Puy-en-Velay	Rue de Peyre Biaire
Chavagnac	Les Baraques	Rue des Fourches
Chemin de la Pinatelle	Lotissement le petit lac	Rue des Iris
Cougeac	Lotissement le petit lac II	Rue des Listes
Impasse des Acacias	Lotissement Le Grand Lac	Rue des Pins
Impasse des Aubépines	Lotissement le Lac	Rue des Sorbiers
Impasse de Erables	Marcilhac	Rue du Moulin
Impasse des Gentianes	Mas Vellavi	Soddes
Impasse des Pommiers	Montée du Lac	Treloussere
Impasse des Roseaux	Nolhac	Vergezac
Impasse des Saules	Orcenac	Vialette
Impasse des Tilleuls	Pouvey	Zone Artisanale de Nolhac
Impasse du Four	Rassasset	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE VALS-PRES-LE-PUY :

BUREAU 1		
Avenue de Vals Avenue des Droits de l'Homme Belle Plaine Chemin de la Girette Chemin de la Sermone Chemin de la Sermone Haute Chemin des Brioudes Chemin des Rois	Chemin Sans Quartier Impasse des Moulins Place du Monastère Place du Pont Quai du Dolaizon Rue André Bernard Rue Charles Martin Rue de l'Ecole Normale	Rue des Artisans Rue du Beal Rue du Bel Anis Rue Guillaume Chaballier Rue Jacques Viscomte Rue Laurent Brolles Rue Milhit Enjolras

BUREAU 2		
Avenue Charles Massot Avenue de l'Europe Avenue Jean Moulin Avenue Jeanne d'Arc Boulevard Bertrand Chemin de Bonnassou Chemin de la Borie Blanche Chemin d'Eycenac Impasse du Pont Impasse Saint-Benoît Place de la Mutualité Place du Couvige	Route de Prarlary Route de Saint-Christophe Route du Carmel Rue Centrale Rue Charles Nicolle Rue Danton Rue de l'Aubépine Rue de Sinety Rue des Anciens Combattants Rue des Ecoles Rue des Jardiniers Rue du 8 mai 1945	Rue du Charirou Rue du Pont Rue du Riou Rue du Val Fleuri Rue Francisque Enjolras Rue Général Beaugier Rue Jean Monnet Rue Joseph Rumillet Rue Louis Brioude Rue Marcel Pagnol Rue Saint Benoît

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE :**

BUREAU 1 : Maison des Associations		
Avenue de la Gare – Bâtiment les Buis	Impasse du Ruisseau	Route de Bas-en-Basset
Avenue de Firminy (côté impair du n°1 à 23)	La Combette	Route de Nurllet
Avenue de la Gare	La Grande Vigne-Nurol	Route de Nurol
Avenue du Pont	La Naverte	Route des combes
Avenue du Pont - Bâtiment Les Hêtres	La Rivière	Rue de Chazourne
Bâtiment Les Buis	Le Bret	Rue de la Grande Boucle
Beurende	Le Buisson	Rue de la Plaine (côté impair du n°1 à 3 /
Beauvoir	Le Sagnat	côté paire du n°2 à 10
Bellevue	Les Barques	Rue de la Rivière
Chemin de la Moure	Les Combes	Rue de l'Esplanade
Chemin de l'Oeillet	Les Hautes Berges	Rue de Saint-Geneix
Chemin de Passe Vite	Les Hyverts	Rue des Allières (côté impair du n°1 à 15 /
Chemin du Pavé	Les Platières	côté pair du n°2 à 16)
Chemin du Réservoir	Lhermet	Rue des Cheminots
Chemin du Taillis	Lotissement Verte Colline	Rue des Platanes
Immeuble les Buis	Mons	Rue des Puits
Impasse de la Pommeraie	Nurllet	Rue des Vignes
Impasse des Cèdres	Nurol	Rue du Buisson
Impasse des Pommiers	Place de la Coix	Rue du Monument
Impasse du Crai	Place du Breuil	Rue Esplanade
	Port Buisson	

BUREAU 2 : Ecole primaire publique		
Allée des Amis	Chemin des Girards	Roche d'Oiseau
Auberge du Moulin	Chemin du Fleuve	Rue de la FLACHERIE
Avenue des Grands Prés	Chemin du Lavoir	Rue de la Page
Avenue du 8 Mai	Chemin du Vieux Moulin	Rue de la Plaine (côté pair du n°12 au 20 /
Bâtiment les Jacinthes	La Rotte	côté impair du n°5 au 19)
Bâtiment les Marguerites	Le Brouilli	Rue de l'Echelle
Bâtiment les Myosotis	Le Tour	Rue de l'Industrie
Bâtiment les Orchidées	Les Ollagniers	Rue des Ollagnières
Bâtiment les Violettes	Lotissement le Garay de Fournier	Rue des Perrots
Chemin de Bayle	Lotissement les Châtaigniers	Rue des Ribes
Chemin de la Prade	Lotissement le Ponton	Rue du 8 Mai
Chemin de l'Ecole	Place de la Gare	Rue du Brouilli
Chemin de l'Etoile	Place des Perrots	Rue du Pont Neuf
Chemin de Mandrin	Quilloux	Rue Haute
Chemin de Quilloux		Rue Tranquille

BUREAU 3 : Résidence Les Tilleuls		
Avenue du Velay	Lotissement les Rameaux	Rue de l'Hospice
Bouffeton	Lotissement les Gimberts	Rue des Freydières
Chanteloire	Oriol	Rue des Genêts
Chemin des Rameaux	Ouillas	Rue des Gmberts
La Faye	Pied	Rue des Marronniers
La Grangeasse	Pifoy	Rue des Tuileries
La Tour d'Oriol	Place de l'Eglise	Rue du 19 Mars 1962
Le Cortial	Roures	Rue du Clos
Le Sauze	Route de fa Faye	Rue du Commerce
Les Roures	Rue Centrale	Rue du Prieuré
Les Sauvages	Rue de la Coursière	Rue Hospice
Lotissement des Rameaux	Rue de la Loire	Tachon

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 4 : Maison des Jeunes		
Rue du Verger Avenue de Firminy Avenue de Verdun Avenue du Forez Bâtiment les ARBOUSIERS Bâtiment les BRUYERES Bâtiment les CHARMES Bâtiment les DAHLIAS Bâtiment les DAPHNES Bâtiment les LILAS Lotissement la Bédouire Lotissement le Garay Lotissement les Cèdres Lotissement les Crozes	Lotissement le Grand Verger Bâtiment les Narcisses Bâtiment les Primevères Bâtiment les Roses Bâtiment les Tulipes Bâtiment les Erables Bonfond Boulevard Saint-Roch Cotevière Le Grand Vallon Les Peyrolas Place des Echaneaux Route de Firminy Route de Saint-Paul	Rue de la Source Rue des Allières (côté impair du n°17 au 31 / côté pair du ,°18 au 32) Rue des Chevreuils Rue des Ecureuils Rue des Rogations Rue des sous bois Rue des tourterelles Rue du Collège Rue du Levant Rue du Patural Rue du Rond Point Rue du Vallon

COMMUNE DE **BAS-EN-BASSET** :

- Bureau n° 1 : électeurs du bourg de Bas-en-Basset essentiellement
- Bureau n° 2 : électeurs des villages environnants :

Lavoux La Combe Pizet Morand Crouzet Thezenac Montmeat	Cremerolles Ancette La Roche Gourdon Basset Ranchevoux	Loudun Bourzai Fouilloux Manchet Labiéc Le Roure
--	---	---

COMMUNE DE BEAUZAC :

BUREAU 1 : mairie		
Avenue Louis Pasteur	Le Robert	Rue des Acacias
Avenue Maréchal Leclerc (côté droit)	Le Suc	Rue des Chataigniers
Avenue Maréchal Foch (côté droit)	Le Theil	Rue des Chênes
Bérard	Le Viallard	Rue des Peupliers
Chazelet	Les Bernauds	Rue des Remparts
Route de Chazelet	Les Granges	Rue des Sausses
Chemin de Daveine	Les Préaux	Rue des Sillous
Chemin de la Dent	Les Valettes	Rue des Tilleuls
Chemin de la Varenne	Les Vivats	Route des Vivats
Chemin de l'écu	Lotissement Clos Rousset	Rue du Cimetière
Chemin Roche Renard	Lotissement Le Blanchard	Rue du Faubourg
Chizeneuve	Lotissement Les Granges	Rue du Suc
Chossac	Quartier Les Granges	Rue Georges Clémenceau
Combres	Montillon	Rue Grand Rue
Grandchamp	Montourtier	Rue Traversière
Impasse de l'Abreuvoir	Route de Montourtier	Rue Victor Hugo
Impasse Pré du Château	Place de l'église	Route de Bas
Impasse des Pièces	Place de l'Espace de l'Europe	Route de la Colline
Impasse du Lotissement du Suc	Place de Courbessine	Rue des Gaules
La Charreyre	Place du Cuerq	Rue Belle Vue
Route de la Charreyre	Place du Marché	Rue de la Fouillouse
La Croix blanche	Place du Métier	Rue des Jonquilles
La Croix de l' Horme (côté droit)	Plaine de Piroles	Rue des Lamberts
La Dorlière (côté droit)	Quartier de la Combe	Rue de la Sagne
La Fretisse	Route de Combres	Chemin du Vent
La Nauthe	Hameau de Combres	Rue du Verdier
La Varenne	Rue de la Grande fontaine	Route de Bérard
Le Cortial bas	Rue de la Madeleine	Impasse de Bérard
Le Cortial haut	Rue de l'Atelier	Chemin de Fayet
Le Moulin de Confolent	Chemin de la Vierbe	Route du Moulinet
Route du Cortial	Chemin de la Roulande	

BUREAU 2 : Mairie		
Arthaud	La Grouleyre	Piroles
Rue des Artisans	La Para	Rue de l'Ancienne Poste
Avenue Charles De Gaulle (côté gauche)	Le Fraisse Haut	Rue de l'Echauffat
Avenue Maréchal Foch (côté gauche)	Le Monteil	Rue de l'École
Avenue de la Gare	Le Moulin	Rue de Bessenay
Avenue Maréchal Leclerc (côté gauche)	Le Plat	Rue de Camigliano
Bouteyrolles	Le Riou	Rue de Pont de Lignon
Bransac	Le Rousson	Rue des Ollières
Brenas	Les Bruyères	Rue des Pinatons
Route de Brenas	Les Ollières	Rue des Pins
Chanteduc	Les Olliers	Rue du Castel
Rue du Garay de la Chaud	Les Pinatons	Rue du Centre
Chemin de la Côte Chaude	Les Rioux	Rue du Foyer Bon Secours
Côte Chaude	Les Roberts	Rue du Lotissement la Garenne
Chemin du Rousson	Lioriac	Rue du Verdoyer
Impasse du Rousson	Lotissement Le Bouchillou	Vaures
Chemin des Bruyères	Lotissement du Verdoyer	Vourze
Chemin de Champ Bouriva	Impasse le Verdoyer	Zone artisanale Piroles
	Peyragrosse	ZI de Piroles
	Hameau de Chevalier	Route du Ravin des Bos

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Chemin de Tateuil Chevalier Confolent Rue du Communal de Confolent Grand Route de Grand Impasse de Grand La Croix de l'Homme (côté gauche) La Grange Chemin de la Para Rue du Piarou Rue de la Pompe Rue de la Vigne Rue des Vignobles Impasse du Barret Rue des Combeaux Rue des Garnasses Rue de Bransac Haut Impasse du Puits	Route de Chevalier Impasse du Colibri Rue du Colombier Route des Côtes Route du Cros Rue Doutrand Impasse des Garipelles Rue de la Loire Rue des Lunaires Rue des Lys Quartier de Riva Rue de la Rivaterre Place du Wagon Rue de Bransac Bas Chemin de Carcavet Impasse des Guaritoux Route du Bord de Loire Impasse des Paillasses Rue de Vaures	Chemin du Champ-Farrier Rue du Four Route de la Garenne Quartier du Lavoir Route de Lioriac Route du Monteil Route de la Perdoua Riou Petit Quartier du Rocher Route du Pont Suspendu Route de la Versane Chemin du Garay du Ban Quartier de la Béate Route de Beaux Route de Fonzal Route du Gour de Loulette Rue Espace Peyron Route du Stade Route de Saint-Privat
--	---	---

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

BUREAU 1 : Mairie - Rez-de-chaussée		
Chemin des Airelles Place des Balles perdues Rue Basse Beaujeu Bel-Air Chemin du Bocage de Lambert Chemin du Bois du Genest Impasse du Boissillou Chemin des Bruyères Chabannes Montée du Chant de l'Âme Chantoiseau Chemin de Chantoiseau Cheyne Chemin de Chomier Impasse de Chomier Cité Cévenole allée de la Clairière Impasse du Clos Gentil Chemin du Coin du Bois Traverse du Coin du Bois Route du Collège Couret Chemin de la Croisière Chemin de la Croisière-l'Étang Chemin de la Croisière – Pont de la Dame	Chemin des Fougères Route du Fraisse Chemin des Genêts Chemin de la Grand'Terre Grangeage Rue des Grives Chemin de la Guespy Guillon Rue Haute Rue des HLM Lambert Chemin des Jonquilles Rue du Juste Milieu La Bâtie de Cheyne La Bétrix La Bruyère La Celle La Chauillère La Riaille Noire La Rionde La Souche Le Bois des Mélèzes Le Bois du Genest Le Cholet Le Cros du Cheyne Le Genest Le Genêt d'Or Le Pont des Combelles	Les Paneyrons Les 4 Maillons Les roberts Les Tavas Ladreyt Route de Lambert Larcisse Chemin du Lizieux Impasse du Lizieux Chemin du Luquet Manissole Chemin du Mézenc Impasse du Mézenc Côte de Molle Impasse de Molle Rue des Morilles Pailler Chemin du Pain du Coucou Chemin du Pascuralou Péaure Chemin du Petit Bois Peymartin Chemin de Peyrouet Pont de Luquet Chemin des Prairies Chemin du Pré de Graine Chemin des Prés

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Route de Devesset Chemin du Dragon Chemin des Ecureuils Chemin des Epilobes Filetrame Flachet Chemin de la Forêt	Le Pont du Cholet Le Sarzier Lotissement Le Versant Les Balayes de la Celle Les Baradons Les Brayes Les Combelles Les Digons Les Lebreynes	Chemin de la Roseraie Sagnemorte Chemin des Sources Rue Traversière Chemin du Vallon Sentier du Vallon Chemin Vert Chemin du Village
--	--	---

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

BUREAU 2 : Mairie – 1^{er} étage		
Arcelet Astier Promenade des Balayes Chemin du Bois de Jean Bois Vialotte Bonhomme Cellier Rue du Champs de Mars Chantegrenouille Route de Chante grenouille Chemin du Chaperon rouge Charreyrial Chemin des Costilles Cros d'Allier Cros de la Grange Rue des Ecoles Place de l'Eglise Rue de l'Eglise Chemin des Enfants à la Montagne Fonzalloux Gérenton Gory Rue de la Grande Fontaine Chemin des Griottes La Bourghea La Crouzette La Fayolle La Fayolle du Lac La Grange La Maisonneuve La Petite Fayolle La Place La Riaille du Chomor La Suchère La Touche La Vigne Le Bosquet	Le Carrefour Le Champ Le Champ Fleuri Le Cher Le Chomor Le Crouzet Le Monastier Le Pin Le Pont de Mars Le Riou la Grange Le Rouge Le Tailleur Les Balayes Les Balayes de l'Ermité Les Basties Les Boisselière Les Chatoux Les Cheneaux Les Eyrauds Les Eyres Les Fanges Les Ponsonneyres Les Ribeyres Les Roches Les Saliques Les Sapins Les Serpeyres Les Vernes Les Versas Lauzon Chemin de Magnac Rue de la Mairie Maisonneuve de Romières Place du Marché Route du Mazet Chemin de la Montée Chemin du Moulin	Rue Neuve Rue du Paoulou Chemin des Pendants Pertuis Peyberninc Chemin de la Plage Chemin du Plateau Traverse du Plateau Chemin du Pont de la Dame Rue de la Poste Poutran Chemin du Pouzarot Chemin de Pralong Praméas Chemin des Primevères Puissant Rue des Quatre Saisons Riondet Romières Route de Sainte-Agrève Chemin de Salettes Chemin du Sarzier Sauron Chemin des Sautières Sayères Chemin de la Scie Sicabonnel Simondon Route du Stade Chemin du Suc Allard Route de la Suchère Chemin du Tailleur Chemin de Tata Zoé Rue du Temple Route de Tence Chemin de la Touche Vermillon

COMMUNE DE DUNIERES :

BUREAU 1 : Dunière centre		
Allée du Solier	Place de l'Hôtel de Ville	Rue des Iris
Avenue de la Gare	Place Saint Martin	Rue des Jardins
Avenue du 19 mars 1962	Quartier de Beraud	Rue des Mouliniers
Chemin des Noisetiers	Route du Fraisse	Rue des Pinacelles
HLM La Moye	Rue d'Annonay	Rue du 19 mars 1962
Impasse des Pinacelles	Rue de Bellevue	Rue du 8 Mai
Impasse des Tilleuls	Rue de la Croix	Rue du Château
Lieu-dit Berthollet	Rue de la Croze	Rue du Moulin
Lieu-dit Les Aillards	Rue de la Mutualité	Rue du 11 Novembre
Lotissement clair Matin	Rue de l'Eglise	Rue du Stade
Lotissement de l'Olivier	Rue de l'Industrie	Rue Forestiere
Lotissement Le Champ Fleuri	Rue de Saint Pal	Rue neuve
Lotissement le Château	Rue de Saint Régis	Rue Notre Dame
Lotissement l'Orée de ville	5 Rue de Ville	Rue Saint Martin
Montée Saint Joseph	Rue des Cots	Rue Traversière
Place de Dela-L'Eau		

BUREAU 2 : Ecartis et quartiers hauts		
Chemin de la Tour	Lieu-dit La Ribeyre	Lieu-dit Les Razes
Chemin des Airelles	Lieu-dit La Roue	Lieu-dit de l'Etoile
13 Chemin des Fougères	Lieu-dit La Vernelle	Lieu-dit Limenesse
Chemin du Pin	Lieu-dit La Villette	Lieu-dit Maisonnettes
Impasse des Douglas	Lieu-dit L'Allier	Lieu-dit Malataverne
Le Bel Horizon – Berc	Lieu-dit le Badet	Lieu-dit Philippot
Les Balcons de Malataverne	Lieu-dit Le Badinin	Lieu-dit Picholet
Les Hauts de Miramand	Lieu-dit Le Bancel	Lieu-dit Planchard
Lieu-dit Belle-Côte	Lieu-dit Le bois de Vialle	Lieu-dit Pont de Faurie
Lieu-dit Berc	Lieu-dit Le Brulat	Lieu-dit Pont de Miramand
Lieu-dit Bercary	Lieu-dit Le Champagne	Lieu-dit Salcrupt
Lieu-dit Blanchard	Lieu-dit Le Compty	Lieu-dit Ville
Lieu-dit Chirat	Lieu-dit Le Cros	Lot de la Tour
Lieu-dit Coualoup	Lieu-dit Le Crouzet	Lot La Côte
Lieu-dit Cublaise	Lieu-dit Le Fouvet	Lot Le Bancel
Lieu-dit Faurie	Lieu-dit Le Genêt	Lor Le Soleil
Lieu-dit Fourneaux	Lieu-dit Le Mazet	Lot Les Chanterelles
Lieu-dit Gournier	Lieu-dit Le Mirail	Lot Les Cimes
Lieu-dit Guignebaude	Lieu-dit Le Petit Compty	Lot Les Sorbiers
Lieu-dit La Bruyère	Lieu-dit Le Pin	Montée de l'Adret
Lieu-dit La Bruyère Haute	Lieu-dit Le Pinet	Route de la Vernelle
Lieu-dit La Chabanna	Lieu-dit Le Solier	Route du Champ
Lieu-dit La Chaux de Planchard	Lieu-dit Lerissel	Route du Cros
Lieu-dit La Combe de Berc	Lieu-dit Les Aulagnières	Rue de Bel Air
Lieu-dit La Côte	Lieu-dit Les Balayes	Rue de Rochefoy
Lieu-dit La Fabrique	Lieu-dit Les Chaizes	Rue des Bruyères
Lieu-dit La Gueuze	Lieu-dit Les Chaneaux	Rue des Chanterelles
Lieu-dit La Paille	Lieu-dit Les Cots	Rue des Sources
	Lieu-dit Les Lagers	ZA de Faurie

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE LAPTE :

Bureau 1 : Bureau de Lapte		
Bugnazet	Lapte – Le Bourg	Les Hauts de Champséauve
Buniat	Le Bouchet	Les Mollières
Chambourenne	Le Fauvet	Les Planchettes
Chamdappe	Le Moulin du Bouchet	Les Rochers
Champséauve	Le Petit Bouchet	Les Vareilles
Chassemarais	Le Pis de Lous Gais	Lotissement la Bruyère
Fabé	Le Rivier	Lotissement d' Oudreyches
Grangeneuve	Le Suc du Lac	Lotissement l'Adret
La Bruyère	Les Aulanais	Maisonneuve
La Champ	Les Champs	Mazalibrand
La Dauze	Les Chazelines	Mazard
La Gare	Les Chemineaux	Mombré
La Morlière	Les Chomettes	Oudreyches
La Passoire	Les Communaux	Prabet
La Rigueur	Les Crêts	Prasset
La Souche	Les Garnas	Route du Bouchet
La Suchère	Les Gâtres	Vierneton

Bureau 2 : Bureau de Verne		
Barrage de Lavalette	La Lèche	Le Village de Vauclair
Berthouzis	La Riaille	Le Village du Lac
Brossettes	La Sagne	Les Bruyérettes
Champ Cumis	La Vernelle	Les Cartelas
Champlafond	Le Betz de Verne	Les Communaux de Verne
Chazeaux	Le Bru de Verne	Les Lots
L'Aulagnier	Le Chauchet	Les Scias
La Chambertièrre – Basse	Le Lac	Louvivier - Verne
La Chambertièrre – Haute	Le Moulin de Brossettes	Merdailhac
La Chaud de Verne	Le Moulin de L'Aulagnier	Montjuvin
La Chazotte	Le Patureau	Peyrisis
La Chomette	Le Peyron de Verne	Piboulet
La Combe	Le Peyronnet	Pralong
La Combe – Montjuvin	Le Suc de l'Ange	Verne
La Gardille		

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE MONISTROL-SUR-LOIRE :

Bureau n°1 : Gymnase centre-ville		
Champ Gounoux	Lieu-dit Le Cordu	Place de l'Église
Château de Martinas	Lieu-dit Le Petit Maissonny	Place de Vaux
Chemin du Betz	Lieu-dit Le Prince	Place Néron
HLM le Parc	Lieu-dit Les Razes Brulées	Quartier des Roches
Impasse de l'Evêché	Lieu-dit Martinas	Résidence L'Hélianthe
Impasse des Châtaigniers	Lieu-dit Montessus	Route d'Aurec
Le Champ Gounoux	Lieu-dit Orcimont	Rte d'Aurec
Les Baraques	Lieu-dit Prailettes	Rue de Charbonnel (côté Pair du
Les Baraques de Champeau	Lieu-dit Route d'Aurec	22 au 28 – côté Impaire du 3 au
Les Hauts de Beauvoir IV	Lot Les Hauts de Beauvoir V	29)
Les Reveyrolles Brulées	Lot. HLM Les Hauts de Beauvoir	Rue de l'Evêché
Lieu-dit Antonianes	Lot. Les Hauts de Beauvoir	Rue des Acacias
Lieu-dit Beauvoir	Lotissement Brun	Rue des Capucins
Lieu-dit Bellevue	Lotissement HLM Le Canal	Rue des Chataigniers
Lieu-dit Bruyeres du Prince	Lotissement Le Beauvoir	Rue des Frênes
Lieu-dit Cazeneuve	Lotissement Le Canal	Rue des Marronniers
Lieu-dit Champ Gounoux	Lotissement Le Parc	Rue des Mûriers
Lieu-dit Champeau	Lotissement Les Tilleuls	Rue des Noisetiers
Lieu-dit La Rivoire Haute	Orcimont	Rue des Sans Culotte
Lieu-dit Le Betz	Place de la Victoire	Rue des Tilleuls

Bureau n°2 : Gymnase centre-ville		
Allée de la Côte	Ferme	Lieu-dit Les Revendus
Allée des Bergères	La Côte	Lieu-dit Route de Cheucle
Allée des Chanterelles	La Crou	Lieu-dit Tranchard
Allée des Mousserons	La Crou de Cheucle	Lot. Les 2 Fontaines – La Rivoire
Allée des Rosés	La Ferme – La Rivoire	Place du Pinet
Allée des Terriers	La Rivoire Basse	Pont du Pinet
Chemin de la Campagne	La Rivoire Basse – La Ferme	Résidence TERRE DE SIENNE
Chemin de la Côte	Le Clos de la Source	Route de Cheucle
Chemin des Pins	Le Flachat	Route de la Ferme
Chemin des Razes	Le Grand Garet	Route des Razes
Chemin des Rochers	Le Peyron Haut	Route des Revendus
Chemin des Sources	Le Pinet	Route des Villages
Chemin des Terriers	Le Pont du Pinet	Route des Villages – La Campagne
Chemin du Flachat	Les Gravières de Cheucle	Route des Villages – La Côte
Dom. de la Rivoire – Sources	Lieu-dit Beau	Route des Villages – Les Pins
Dom. de la Rivoire – La Campagne	Lieu-dit Le Bruchet	Route du Chambon
Dom. de la Rivoire – La Côte	Lieu-dit Le Chambon	Route du Chambon – La Côte
Dom. de la Rivoire – Les Genêts	Lieu-dit Le Flachat	Route du Pinet – Les Rochers
Dom. de la Rivoire – Les Pins	Lieu-dit Le Mas	Rte des Villages – Les Sources
Dom. de la Rivoire – Rochers	Lieu-dit Le Peyron Bas	Rte des Villages – Les Terriers
Dom. de la Rivoire - Les Terriers	Lieu-dit Le Pinet	Rue du Pinet
Domaine de la Rivoire	Lieu-dit Les Razes	Rue Rémi Dautre

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Bureau n°3 : Gymnase centre-ville		
Allée Arthur Rimbaud	HLM Le Garay	Lieu-dit Tourton
Allée du Cimetière	HLM Le Monteil	Lieu-dit ZI Le Monteil
Allée Vitalis Royet	Immeuble Le Monteillan	Lotissement La Chaud
Allées du Château	Impasse du Monteil	Lotissement Le Garay
Avenue de la Gare	La Fonza de Billard	Maison de retraite
Avenue Henri Pourrat	Le Garay de la Croix	Parking des Remparts
Avenue Marcel Pagnol	Le Garay de la Croux	Place du Monteil
Bat. Le Bon Edouard	Le Jules Romains	Place du Vallat
Boulevard de la Nation	Les Bachats	Route de Chaponas
Camping	Les Bachats de Chaponas	Rue de Chabron
Camping Municipal	L'Hermitage	Rue des Ecoliers
Chemin de Chaponas	Lieu-dit Bruyeres de Gournier	Rue du Château
Chemin de Tourton	Lieu-dit Chaponas	Rue du Commerce
Collège Le Monteil	Lieu-dit Folletier	Rue du Général de Chabron
Collège Public	Lieu-dit Le Bois Pillé	Rue du Monteil
Folletier	Lieu-dit Le Château	Rue du Piat
Garay de la Croix	Lieu-dit Le Poudrier	Rue du Stade
Gendarmerie	Lieu-dit Les Sapines	Rue Jules Romain
HLM Allée du Château	Lieu-dit Ruisseau de Chaponas	Vieux Quartier du Château
HLM 3 rue du Commerce		

Bureau n°4 : Gymnase centre-ville		
Allée des Alouettes	HLM Le Kersonnier	Rés. Arcadie – rue du Kersonnier
Allée des Iris	La Gare	Rés. Beau Soleil – rue Kersonnier
Allée des Myosotis	Le Bleu d'Azur	Rés. Passementiers – rue du 18 juin
Allée des Piverts	Le Clapier	Rés. St Hippolyte – Le Kersonnier
Allée des Rossignols	Le Gueret du Roure	Résidence Entasis
Avenue de la Libération (côté impair)	Le Kersonnier	Route de Gournier
Avenue du 11 Novembre (côté impair)	Le Pêcher	Route de Gournier Bas
Avenue Jean Martouret	Le Port de Cantalay	Route de Gournier Haut
Bât. Le Velay	Les Passementiers	Route de Nantet
Bât. Les Couteliers – Av. J. Mart	Les Sagnes	Route de Pierre Blanche
Chemin de Chomette	Les Sagnes – Pierre Blanche	Rue Chaussade
Chemin de Molletons	Lieu-dit Chazelles	Rue de la Condamine
Chemin de Chaillis	Lieu-dit Chomette	Rue des Bleuets
Chemin des Moletons	Lieu-dit Gournier	Rue des Cerisiers
Cité Les Erables	Lieu-dit Le Pêcher	Rue des Coquelicots
Colonie	Lieu-dit Les Molletons	Rue des Jardins
Colonie de Nant	Lieu-dit Nant	Rue des Pruniers
Gare de Bas	Lieu-dit Nantet	Rue des Violettes
Gournier Bas	Lieu-dit Pierre Blanche	Rue du 18 juin 1940
Gournier Haut	Lot. Les Priemevères Kersonnier	Rue du Kersonnier
Gounier Le Haut	Lot. Pierre Blanche	Rue du Pêcher
Gueret du Roure	Lotissement Le Pré Fleuri	Rue Passementiers
HLM Avenue Jean Martouret	Lotissement Les Sagnes	ZA Les Moletons
	Maison Boudet	
	Rés. des Lys – rue du 18 juin 1940	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Bureau n°5 : Maison des associations		
Allée des Bruyères	La Bourlanche	Lieu-dit Le Calvaire
Allée des Buis	La Combe	Lieu-dit Le Champ du Seigneur
Allée des Fougères	La Combe du Regard	Lieu-dit Le Cros
Allée des Hauts de Chabannes	La Croix de Lurol	Lieu-dit Le Mazel
Allée des Lauriers	La Frétisse du Regard	Lieu-dit Le Moulinet
Allée des Sangliers	La Garde du Regard	Lieu-dit Le Pont Neuf
Allée des Sureaux	La Lèche	Lieu-dit Le Preynet
Allée du Bois Joli	Le Buisson de Verne	Lieu-dit Le Regard
Allée du Thym	Le Clos de Chabannes	Lieu-dit Les Chenenches
Avenue de la Libération (côté pair)	Le Hameau des Mélampyres	Lieu-dit Les Embessets
Avenue du 11 Novembre (côté pair)	Le Manatan – rue du Coutelier	Lieu-dit Parc de Chabannes
Boulevard Pierre Vaneau	Le Moulin de Grangevallat	Lieu-dit Pont de Lignon
Bourlanche	Le Petit ruisseau de Verne	Lieu-dit Pouzols
Chabannes	Le Pont Neuf	Lieu-dit Verne
Chemin de Chabannes	Le Prunet	Lot. Les Hauts de Chabannes
Chemin de la Bourlanche	Le Regard	Lot. Les Hauts de Monistrol
Chemin des Embessets	Le Regard Haut	Route de Chabannes
Chemin des Foyes du Regard	Les Foyes	Route des Villettes
Chemin des Hauts du Regard	Les Hauts du Regard	Rue du Calvaire
Chemin des Tours	Les Tours du Regard	Rue du Coutelier
Chemin du Pont Neuf	Lieu-dit Chabannes	
Clos de Chabannes	Lieu-dit Grangevallat	
Impasse du Pont Neuf	Lieu-dit La Fontasse	

Bureau n°6 : Maison des associations		
A rue des Ovides	Les Souchonnes	Résidence Le Carnot
A rue du Mont	Lieu-dit Bruyeres de Veyrines	Résidence Le Vulcain
Al Honoré Daumier	Lieu-dit Espinasse	Rocheaille
Allée Alphonse Daudet	Lieu-dit La Borie	Rue André Audoli
Allée de la Souchonne	Lieu-dit La Champravia	Rue Antoine Roche
Allée Frédéric Mistral	Lieu-dit La Croix St Martin	Rue Aristide Briand
Allée M. RAVEL	Lieu-dit La Grangette	Rue Badiou
Av. des Mouettes	Lieu-dit La Perrière	Rue de Charbonnel (côté impaire n°1 – côté pair du 2 au 20)
Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit La Pinède	Rue de la Marche
Avenue de la Catalogne	Lieu-dit La Souchonne	Rue de la Montat
Avenue de la Libération (côté Pair)	Lieu-dit Le Grand Solignac	Rue de l'Herbret
Avenue du Général Leclerc	Lieu-dit Le Moulin à Vent	Rue de Tardy
Avenue Général Leclerc	Lieu-dit Le Petit Solignac	Rue de Roses
Avenue Georges Clémenceau	Lieu-dit Les Ages	Rue des Teinturiers
B R. Emile Littré	Lieu-dit Les Gouttes	Rue Dr Charcot
Bat 3 Groupe Pasteur	Lieu-dit Les Hyvernoux	Rue du 86ème RI
Bat 6C Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit Les Hyvernoux Bas	Rue du Dauphiné
Bat. Le Vulcain – rue V. Charrat	Lieu-dit Les murs de Paulin	Rue du Moulin à Vent
Bd d'Auvergne	Lieu-dit Les Sagnes de Paulin	Rue du Pdt Salvador Allende
Bd Raoul Duval	Lieu-dit Maisonneuve	Rue Elysée Reclus
Bd du Mazel	Lieu-dit Ollières	Rue Hauts Noyers
Bd Jules Janin	Lieu-dit Paulin	Rue Iserable
C rue Montesquieu	Lieu-dit Perpezoux	Rue Jean Baptiste David
Chemin des Alouettes	Lieu-dit Peygrenas	Rue Jean Jaurès
Chemin de la Borie	Lieu-dit Pont de Chazeau	Rue Jeanne d'Arc
Chemin de Pegrenas	Lieu-dit Tirepeyre	Rue Larionov
Chemin des Ages	Lieu-dit Les Vachères	Rue Monge
Chemin des Ardennes	Lieu-dit Veyrines	Rue Montesquieu
Chemin des Souchonnes	Lieu-dit ZI de Chavanon	Rue Moulin à Vent
Cortes	Lot. Le Blanchard	
Faubourg Carnot	Lot. Les Terrasses des Ages	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

Fayon Galerie Baladins Grazailles Les Pins 15 rue Buffo HLM du Moulin à Vent Impasse de la Souchonne La Providence Le Carnot Le Hameau des Souchonnes Le Puits des Souchonnes Le Vourze Les Bruyeres de Veyrines Les murs de Paulin Les Sagnes de Vachères	Lotissement Beau site Lotissement Les Tennis Ouillas Place de la Fontaine Place du 19 mars 1962 Place du Prévescal Poste restante Quartier de Brunelles R. Léon Lamaiziere R. Marcel Sambat R. Vaillant Coutur Résidence la Cascade Résidence La Madeleine	Rue Pasteur Rue Pointe Cadet Rue Richelandière Rue Saint Antoine Rue Vieille Charrat Saint Marcellin Scie Chomouroux Trevas Villa Leclerc ZA La Borie
--	--	--

COMMUNE DE **RETOURNAC** :

- Bureau n°1 : A à G

- Bureau n°2 : H à Z

COMMUNE DE **SAINT-DIDIER-EN-VELAY** :

- Bureau n°1 : A à G

- Bureau n°2 : H à Z

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-D'AUROURE :

BUREAU 1		
<p>Chemin Bazan Impasse Bel Air – Passage Bel Air Rue Catherine Courbon Place d'Auroure – Chemin d'Auroure Rue d'Auvergne (côté impair) Rue de Firminy (côté pair) Impasse de la Cabane d'Auroure Chemin de la Chapelle Chemin de la Chaux Chemin de la Chazalière Chemin de Nizieux Rue de Saint Didier Rue Denis Peyrard Chemin des Aubépines Chemin des Biches Nizieux Chemin des Châtaigniers</p>	<p>Allée des Chevreuils Impasse des Lilas Impasse des Maisonnets Allée des Quatre Vents Chemin des Rosiers Chemin des Sources Chemin des Violettes Chemin du Bourgeat Chemin du Cimetière Chemin du Gault Impasse du Calvaire Impasse du Réservoir Rue du Mont Chemin du Rochain Chemin du Verger Chemin du Vieux Puits Michalon</p>	<p>L'Ouche Lotissement La Plaine Lotissement Le Bellevue Lotissement Le Belvédère Lotissement Le Mont Lotissement Les Amandine Lotissement Les Blés Dorés Lotissement Les Bleuets Lotissement Les Castors Lotissement Les Châtaigniers Lotissement Les Genêts Lotissement Les Sapins Lotissement Plein Soleil Lotissement Les Merisiers Lotissement La Chaux Le Hameau du Gault</p>
BUREAU 2		
<p>VILLENEUVE MONTAUROUX Impasse de Montauroux Chemin de Montauroux VARAN Impasse de Varan Chemin de Varan Chemin du Garay Chemin des Eyvers LA FAYETTE Place de Lafayette Chemin de Lafayette Chemin du Gour de l'âne Chemin de la Tour d'Oriol Chemin de la Mine Impasse de l'Adret Chemin de l'Adret Impasse de la Claire LE PIEMONTOIS Chemin de le Borie Chemin de la Roche Chemin du Piémontois Impasse du Piémontois Chemin de la Sagne Rue du 19 mars 1962</p>	<p>Rue du Bourg Chemin des Barabans Rue de l'Ouest Lotissement Bois Soleil Rue Mathieu Pichon Le Paraboin Rue du Nord Rue du Paraboin Rue du Petit Bois Lotissement du Petit Bois Impasse du Petit Bois Place de l'Eglise Passage de l'Eglise Place des droits de l'homme Impasse du Cloutier Impasse fleurie Impasse Pierre-Macardier Lotissement la côte les bruyères Allée des martinets Allée des rossignols Allée des chardonnerets Allée des palombes Impasse des fauvelles Alles des roitelets Chemin des geais Rue des perdrix Allée des hirondelles Impasse des Alouettes</p>	<p>Allée des mésanges Allée des colombes Impasse des Etourneaux Le Coulon Chemin du Coulon Haut Chemin du Coulon Rue de Firminy Côté impair 1 coiffure – 1519 Merle Impasse de la Trésande Impasse Louis Martin Binachon Lotissement la Porte du Velay Z.A. Terres de Villeneuve Z.A. Velay Auvergne Z.A. La Sagne Rue des Mélèzes Lotissement le Bosquet Lotissement le Prévert Lotissement les Epicéas Lotissement la Pinède Lotissement le Chêne Rue d'Auvergne Côté pair 28 Guesné – 268 Legros Impasse d'Auvergne</p>

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-JEURES :

Bureau de Saint Jeures		
Le Bourg	Bois de Chazeaux	La Jeanne
Les Augiers	Pouzols	Le Fort
Les Ribeyres	Les Deux Raves	Les Cros de Charbonnières
Le Villaret	Ribatou	Le Bru
Les Crozes	La Rochette	Le Champet
La Grangette	Le Sagnat	La Bourlaratte
La Croix de Pierre	Louette	Galatier
Laprat	La Métairie	Le Rochain
Le Fraisse	Charbonnières	Le Calvaire
La Bruyette	Mazard	Gerenthes
La Chomette	Montcendrait	La Croix de Chapelon
Vareilles	Chantouzel	Grousseau
Pélinac	La Gaillarde	Fromental
Dagonnier	Bourrel	L'Abelou
Les Changeas	Les Moulins	Darraire
Rioumazel	Chazeaux	

Bureau de Freycenet		
La Bonne Mariotte	Combe Martin	La Scie
Laval	Couquet	Fauritte
Le Fourezon	Bonnefonds	La Besseat
Madelonnet	Le Biart	Moïse
Salcrupt	Les Gardes	Les Hostes
Rambaud	Lotissement Les Bises	Aleysson

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT :

BUREAU 1 : Salle Polyvalente		
Allée de la cure Allée de la rubanerie Allée des tilleuls HLM du centre Impasse de la Pomardière Impasse de la toune Impasse de l'Echapre Impasse de l'éternité Impasse des Lys Impasse des pivoinés Lieu dit Les Sagnes Lotissement Cheynet Lotissement du pré du bourg	Lt Cheynet – rue du stade Passage du Boulodrome Place des victimes de la déportation Place Marie-Louise Deguillaume Place Moulin Prugnat Route de Jonzieux Route du Velay Rue Bayon Rue de Firminy Rue de la tour Rue de l'église Rue des AFN Rue des APG 39/45	Rue des droits de l'homme Rue des fleurettes Rue des frères Rue du Bas Vernay Rue du Centre Rue du 8 mai Rue du marais Rue du Nord Rue du Pré du bourg Rue du stade Rue Jean-Baptiste Jourjon Rue Nationale Rue Pasteur
BUREAU 2 : Salle Polyvalente		
Allée de la Z.A. du Fau Allée des bouleaux Allée des chataigniers Allée des frênes Allée des plaisances Allée Georges Brassens Bruchères Chemin de Canaraud Chemin de la Croix Verte Chemin de la Gampille Chemin des cerisiers Chemin des écoliers Chemin des prés Impasse de la Chamarèche Impasse des jardins	Impasse des tisserands Impasse du vallon Impasse du verger La Cote Vieille Lieu-dit la Chamarèche Lieu-dit Larzelier Lieu-dit la Palle Lieu-dit le bois de Sarret Lieu-dit le Fangeat Lieu-dit le Fau Lieu-dit Mont Servier Lotissement Brun Lotissement Cote Vieille Lotissement la prairie	Lotissement le Sarret Lotissement les érables Lotissement les eversets Lotissement les Mottes Lotissement l'orée du bois Lotissement Plein Soleil Lt plein sud – la chamarèche Place de la Chamarèche Place des lavandières Route de Bruchères Route de Cotevieille Route de la Chamarèche Route de Larzelier Route du Fangeat Route du Fau Route du Sambalou Route du Sarret
BUREAU 3 : Salle du Conseil		
Allée du rocher Chemin de la Ratelière Chemin des sources Impasse des roses Impasse des taillis Impasse du Platou Lieu-dit la ratelière Lieu-dit le petit roure Lieu-dit le Play	Lieu-dit les pins Lieu-dit Rambert Lieu-dit Riopaille Lieu-dit Talatay Lieu-dit Toulain Lotissement la ratelière Lotissement le Pêcher Lotissement les Hauts de Riopaille	Lotissement Saint-Roch Place du Platou Rue de la Serve Rue de Riopaille Rue des potagers Rue traversière ZA Font de Loup ZA La Garnasse

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 4 : Salle des Seniors - Malmont		
Allée de Bonnefonds	Lieu dit la Sagne de Malmont	Lieu dit les petites fraches
Allée de la falaise	Lieu dit L'aube	Lieu dit Moulin Canet
Allée de la Pierre Brune	Lieu-dit l'aubépine	Lieu dit Portafaix
Allée des peupliers	Lieu dit le Bois d'Etat	Lieu dit Sainte-Croix
Allée des Taillas	Lieu dit le bouchet	Lt le clos de Malmont
Allée du docteur Besquet	Lieu dit le buis	Route du Cotonas
Allée du grand garay	Lieu dit le Clos	Rue Chanoine Paulin
Allée du lavoir	Lieu dit le Cottelage	Rue de la Vialle
Lieu dit Bafoy	Lieu dit le Cotonas	Rue du plateau
Lieu dit la Cour	Lieu dit le Creux	Rue du Preynat
Lieu dit la Garde	Lieu dit le moulin des sagnes	Rue François Brun
Lieu dit la Massardière	Lieu dit les Cotes du barrage	Rue Pierre Moulin
Lieu dit la Roche	Lieu dit les grandes fraches	Village de Malmont

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-LIGNON

BUREAU 1 : Mairie (RDC – salle des mariages)		
<p>Ouest de la RN 88 – bourg en partie – Sud</p> <p>Ranc – Roure – Poux – Cublaise ouest – Croix de l'arbre – Bouillou – Bouchet – Lachamp – Chabanneries – Loucéa – Esclunes – La Faye – Le Pré – Maubourg sud – Chatelard – La Faurie – Les Yverras</p>		
<p>Village de Ranc</p> <p>Village du Roure</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du ramel - chemin du plat - route de l'Envers - route du roure <p>Village du Poux</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Pal - Impasse de la Fonza - Route du poux <p>Village de Cublaise (à l'ouest de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - route de Napoléon - Sert <p>Croix de l'arbre</p> <ul style="list-style-type: none"> - montée de la croix de l'arbre - chemin des listes <p>Bouillou</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de bouillou - rue du Bouchet - rue des jardins familiaux - impasse des jardins 	<p>Bourg par Lachamp</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de lachamp (côté sud) - place de chevalier - rue de l'école - rue Saint Joseph - rue de la paix - rue nationale - de place de l'église à l'usine Farissier (côté ouest) - place du Prénat - place Eugène Chapon - passage de la croix <p>Les Chabanneries</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des Chabanneries - chemin des platous - chemin des bruyères - chemin du mariou - lotissement du Mariou - chemin de la plaine - rue des châtaigniers - chemin de lapinte <p>Village de Loucéa</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du soleil couchant - chemin de faure - route de vaumaison - route du suc - place communale 	<p>Village du Pré</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du berger - route des noyers <p>La Faye</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Faye - rue de la Faye - route de la roche des morts - impasse de la roche des morts <p>Village de Maubourg</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du saut (côté sud) - communal de broulet (côté est) - rue du château - route de la Faurie - chemin des Vistres (côté sud) - rue de la marquise - rue des sources - chemin des combes - chemin de la maman - chemin de mazard <p>Village de la Faurie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des bachats - impasse Mirabeau - impasse de la croix - chemin de grangiroux - chemin des crédues

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

<ul style="list-style-type: none"> - rue des garêts <p>Village du Bouchet</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Ranc - rue de Montjuan - rue des coins - place du communal - Lotissement le pré du four - rue des vignes - rue du Fraisse - rue des ombres -rue de la Croix 	<ul style="list-style-type: none"> - rue de la vialle - rue de la béate - chemin des lauriers - avenue du 8 mai - chemin de lajoue - rue des glycines - rue des alsaciens <p>Village d'Esclunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - route d'esclunes - impasse d'esclunes 	<p>Village des Yverras</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du bal des neiges - route des yverras <p>Le Montelly Châtelard Le Suc des garnasses Les Barrys</p>
---	---	--

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE -LIGNON

<p>BUREAU 2 : salle Lachamp</p> <p>Au nord est de la RN 88</p> <p>Pont de Lignon – Cublaise est – bourg – la Marche – la Bassevialle – Sabot – le Saut – Maubourg nord</p>		
<p>Village de Pont de Lignon</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des René - route de confolent <p>Village de Cublaise (à l'est de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Toupy - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - chemin des marronniers - impasse fleurie - rue des clots - rue du verger - chemin des peupliers - chemin de l'assemblée - rue de la lavande - rue principale - route de pont de lignon - chemin de la Côte - chemin de Lou Prat - chemin de la Borie - chemin des îles 	<p>Bourg en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Chazelet - rue du grand pré - rue Victor Robin - rue Claudius et Albert Reymond - rue nationale (du n°1 à la place de l'église des 2 côtés) - rue de lachamp (côté nord) - rue nationale (de place de l'église à l'usine Farissier côté est) <p>La Marche</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Marcel Crépon - rue Pierre Favier - rue de la Marche - rue des tavernes - place Jean Souchon - rue du Tachon - rue des Bleuets 	<p>La Bassevialle</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Roger Oudin - rue de la Bassevialle - rue de la coufinée - chemin de roussilles - chemin de bourbous <p>Secteur Sabot</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du stade - rue de Presles - rue de Sabot - rue des pinatous - rue du Moulinet - rues étivaux - rue du petit bois <p>Le Saut</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Maubourg - rue de la garenne - rue du saut (côté nord) - communal de broulet (côté ouest) - chemin de Vistres (côté nord)

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINT-PAL-DE-MONS

BUREAU 1 : Mairie – Salle de vote		
Le Bourg et sa périphérie	Rue Saint Paul	Nouvelle Rue
Rue Saint Régis	Rue de l'École	Espinasse
La croix du détour	Rue des Prairies	La Fayolle
Rue de Bartou	Rue du Soleil	La Ponte
La Tourelle	Rue du 19 mars	La Pouyat
Le Levant	Rue du Pontonnet	Le Bouchat
La Rivoire	Montée des Lilas	Le Bruyères
Rue du Presbytère	Rue des Cévennes	Les Ecureuils
Place Saint Marcelle	Rue du Stade	Les Margots
Lotissement Les Jardins	Place du Suc	Route de la Gare
Place de l'Église	Rue Centrale	

BUREAU 2 : Mairie – Salle de vote		
Les Hameaux	La France	Les Amatis
Bel Air	La Pervençère	Les Bruyères
Bellevue	La Roche	Les Mâts
Bonnefonds	La Trappe	Les Meynis
Boscalichet	La Troupe	Le Vertuchat
Champroc	La Vialatte	Les Pinatelles
Chanteloube	Lachamp	Les Saint-Martins
Courtanne	Le Buisson	Lichemialle
Culperoux	Le Cerisier	Montsignour
Flaminges	Le Cluzel	Orcines
Fontlas	Le Grand Garret	Prunières
Fruges	Le Jarrot	Rochefayard
Jourdy	Le Pont de la Vache	Rue du Bois de Nice
La Bruyère	Le Roule	Sagnecroze
La Charatte	Le Roure	Terrières
La Collange	Le Vivier	Tirvolet
La Crapaudière	Le Vourze	Vial
La Faye		Villedemont
		ZA Les Pins

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE :

BUREAU 1 : salle sous-sol de la mairie		
Saint Romain le Bas Bonnefont Boucherolles Venelle de la boucle Chanibeau Lotissement Chanibeau Le Pont de Chazeaux Les Chenets La Collange Lotissement la Collange	Les Combes Chalet de Cornassac Avenue Eugène-Cornillon Le Cosmos Rue Charles Dupuy Le Clos de l'Étang Chemin de Fey Fey Les Pailles – Chemin de Fey Place Maréchal Foch	Résidence Foch Rue de la Fontaines Ilot du Garay Le Bois de la Garde Le Suc de la Garde Rue Sergent Garnier Lotissement Les Genêts Chemin de Huelles La Janouissaire Rue Lieutenant Januel

BUREAU 2 : salle sous-sol de la mairie		
Impasse Jeanne d'Arc Chemin de l'Aulanière Rue Saint Austrégésile Faubourg St Barthélemy Le Soulier Bas Les Beaux Chemin de Bellevue Le Calvaire Rue du Calvaire Lotissement la Clé des Champs Les Trois Croix Crouze-Mouton HLM la Croze HLM la Cumine La Cumine Patural de la Cumine Lotissement Les Blés Dorés Cité les Erables	Voie Anne-Fauriel Lotissement Les Genêts Fleuris La Croix de Fruges Le Bois de Fruges Le Petit Fruges Lotissement la Croix de Fruges Lotissement Le Bois de Fruges Le Got Les Gouttes Place du 8 mai 1945 Le Mont Route du Mont Lotissement Les Boutons d'Or Peybessoux Le Peychier Route du Peycher Peyrelas Route de Peyrelas	Lotissement la Prairies Le Réservoir Pont de Reveyrolles Reveyrolles Route de Reveyrolles Cité les Roches Foyer Les Roches Les Roches Route des Roches La Croix de Saint Romain Le Saint Romain Les Sagnes Lotissement les Sagnes Beau site Lotissement Beau soleil Lotissement les Violettes La Ponchardière Route de la Ponchardière

BUREAU 3 : maison de la musique		
Rue Notre Dame des Anges Résidence Athéna Les Bachats route des Bachats Le Belvédère Rue du Belvédère Lotissement L'Orée du bois Chemin des Bruyères Les Bruyères Chambeaux Route des Chambeaux Lot Domaine de Chambeaux La Champagne Lot La Croix de la Chaux Le Cheyne Le petit Cheyne	Lotissement La Clairière Les Combeaux Chemin du communal La Drey Allée des Flachères HLM les Flachères Impasse des Flachères Le Suc des Flachères Rue des Flachères Rue du Suc des Flachères Lotissement La Flacheyra Lotissement le Garay La Garna Lotissement la Garna Route de la Garna La Guide	Rue Fayard Guillaumond Le Soulier Haute Bel Horizon Lotissement Bel Horizon Lotissement les Jardins HLM La Chaud HLM Lachaud LACHAUD Lotissement La Chaud Place Général Leclerc Malbec Saint Martin Impasse du Meyrat Mondar Impasse de la Paix Rue de la Paix

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

BUREAU 3 : maison de la musique		
Les Palles Lotissement les Paturaux Chemin de la Peyrousse Lotissement Les Peupliers La Peyrousse Le Prévert Rue de Saint Didier La Roche des Taillas Les Taillas	Lot La Roche des Taillas Parc d'activité des Taillas Route des Taillas Lot les 4 vents Chemin du Bois de Jax Le Bois de Jax Lotissement Le Bois de Jax Lotissement le Merisier	Grand-Champ Lotissement Grand-Champ La Peyrière Le Villard Les Chazeaux du Villard Le Télégraphe Lotissement Le Soleil Levant Malachelle

BUREAU 4 : maison de la musique		
Chemin de la Batie HLM La Batie La Batie Route de la Batie Les Buissonnets Chemin de la Carrière Lot Les Cèdres Cenoux Rue de Cenoux Ruelle du Chansou La Croix de Chauvy Lotissement les Chênes Cherblanc Chemin de Cheyroux La Croix de Chovet Le Chovet Lotissement La Croix de Chovet Lotissement le Petit Clos Le Garay de Cornassac Lotissement le Crêt Les Dreyttes Cité la Fontaine Lot le Clos de la Fontaine Rue de la Gendarmerie Chemin de Grangeneuve	Grangeneuve Jarnioux Le Bois de Jarnioux Route de Jarnioux Avenue Lafayette Résidence Lafayette Lotissement Lebré Lebré Lotissement les Lilas Avenue de Marinéo Lot Le Martouret – La Batie Lotissement le Petit Martouret Chemin de Messignac Le Meynis Chemin de Mialaure Le Monteil Le Montillon Cité Paradis Paradis Rue des Passementiers Pealey Chemin du Petit Peyre Le Petit Peyre Ilot du Pinet	Le Pinet Lot du stade – route du Pinet Route du Pinet Cité les Pins Le Prat Le Queyrat Route du Queyrat Résidence Sigolène Quartier Robin Chemin de la Roue La Roue La Sagne Lotissement La Sagne Place Jean Salque La Souche Complexe sportif avenue du Stade Lot du Stade Cité plein Sud Lotissement Plein Sud Lotissement les Tilleuls Chemin de la tuilerie Vaubarlet Route d'Yssingaux

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2018-161

COMMUNE DE TENCE :

Salle multifonctionnelle - 6 rue Saint-Agrève - Tence :

- Bureau 1 : par ordre alphabétique de la lettre A à la lettre G incluses
- Bureau 2 : par ordre alphabétique de la lettre H à la lettre Z incluses

Ancienne école de Chaumargeais :

- Bureau 3 : villages de Chaumargeais, Pin, Pleyne, Reboulet, Chomettes, Istor, Les Barraques de Fournet, Les Champs, La Rama, La Beauche, La Pomme (pour partie).

COMMUNE D'YSSINGEAUX :

Bureau 1 : A à C

Bureau 2 : D à K

Bureau 3 : L à Q

Bureau 4 : R à Z

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-03-001

arrete DCL/BRE 2018-163 désignant les délégués de
l'administration au sein des commissions administratives
chargées de la révision des listes électorales

*délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des
listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 10 janvier 2019*



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS**

**Arrêté DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018
désignant les délégués de l'administration au sein des commissions administratives
chargées de la révision des listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 10 janvier 2019 dans
les communes du département**

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu le code électoral et notamment son article L 17 ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INTA 1317573 C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2017-203 du 18 août 2017, désignant les délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales pour 2018 dans les communes du département ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2018-161 du 2 août 2018 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire.

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2018-162 du 2 août 2018 relatif à la révision des listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 10 janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - Sont désignés en qualité de délégués de l'administration pour siéger au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 10 janvier 2019, dans le département de la Haute-Loire, les personnes listées à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et les maires des communes susmentionnées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le 3 août 2018

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Signé : Rémy DARROUX

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Agnat	Titulaire	Mme Marie-Thérèse SENEZE - Sarniat - Agnat
	Suppléant	Mme Marie-Thérèse BION - Sauvagnat - Agnat
Aiguilhe	Titulaire	Mme Liliane RONAT – 5 allée des Vignards - Aiguilhe
	Suppléant	M. Gérard PABIOU – 33 Chemine des Cités - Aiguilhe
Allègre	Titulaire	Mme Michèle VALENTIN née MALHOMME – 7 rue Germaine TILLION – Allègre
	Suppléant	M. Michel IMBERT – 41 rue du Mont Bar – Allègre
Alleyrac	Titulaire	Mme Roseline CHAMBON - Alleyrac
	Suppléant	M. Jean-Marc LASHERMES - Alleyrac
Alleyras	Titulaire	Mme Josette MONTOLIU – Le Bourg - Alleyras
	Suppléant	M. Georges MOULIN – Vabres - Alleyras
Ally	Titulaire	M. Jean-Louis LEVE - Le Monteil - Ally
	Suppléant	M. Mickaël THIVEYRAT - Le Bourg - Ally
Araules	Titulaire	M Michel DELORME – Recharinges - Araules
	Suppléant	Mme Béatrice FOURNEL née GOUDARD - Le Bourg - Araules
Arlempdes	Titulaire	M. Pascal ROBERT– Le Suc – Arlempdes
	Suppléant	M. Denis HUGON – Masclaux - Arlempdes
Arlet	Titulaire	M. André DELENA - Le Bourg - Arlet
	Suppléant	M. Daniel PACE - Le Bourg - Arlet
Arsac-en-Velay	Titulaire	Mme Valérie BARLET – Bouzols chemin de Prat-Long – Arzac en Velay
	Suppléant	Mme Laurence GORY – Les Avits, 7 route des Atayus – Arzac en Velay
Aubazat	Titulaire	M. Alphonse BRUGEYROUX - Peyrusse - Aubazat
	Suppléant	Mme Anny CHAUMET - Achaud - Aubazat
Aurec-sur-loire Bureau n°1	Titulaire	M. Alain BONNEFOY -Chemin de Passe Vite - Aurec-sur-loire
	Suppléant	Mme Christine DUPUY-Aurec-sur-loire
Aurec-sur-loire Bureau n°2	Titulaire	Mme Elisabeth MOULIN ROYON née MOULIN – Ouillas - Aurec-sur-loire
	Suppléant	Mme Joelle GOMEZ née CHENET - 19 lotissement les Chataigniers - Aurec-sur-loire
Aurec-sur-loire Bureau n°3	Titulaire	M. Emile BETEMPS - 15 rue des Freydières - Aurec-sur-loire
	Suppléant	Mme Maryse PARAT – Aurec-sur-Loire
Aurec-sur-loire Bureau n°4	Titulaire	Mme Odile BERAUD - 5 Lot les Gimberts - Aurec sur Loire
	Suppléant	Mme Louisa COLANGE née BELKESSAM - Route de Firminy – Aurec-sur-loire
Aurec-sur-loire Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Valérie BRUN – Rue de le Graffière - Aurec-sur-loire
	Suppléant	Mme Jocelyne GOUDARD née BESSET – Bouffeton - Aurec sur Loire
Autrac	Titulaire	Mme Josiane RIOCROS - Lachaud - Autrac
	Suppléant	M. Sébastien MARTIN-ERNSTAS - Montmoirat - Autrac
Auvers	Titulaire	M. Jean-François BISCARAT - Lair - Auvers
	Suppléant	Mme Eliane BOURRIER - Chanteloube - Auvers

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Auzon	Titulaire	Mme Marie-Claude WEBERT née DARCHE – 2 Rue des Chauds Basses - Chappes - Auzon
	Suppléant	Mme Yvette MOREL née VIGIER- 58 Lotissement «Le Portail» - Chappes - Auzon
Azérat	Titulaire	M. Daniel PRUNAYRE - Lindes - Azérat
	Suppléant	Mme Sophie LAUNAY - Fouret - Azérat
Bains	Titulaire	M. Marc MAZOYER – Bains
	Suppléant	M. Jean-Luc MOURE – Bains
Barges	Titulaire	Mme Louisa GAUTHIER – le bourg - Barges
	Suppléant	Mlle Sandrine PEYRAC – « Barges Bas » - Barges
Bas-en-Basset Bureau n°1	Titulaire	M. Claude FILIOL - 23 rue de la Conche - Bas en Basset
	Suppléant	M. Bernard CHAPUIS - 11 rue du Moncel - Bas en Basset
Bas-en-Basset Bureau n°2	Titulaire	M. Alain COLOMB - Route de la Gare - Bas en Basset
	Suppléant	M. Jacques FAURE - 23 Chemin du Prieuré – Basset - Bas en Basset
Bas-en-Basset Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Christine FOURNIER-CHOLLET née FOURNIER - 17 Lot Le Cluzel - Bas en Basset
	Suppléant	Mme Martine CABATON née SOUCHON - 5 Avenue de Saint-Julien Bas en Basset
Beaulieu	Titulaire	M. Serge CHAPON – Malleys – Beaulieu
	Suppléant	M. Albert LIOGIER – Rue des artisans - Beaulieu
Beaumont	Titulaire	M. Jean-Pierre JOUFFRE - Les Pendillères - Beaumont
	Suppléant	M. Pierre VALLAT - Bournoncle-Saint-Julien - Beaumont
Beaune-sur-Arzon	Titulaire	Mme Simone TRIZAC – Moulin Vignal – Beaune sur Arzon
	Suppléant	M. Jean-Michel LAGIER – Argentières – Beaune sur Arzon
Beaux	Titulaire	M. Louis GRAND – Peyre - Beaux
	Suppléant	Mme Lauriane SOUVIGNET - Le Bouchet - Beaux
Beauzac Bureau n°1	Titulaire	Mme Odile GARNIER née KAAG - 5 route des Vivats - Beauzac
	Suppléant	M. Christian BERGER - 16 bis rue des Moulins - Monistrol sur Loire
Beauzac Bureau n°2	Titulaire	M. Raymond MAGNE – Confolent - Beauzac
	Suppléant	Mme Denise TEYSSIER née STUTZMANN – Lioriac - Beauzac
Beauzac Bureau centralisateur	Titulaire	M. Daniel GIDROL – Bransac - Beauzac
	Suppléant	Mme Michèle ROUX - rue Traversière - Beauzac
Bellevue-la-Montagne	Titulaire	Mme Ingrid COLLOMB épouse DECROCK – Le Bourg – Bellevue-la-Montagne
	Suppléant	Mme Françoise AGUILHON – Le Bourg – Bellevue-la-Montagne
Berbezt	Titulaire	M. Georges RODIER - Le Bourg - Berbezt
	Suppléant	M. Bernard SABY - Le Bourg - Berbezt
Bessamorel	Titulaire	M. Yannick ROCHER - Le bourg - Bessamorel
	Suppléant	M. Marc JOUVE – Messinhac - Bessamorel
La Besseyre-Saint-Mary	Titulaire	Mme Sabine PAULET - Pompeyrin - La Besseyre-Saint-Mary
	Suppléant	M. Hervé BOUDON - Pompeyrin - La Besseyre-Saint-Mary
Blanzac	Titulaire	Mme Sylvie MONIER – 8 Route de Nolhac - Blanzac
	Suppléant	M. Eric VERNET – 8 rue du Four - Blanzac

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

		d'Audinet – Brives-Charensac
Cayres	Titulaire	M. Louis ROCHER – Espinasse - Cayres
	Suppléant	M. Gilbert FORESTIER – Rivets – Cayres
Ceaux-d'Allègre	Titulaire	M. Michel TAVERNIER – Le Bourg – Ceaux-d'Allègre
	Suppléant	M. Daniel LUSETTI – Duminiac – Ceaux-d'Allègre
Cerzat	Titulaire	M. Denis BESSE - Le Bourg - Cerzat
	Suppléant	Mme Valérie SIMON - Le Buisson - Cerzat
Ceyszac-la-Roche	Titulaire	M. Christian BRET – Le Bourg - Ceyszac
	Suppléant	M. Alain PRADIER – Clary - Ceyszac
Chadrac Bureau n°1	Titulaire	M. Gabriel GARNIER – 8 Avenue Pierre et Marie CURIE - Chadrac
	Suppléant	M. Michel MAYRAND – 18 av. Pierre et Marie CURIE - Chadrac
Chadrac Bureau n°2	Titulaire	Mme Nicole CUMINE – 22 avenue des Champs Elysées - Chadrac
	Suppléant	Mme Arlette THIEBAULT – 34 rue des Cités - Chadrac
Chadrac Bureau centralisateur	Titulaire	M. Marc DELABRE – 2 rue de la Clé de Sol – Chadrac
Chadron	Titulaire	M. Jean-françois RAFFIER – Le Bourg -Chadron
	Suppléant	M. Jean-Jacques LASHERMES – Le Bourg -Chadron
La Chaise-Dieu	Titulaire	M. Gérard MESTRE - Place du Monument - La Chaise-Dieu
	Suppléant	Mme Christiane PEREIRA - Quartier de Benaud - La Chaise-Dieu
Chamalières-sur-Loire	Titulaire	Mme Annie BAROU née BRENAS – Varenne – Chamalières-sur-Loire
	Suppléant	Mme Geneviève CHARREYRON née GUILLOT – Chamalières-sur-Loire
Chambezon	Titulaire	M. Denis PAULHE - Le Bourg - Chambezon
	Suppléant	Mme Maggie CHARBONNIER - Le Bourg - Chambezon
Le Chambon-sur-Lignon Bureau n°1	Titulaire	M. Gérard BOLLON - 6 Lot L'Etang - Chemin de la Croisière - Le Chambon-sur-Lignon
	Suppléant	M. Philippe BENOIT-GONIN - 1 chemin du Suc Allard - Le Chambon-sur-Lignon
Le Chambon-sur-Lignon Bureau n°2	Titulaire	M. Jean-Marc BROTTES - Les Basties - Le Chambon-sur-Lignon
	Suppléant	Mme Nicole VERILHAC - 12 montée du Champ de l'Âme - Le Chambon-sur-Lignon
Le Chambon-sur-Lignon Bureau centralisateur	Titulaire	M. Jean-Jacques BAIX - 59 route de Saint-Agrève - Le Chambon-sur-Lignon
	Suppléant	Mme Arlette PERRIER née CHAMBRON - Le Sarzier - Le Chambon-sur-Lignon
Champagnac-le-Vieux	Titulaire	M. Bernard SENEZE - Le Bourg - Champagnac-le-Vieux
	Suppléant	Mme Jeannine LEGAT - Le Bourg - Champagnac-le-Vieux
Champclause	Titulaire	M. René LOUBET – Montvert - Champclause
	Suppléant	Mme Christine ROMEAS - Champclause
Chanaleilles	Titulaire	Mme Sylvie CHASSEFEYRE - Le Pin - Chanaleilles
	Suppléant	M. Marc TRUCHON - Chazeaux - Chanaleilles
Chaniat	Titulaire	M. Elie DUTEIL - Le Bourg - Chaniat
	Suppléant	Mme Marie HUGON - Les Fournets - Chaniat

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Blassac	Titulaire	Mme Joselyne GRAZIANI - Blassac
	Suppléant	M. Yves CAULE - Le Bourg - Blassac
Blavozy	Titulaire	M. Jacques LONGEON – 4, lot Les Peupliers– Blavozy
	Suppléant	M. Raymond RANCHON – 12 rue du stade Jean-Paul Bertrand - Blavozy
Blesle	Titulaire	Mme Jeanne-Marie POTHIER - Le Vallat - Blesle
	Suppléant	M. Martial ROCHE - Le Ranquet - Blesle
Boisset	Titulaire	Mme Josette GAGNAIRE née MAHINC - La Rochette - Boisset
	Suppléant	Mme Myriam BOURGIN - La Rochette - Boisset
Bonneval	Titulaire	Mme Mireille BARBE - Labry - Bonneval
	Suppléant	M. Jacques Marcel MALEYSSON - Le Chalas - Bonneval
Borne	Titulaire	M. Alain BERGER – Borne
	Suppléant	Mme Marie-Pierre JOUVE – Le Bourg – Borne
Le Bouchet-Saint-Nicolas	Titulaire	Mme Emilie CLAIR – Le Bourg – Le Bouchet Saint Nicolas
	Suppléant	M. Frédéric GARREAU – Lotissement Lachamp – Le Bouchet Saint Nicolas
Bournoncle-Saint-Pierre Bureau n°1	Titulaire	M. Daniel DA ROIT - Bard - Bournoncle-St-Pierre
	Suppléant	Mme Sylvie CHAZELLE - Bard - Bournoncle-St-Pierre
Bournoncle-Saint-Pierre Bureau n°2	Titulaire	M. Thierry NUGIER - 27 Route de Lorlanges - Arvant
	Suppléant	M. Philippe RIEUF - Laroche - Bournoncle-St-Pierre
Bournoncle-Saint-Pierre Bureau centralisateur	Titulaire	M. Jean-Baptiste CHADEBECQ - 5 Route de Brioude - Arvant
	Suppléant	Mme Jacqueline SERRE - Le Bourg - Bournoncle-St-Pierre
Le Brignon	Titulaire	Mme Gabrielle BONY – Les Salles – Le Brignon
	Suppléant	M. Vivian BAY – Le Brignon
Brioude Bureau n°1	Titulaire	M. Robert BOREL – 18 rue Voltaire - Brioude
	Suppléant	M. Marc LEGUELLAFF – Inspection de l'Education Nationale – Bd Docteur DEVINS - Brioude
Brioude Bureau n°2	Titulaire	M. Marc LEGUELLAFF – Inspection de l'Education Nationale - Bd Docteur DEVINS - Brioude
	Suppléant	M. Robert BOREL – 18 rue Voltaire - Brioude
Brioude Bureau n°3	Titulaire	M. Philippe MOTTAIS - Centre des finances publiques - Brioude
	Suppléant	Mme Annie LABARRE - Sous-Préfecture de Brioude
Brioude Bureau n°4	Titulaire	Mme Sandrine BOUCHET – Centre Hospitalier de Brioude
	Suppléant	M. Philippe MOTTAIS - Centre des finances publiques - Brioude
Brioude Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Annie LABARRE - Sous-Préfecture de Brioude
	Suppléant	Mme Sandrine BOUCHET – Centre Hospitalier de Brioude
Brives-Charensac Bureau n° 1	Titulaire	Mme Pierrette EXBRAYAT née EYRAUD – 41 avenue des sports– Brives Charensac
	Suppléant	Mme Marie-Jo ALLEMAND née DIRE – Les Ribeyres – Brives-Charensac
Brives-Charensac Bureau n° 2	Titulaire	Mme Angèle APCHER née RODRIGUEZ – 15 Le Breuil de Doue – Brives Charensac
	Suppléant	Mme Marie-Claude RODIER – Lotissement Pigeon – Brives-Charensac
Brives-Charensac Bureau Centralisateur	Titulaire	M. Bruno OUILLON – 2 Chemin de Genebret – Brives Charensac
	Suppléant	M. Philippe HUGON – 28 avenue des sports – Les Balcons

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Chanteuges	Titulaire	M. Christian VIZADE - Le Bourg - Chanteuges
	Suppléant	Mme Andrée DUFFAUT - Les Périlles - Chanteuges
La Chapelle Bertin	Titulaire	M. Eugène ROUX - Estublat - La Chapelle Bertin
	Suppléant	M. Roger BUSSAC - Le Bourg - La Chapelle Bertin
La Chapelle-d'Aurec	Titulaire	M. Pierre JANUEL - Les Listes - La Chapelle d'Aurec
	Suppléant	Mme DESSAGNES Noëlle - Le Bourg - La Chapelle d'Aurec
La Chapelle-Geneste	Titulaire	M. Fernand MAVEL- La Volpilière - La Chapelle-Geneste
	Suppléant	M. Christian HURTADO - Le Bourg - La Chapelle-Geneste
Charraix	Titulaire	Mme Sandrine PAPARIC - Le Bourg - Charraix
	Suppléant	Mme Angélique MONPLOT - Le Bourg - Charraix
Chaspinhac	Titulaire	M. Pierre PAILLER - Les Granges - Chaspinhac
	Suppléant	M. Michel ENJOLRAS - Chassaure - Chaspinhac
Chaspuzac	Titulaire	M. René TANZILLI - Fontannes - Chaspuzac
	Suppléant	M. Jean-Pierre BOYER - Lot. Le Pradinat - Chaspuzac
Chassagnes	Titulaire	M. Jean-Pierre ESPENEL - Les Sausses - Chassagnes
	Suppléant	M. Christian MARCHAUD - Le Bourg - Chassagnes
Chassignoles	Titulaire	Mme Michèle ISLASSE - Les Fontilles - Chassignoles
	Suppléant	M. Daniel OUSSELIN - Le Bourg - Chassignoles
Chastel	Titulaire	M. Pascal BISCARRAT- Farreyre - Chastel
	Suppléant	M. Jean-Philippe COMBES - Chastel
Chaudeyrolles	Titulaire	Mme Carole JEANJEAN - Le Bourg - Chaudeyrolles
	Suppléant	M. Jean ROMEAS - Le Bourg - Chaudeyrolles
Chavaniac-Lafayette	Titulaire	M. Gilles TURGOT - Le Bourg - Chavaniac-Lafayette
	Suppléant	Mme. Françoise ARNAUD - Le Bourg - Chavaniac-Lafayette
Chazelles	Titulaire	M. Stéphane VISSAC - Madènes - Chazelles
	Suppléant	M. Jean SERVANT - Le Bourg - Chazelles
Chenereilles	Titulaire	Mme Sylvie ABRIAL née ROBIN - Le Bourg - Chenereilles
	Suppléant	Mme Albertine SOUVIGNET née GIMBERT - Pélissac - Chenereilles
Chilhac	Titulaire	M. Jean-Claude PEYROUX - Rue de la Ribeyre - Chilhac
	Suppléant	Mme Chantal LEOTOING - Chemin de Rochefâite - Chilhac
Chomelix	Titulaire	Mme Danielle CORNUT - Le Bourg - Chomelix
	Suppléant	M. Roger CHABAT - Le Bourg - Chomelix
La Chomette	Titulaire	Mme Agnès JOUVHOMME - Le Bourg - La Chomette
	Suppléant	M. Jean-René ZANUTTO - Le Bourg - La Chomette
Cistrières	Titulaire	Mme Marie-Claude GILBERT - Feneyrol - Cistrières
	Suppléant	M. Christian MATHIVET - Le Bourg - Cistrières
Cohade	Titulaire	M. Georges VIDAL - Flageac imp. Conchette - Cohade
	Suppléant	Mme Huguette TEISSANDIER - Rue Fer à Cheval - Cohade
Collat	Titulaire	Mme Christiane BERNARD - Le Bourg - Collat
	Suppléant	Mme Fabienne MOUTTE - Le Bourg - Collat
Connangles	Titulaire	M. Daniel VIALATEL - Le Bourg - Connangles
	Suppléant	Mme Andrée MARGERIT - Le Bourg - Connangles
Costaros	Titulaire	Mme Odette JAROUSSE - 32 Lot. Les Quairais - Costaros
	Suppléant	M. Mickaël COSTE - 1 Lot. Les Sources - Costaros

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Coubon Bureau n° 1	Titulaire	M. Lucien CHAMARD – Valhory – Coubon
	Suppléant	M. Gilbert BOET – Chemin des esclos – Coubon
Coubon Bureau n° 2	Titulaire	M. Jean-François DESSEUX - 57 rue du 45ème parallèle – Coubon
	Suppléant	M. Jacques BECHON – rue du Calvaire – Coubon
Coubon Bureau n° 3	Titulaire	M. Alain ANCETTE – Plaine de Gour - Coubon
	Suppléant	Mme Martine ROBERT née DOREAU – Le Bourg - Coubon
Coubon Bureau n° 4	Titulaire	Mme Sylviane AUFEVE - 12 rue de la Prade - Orzilhac– Coubon
	Suppléant	M. Michel ROMEAS – route de Peyrard – Coubon
Coubon Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Annie CLEMENT – L'holme - Coubon
	Suppléant	M. René LHOSTE – Route du Puy - Coubon
Couteuges	Titulaire	M. Jean-Marie MEYNIER - Le Bourg - Couteuges
	Suppléant	Mme Véronique TIVAYRAT - Le Bourg - Couteuges
Craponne-sur-Arzon	Titulaire	M. Georges FONTON – Craponne-sur-Arzon
	Suppléant	Mme Jeannine ZAMBONI née DAUDEL – Craponne-sur-Arzon
Cronce	Titulaire	M. Jacky VICARD - Lestigeollet - Cronce
	Suppléant	M. Stéphane RAGEADE - Lestigeollet - Cronce
Cubelles	Titulaire	M. Gérard ROZIERES - Besseget - Cubelles
	Suppléant	Mme Marie-Paule CUBIZOLLES - La Pénide - Cubelles
Cussac-sur-Loire	Titulaire	M. Pascal ALLEGRE – 14 Chemin de l'Estrade – Cussac-sur-Loire
	Suppléant	Mme Anne-Marie ASSEZAT née ROBERT – 10 Chemin des crouzettes– Tarreyres – Cussac-sur-Loire
Desges	Titulaire	Mme Mireille BRUSTEL - Lesbinières - Desges
	Suppléant	M. Albert ROCHE - Le Bourg - Desges
Domeyrat	Titulaire	M. Louis PEGON - Domarget - Domeyrat
	Suppléant	M. Louis CHASSEIN - Blannat - Domeyrat
Dunières Bureau n°1	Titulaire	M. Florian CHAUDIER - 1 Ter rue du stade - Dunières
	Suppléant	M. Robert TEXIER - 12 route de la Vernelle - Dunières
Dunières Bureau n°2	Titulaire	M. Henri DURIEUX - 10 lotissement l'Olivier - Dunières
	Suppléant	Mme Marianne BOUIN née GROSSE-PRUVOST - Le Crouzet - Dunières
Dunières Bureau centralisateur	Titulaire	M. Jean-Paul GRANGE - 14 rue de bel Air - Dunières
	Suppléant	Mme Marie-Laure OUDIN née DUBELLE - 20 rue du 8 Mai - Dunières
Espalem	Titulaire	M. Vincent CUOQ - 7 rue du Gray - Espalem
	Suppléant	Mme Nathalie AVININ - 221 rue des Roses - Espalem
Espaly-Saint-Marcel Bureau n° 1	Titulaire	M. Gérard CHALENDARD – 32 avenue de Mondon - Espaly-Saint-Marcel
	Suppléant	M. Georges TERRASSE – 28 rue de St Marcel – Espaly-Saint-Marcel
Espaly-Saint-Marcel Bureau n° 2	Titulaire	M. Paul SAGNARD – 14 rue du Riou - Espaly-Saint-Marcel
	Suppléant	Mme Mauricette CHAPUY née MICHEL – 74 avenue de la mairie - Espaly St Marcel
Espaly-Saint-Marcel Bureau n°3	Titulaire	Mme Marcelle GOURGOUILLAT née VIAL – 9 chemin de compostelle - Espaly-Saint-Marcel

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

	Suppléant	Mme Mireille SCHNEIDER née BRUGIER – Val du Riou – Espaly-Saint-Marcel
Espaly-Saint-Marcel Bureau Centralisateur	Titulaire	Mme Marie-France MATHOU née BOUILHAC - 7 lot la Vielle - Espaly-Saint-Marcel
	Suppléant	M. René GUIGON - 2 avenue du Puy - Espaly-Saint-Marcel
Esplantas-Vazeilles Bureau n°1	Titulaire	M. André DABRIGEON - La Brugère - Esplantas-Vazeilles
	Suppléant	Mme Nathalie ANDRIEUX - La Brugère - Esplantas-Vazeilles
Esplantas-Vazeilles Bureau n°2	Titulaire	Mme Catherine CHARRADE – Vazeilles-près-Saugues - Esplantas-Vazeilles
	Suppléant	Mme Brigitte MERLE - Vazeilles-près-Saugues - Esplantas-Vazeilles
Esplantas-Vazeilles Bureau centralisateur	Titulaire	M. Gilbert SABOURET – Esplantas - Esplantas-Vazeilles
	Suppléant	M. Jean-Marc CHARRADE - Vazeilles-près-Saugues - Esplantas-Vazeilles
Les Estables	Titulaire	Mme Chantal BONNEFOY – Route du Gerbier de Joncs – Les Estables
	Suppléant	Mme Alice MALARTRE – rue de la Traverse - Les Estables
Fay-sur-Lignon	Titulaire	Mme Béatrice CRESPIY – La Combe - Fay-sur-Lignon
	Suppléant	M. André COUSTE– Mont-Gardy – Fay-sur-Lignon
Félines	Titulaire	M. Jean GRANGHON - Auffour - Félines
	Suppléant	M. Stéphane DARLE - Almancettes - Félines
Ferrussac	Titulaire	M. Jacky CHANTELOUBE - Le Chambon - Cerzat
	Suppléant	M. Franck VIZADE - Varennes - Ferrussac
Fix-Saint-Geney	Titulaire	M. Philippe GOUX – 26 route nationale – Fix-Saint-Geney
	Suppléant	M. Florian DIOUDONNAT – Lieu-dit Veyrac n°16 - Fix-Saint-Geney
Fontannes	Titulaire	M. Georges BARRET - Rue du 11 Novembre - Fontannes
	Suppléant	M. Stéphane BRUNEL - Rue de la Montille - Fontannes
Freycenet-Lacuche	Titulaire	M. Thierry LECLERC– Roche Basse – Freycenet-Lacuche
	Suppléant	M. Hervé ROMIEU– Deux Rabbes – Freycenet-Lacuche
Freycenet-Latour	Titulaire	Mme Hélène ARNAUD – Le Bourg – Freycenet-Latour
	Suppléant	M. Marcel CHANTEMESSE – 10 route des Barthes – Freycenet-Latour
Frugères-les-Mines	Titulaire	Mme Nicole MARION - 3 Route de Lempdes - Frugères-les-Mines
	Suppléant	Mme Michèle FOURNIER - 9 Rue du 20 Mai - Frugères-les-Mines
Frugières-le-Pin	Titulaire	M. Jean-François GILLET - Le Bourg - Frugières-le-Pin
	Suppléant	Mme Armelle CHAMBON - Aubagnat - Frugières-le-Pin
Goudet	Titulaire	Mme MONDILLON Annie née ALLIROL– Le Bourg - Goudet
	Suppléant	M. JULIEN Robert – Le Bourg - Goudet
Grazac	Titulaire	Mme Maria ARSAC née BARDEL – Vendetz - Grazac
	Suppléant	Mme Claudette SAGNARD née CUOQ – Frontenac - Grazac
Grenier-Montgon	Titulaire	Mme Marie-Thérèse ALLEGRE - 1 Route de La Violette Grenier-Montgon
	Suppléant	M. Jean-Marc VIGIER - Chemin de La Chapoule Grenier-Montgon

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Grèzes	Titulaire	Mme Isabelle CLAUD - Le Bourg - Grèzes
	Suppléant	M. Marcel ENGELVIN - Le Bourg - Grèzes
Javaugues	Titulaire	Mme Odette MIALON - Route de Cumignat - Javaugues
	Suppléant	Mme Claude BLANC - Route de la Chaise-Dieu - Javaugues
Jax	Titulaire	M. Pascal DECLERCQ - Le Bourg - Jax
	Suppléant	M. Christian ALLIGNON - Chastenuel - Jax
Josat	Titulaire	M. Denis BEAUME - Le Viallard - Josat
	Suppléant	Mme Florence BELLUT - Sauvayet - Josat
Julliangues	Titulaire	M. Maurice GARDES – Granouillet - Julliangues
	Suppléant	Mme Isabelle SOULIER – Fontannes - Julliangues
Lafarre	Titulaire	M. Pascal DRIBAUT – "La Théoule"- Lafarre
	Suppléant	M. Joël TESTUD – la Besseyre- Lafarre
Lamothe	Titulaire	M. Jean-Yves RHETAT - Cougeac - Lamothe
	Suppléant	M. Toussaint ROCHETTE - Rue du Verger des Roches - Lamothe
Landos	Titulaire	M. Paul Mauranne – Lotissement La Côte – Landos
	Suppléant	Mme Laurence FOURCADE – Lot. Bel Abri - Landos
Langeac Bureau n°1	Titulaire	M. Denis BONNAFOUX - 26 Rue de la Magnanerie - Langeac
	Suppléant	M. Daniel THEROND - 14 Avenue de la Gare - Langeac
Langeac Bureau n°2	Titulaire	Mme Yveline CHARDON - Rue Maryse Bastié - Langeac
	Suppléant	M. Bernard MALPIECE - La Bretagne - Langeac
Langeac Bureau n°3	Titulaire	M. Olivier DAIRE - 23 Rue Pasteur - Langeac
	Suppléant	M. Gérard BEAUD - Chemin de la Croix de la Pluie - Langeac
Langeac Bureau centralisateur	Titulaire	M. Denis BONNAFOUX - 26 Rue de la Magnanerie - Langeac
	Suppléant	M. Daniel THEROND - 14 Avenue de la Gare - Langeac
Lantriac	Titulaire	Mme Josette JAMMES – Le Mont – Lantriac
	Suppléant	Mme Séverine DARNE – La Rampe - Lantriac
Lapte Bureau n°1	Titulaire	M. Edmond RAYNAUD - Quartier de Champdappe - Lapte
	Suppléant	M. Louis-Marc BONNEFOY - La Suchère - Lapte
Lapte Bureau n°2	Titulaire	M. Guy BARALON - Les communaux de Verne - Lapte
	Suppléant	Mme Marie Joséphe DELOBRE FRISON – Chazeaux - Lapte
Lapte Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Huguette LIOGIER – Oudreyche - Lapte
	Suppléant	Mme Evelyne DEFOUR née CHATELARD - Les Chazelles - Lapte
Laussonne	Titulaire	M. André REYNAUD – 5 chemin de Montchamp - Laussonne
	Suppléant	Mme Josianne BOUDON – chemin des Lavandières – Laussonne
Laval-sur-Doulon	Titulaire	M. Georges PORTE - Entérif - Laval-sur-Doulon
	Suppléant	Mme Marie-Paule POUZOL - Mandelle - Laval-sur-Doulon
Lavaudieu	Titulaire	Mme Véronique PERREY - Le Bourg - Lavaudieu
	Suppléant	M. Marc DELAIR - Le Bourg - Lavaudieu
Lavoûte-Chilhac	Titulaire	M. Michel SUBIRANA - Le Pouget - Lavoûte-Chilhac

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

	Suppléant	M. Auguste RICOU - Rue du Pont - Lavoûte-Chilhac
Lavoûte-sur-Loire	Titulaire	M. Daniel JAMMES – Les Longes – Lavoûte-sur-Loire
	Suppléant	M. Roger POTUS – Labistour – Lavoûte-sur-Loire
Lempdes-sur-Allagnon	Titulaire	M. Jacques MALLET - 12 Rue du 8 Mai 1945 - Lempdes-sur-Allagnon
	Suppléant	M. Henri POISSON - 16 Rue du 8 Mai 1945 - Lempdes-sur-Allagnon
Léotoing	Titulaire	Mme Georgette CAVARD - Planzols - Léotoing
	Suppléant	M. Guy SIMARD - Les Loyes - Léotoing
Lissac	Titulaire	Mme Virgine GARNIER– Le Bourg - Lissac
	Suppléant	M. Gilbert ROUX – Le Bourg - Lissac
Lorlanges	Titulaire	Mme Céline SICARD - 4 rue du Lac - Lorlanges
	Suppléant	Mme Lætitia BASTARD - 14 Roche Constant - Lorlanges
Loudes	Titulaire	M. Noël CHAPON – 1 route de St-Jean-de-Nay - Loudes
	Suppléant	M. Henri JOURMEL -4 rue de la Chapelle - Loudes
Lubilhac	Titulaire	M. Christophe DELORME - Le Bourg - Lubilhac
	Suppléant	Mme Yolande ISABEL - Tany - Lubilhac
Malrevers	Titulaire	M. Claude MORELL – Le Riou – Malrevers
	Suppléant	Mme Bernadette BONNET – La Blache - Malrevers
Malvalette	Titulaire	M. Gérard BEGON - Le Bourg - Malvalette
	Suppléant	Mme Jeannine CALEYRON - Le Bourg - Malvalette
Malvières	Titulaire	M. Alain DUCHAMP - Lagrifolle - Malvières
	Suppléant	M. Jean ROUX - Rue Baniche - La Chaise-Dieu
Le Mas-de-Tence	Titulaire	Mme Annie CROUZET - Le Bourg - Le Mas-de-Tence
	Suppléant	Mme Marcelle BROUSSARD née MONTELMARD - Le Bourg - Le Mas-de-Tence
Mazerat-Aurouze	Titulaire	Mme Angèle CASTAGNA - Le Bourg - Mazerat-Aurouze
	Suppléant	M. Thierry CUELLAR - Esfacy - Mazerat-Aurouze
Le Mazet-Saint-Voy	Titulaire	M. Henri RUEL - Montée du Temple - Le Mazet-Saint-Voy
	Suppléant	M. André FAYARD – Bronac - Le Mazet-Saint-Voy
Mazeyrat-d'Allier	Titulaire	M. Denis FOURY - Lotissement le Chaumet - Mazeyrat-d'Allier
	Suppléant	M. Simon JOUVE - Le Monteil - Mazeyrat-d'Allier
Mercoeur	Titulaire	Mme Bernadette ROUX - Montgieux - Mercoeur
	Suppléant	M. André BERTRAND - Chazelet - Mercoeur
Mézères	Titulaire	M. Pierre MARCON – Montmeac - Mézères
	Suppléant	Mme Gisèle TEMPERE - Soudar – Mézères
Le Monastier-sur-Gazeille	Titulaire	Mme Chantal GERENTES – Route du Puy – Le Monastier-sur-Gazeille
	Suppléant	Mme Agnès MERCIER – 10 place François d'Estaing – Le Monastier-sur-Gazeille
Monistrol-d'Allier	Titulaire	Mme Elisabeth FLANDIN - Rue Jean de Frétat - Monistrol-

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

		d'Allier
	Suppléant	M. Jean-Luc PLOT - Le Bourg - Monistrol-d'Allier
Monistrol-sur-Loire Bureau n°1	Titulaire	Mme Patricia PERBET - Sous-Préfecture d'Yssingeaux
	Suppléant	Mme Véronique MINELLO née DARGENT - Allée des Hauts de Chabannes – Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau n°2	Titulaire	M. Vincent MURGUE - Sous-Préfecture d'Yssingeaux
	Suppléant	Mme Béatrice FORJA FERNANDES née DA SILVA – Chomette - Résid. Entasis -Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau n°3	Titulaire	Mme Gisèle PERREL née JULLIEN - Mairie de Monistrol-sur-Loire
	Suppléant	Mme Chantal ROMEYER née MAHINC - Le Kersonnier – Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau n°4	Titulaire	M. Bruno PAULET - Trésorerie de Monistrol-sur-Loire
	Suppléant	Mme Fanny JOURGET - La Pinède – Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau n°5	Titulaire	Mme Martine BORY née THEILLIERE – Cheucle - 43120 Monistrol-sur-Loire
	Suppléant	M. Cédric MERLE - Les Bruyères du Prince – Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau n°6	Titulaire	M. Gilbert RUEL - Direction Départementale des Territoires - Le Chausse - Yssingeaux
	Suppléant	Mme Martine TAMIER née BRUYERE - 3 lot Cazeneuve – Monistrol-sur-Loire
Monistrol-sur-Loire Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Monique BOIS - Trésorerie de Saint-Didier-en-Velay
	Suppléant	Mme Solange LYONNET née MARTIN - 15 allée des Sureaux – Monistrol-sur-Loire
Monlet	Titulaire	M. Georges CHABANNE – le bourg - Monlet
	Suppléant	M. Daniel PRALONG – le bourg - Monlet
Montclard	Titulaire	M. Philippe PONTVIANNE - Trabesson - Montclard
	Suppléant	M. Gilbert CHATEAUNEUF - Trabesson - Montclard
Le Monteil	Titulaire	Mme Michelle GIL née DEMARS - Place de l'Eglise– Le Monteil
	Suppléant	Mme Valérie DA ROCHA née MEILLER – le Monteil
Montfaucon-en-Velay	Titulaire	Mme Angélique PAULET née PEYRACHE - 38 route de Reynaud - Montfaucon-en-Velay
	Suppléant	M. Gilles BERNARDO - 25 rue Centrale - Montfaucon-en-Velay
Montregard	Titulaire	M. Gérard DUMONT - Le château - Montregard
	Suppléant	M. Michel FOUVET - Le Vallat - Montregard
Montusclat	Titulaire	M. Christian CHALENDAR – Le Bourg - Montusclat
	Suppléant	Mme Marie-Bernadette VACHON épouse PALHIER – Le Bourg - Montusclat
Moudeyres	Titulaire	Mme Florence GIROUD – Le Bourg - Moudeyres
	Suppléant	Mme Agnès BADIOU – Le Bourg - Moudeyres
Ouides	Titulaire	Mme Catherine COSTE CHEDEFAUX - Ouides
	Suppléant	Mme Valérie BERTHEAS - Ouides
Paulhac	Titulaire	Mme Christiane ALAMY - Grand Rue - Paulhac
	Suppléant	M. Bernard OMBRET - Les Listes Basses - Paulhac

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Paulhaguet	Titulaire	Mme Magalie MISSONIER - « La Ribeyrette » - Paulhaguet
	Suppléant	Mme Monique ACHARD - 4 Rue de la République - Paulhaguet
Pébrac	Titulaire	M. Raymond PAILHES - Le Planet - Pébrac
	Suppléant	M. Didier MARTIN - Le Bourg - Pébrac
Le Pertuis	Titulaire	M. André BOULHOL - Le Pertuis
	Suppléant	M. Patrick JOUBERT - Le Pertuis
Pinols	Titulaire	Mme Mireille BORDES - Rue du Remblai - Pinols
	Suppléant	Mme Gisèle ROCHE - Route de Saint-Flour - Pinols
Polignac Bureau n° 1	Titulaire	M. Jean-Marie AUBERT – Impasse des vignes - Polignac
	Suppléant	Mme Françoise TRIOULEYRE – chemin sous Mazel - Polignac
Polignac Bureau n° 2	Titulaire	M. Gérard ROME – Tressac – 2 impasse de la Varenne - Polignac
	Suppléant	M. Daniel GARDES - Bilhac - Polignac
Polignac Bureau centralisateur	Titulaire	M. Louis CHABANNEL – Chambeyrac - Polignac
	Suppléant	Mme Agnès BOISSIER – Estreys - Polignac
Pont-Salomon	Titulaire	Melle Catherine CROZET - 12 rue du Velay – Pont-Salomon
	Suppléant	M. Marcel GANIVET - La Jeannotte – Pont-Salomon
Pradelles	Titulaire	Mme Françoise VALETTE – Chemin du ruisseau - Pradelles
	Suppléant	Mme Marie Louise VEYRET – rue des Tisserands – Pradelles
Prades	Titulaire	Mme Marie-Joséphine DORIER - Basse - Prades
	Suppléant	M. Noël JOUVE - Le Bourg - Prades
Présailles	Titulaire	Mme Jeanine MAURIN – Vachères - Présailles
	Suppléant	Mme Christine HABOUZIT – Mézeyrac - Présailles
Le Puy-en-Velay Bureau n° 101 – 102 et 103	Titulaire	Mme Monique BALAIDIER – Direction Départementale des Territoires– Le Puy-en-Velay
	Suppléant	Mme Dominique PARREL – 37 route du Carmel - 43750 VALS-PRES-LE-PUY
Le Puy-en-Velay Bureau n° 104	Titulaire	M. Marc GIRINON – Préfecture de Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
	Suppléant	Mme Colette ROUSSEL – Préfecture de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
Le Puy-en-Velay Bureau n° 301 et 304	Titulaire	M. Charles MOLLA – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Le Puy-en-Velay
	Suppléant	Mme Laurence ENJOLRAS – Direction Départementale des Territoires – Le Puy-en-Velay
Le Puy-en-Velay Bureau n° 302 et 303	Titulaire	M. Jean-Paul DELVOYE – Direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
	Suppléant	Mme Laurence VOLLE – Préfecture de la Haute-loire
Le Puy-en-Velay Bureau n° 401 - 402 et 403	Titulaire	Mme Frédérique GENESTE – Direction Départementale des finances publiques de la Haute-Loire – Le Puy en Velay
	Suppléant	M. David THIBONNIER – Préfecture de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
Le Puy-en-Velay Bureau n°404, 405, 406 et 407	Titulaire	M. Bernard ROUCHON – Direction Départementale des finances publiques de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
	Suppléant	M. Bernard MEYRONNEINC – Direction Départementale des Territoires – Le Puy-en-Velay.
Le Puy-en-Velay	Titulaire	Mme Marie-Françoise CHASTANG – 54 bd St Louis - Le Puy-en-

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Bureau n° 501 et 502		Velay
	Suppléant	Mme Caroline CACHIA – Préfecture de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
Le Puy-en-Velay Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Béatrice VOLATRON – Préfecture de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay
	Suppléant	Mme Isabelle FARIA – Préfecture de la Haute-Loire – Le Puy-en-Velay -
Queyrières	Titulaire	Mme Nicole CHAMBERT épouse CHEVALIER - "Le Coudert" - Queyrières
	Suppléant	M. Joseph GROS - Queyrières
Raucoules	Titulaire	M. Jacques MOUNIER – Bronac - Raucoules
	Suppléant	Mme Marie-Claude FAYARD née VACHON - Rue de Firminy - Raucoules
Rauret	Titulaire	M. Eric AVIT – Rauret Haut – Rauret
	Suppléant	M. Luc RENOUX – Rauret Haut – Rauret
Retournac Bureau n°1	Titulaire	M. Daniel SABATIER – 4 rue du Stade - Retournac
	Suppléant	M. Hervé TALAVERA - 17 bis rue Neuve - Retournac
Retournac Bureau n°2	Titulaire	M. François BARRALLON - Route de Sagnes - Retournac
	Suppléant	Mme Annie ASTIER - 6 Ter rue des Scieries - Retournac
Retournac Bureau centralisateur	Titulaire	M. Jean-Claude DESOLME - 28 Bis Route de Chamalières - Retournac
	Suppléant	Mme Marie Josèphe LANIEL née EXBRAYAT – La Garnasse - Retournac
Riotord	Titulaire	Mme Dominique BERNON née POINAS - 5 Montée du Collet - Riotord
	Suppléant	Mme Marie-Claire BEAULAIGUE née BARRALLON - La Pothée - Riotord
Roche-en-Régnier	Titulaire	M. Jean-Marc JOUVE – Saint-Maurice-de-Roche – Roche-en-Régnier
	Suppléant	M. Eric RODIER - Dignac - Roche-en-Régnier
Rosières	Titulaire	Mme Nicole ROUSSON – Lotissement le Poussier - Rosières
	Suppléant	Mme Marie-Noëlle LIOGIER – Les Potus - Rosières
Saint-André-de-Chalencon	Titulaire	M. Franck BERARD – Poupénac – Saint-André-de-Chalencon
	Suppléant	M. Joseph PINEL - La Garde – Saint-André-de-Chalencon
Saint-Arcons-d'Allier	Titulaire	Mme Annie DIOUDONNAT - Beaune - Saint-Arcons-d'Allier
	Suppléant	M. Noël JOUMARD - Rognac - Saint-Arcons-d'Allier
Saint-Arcons-de-Barges	Titulaire	M. Daniel AURAND - La Brugère – Saint-Arcons-de-Barges
	Suppléant	M. Gérard MEJEAN - Pigeys – Saint-Arcons-de-Barges
Saint-Austremoine	Titulaire	M. Eric FAVEY - La Jarrige - Saint-Austremoine
	Suppléant	M. Gilbert DELIVERT - Le Bourg - Saint-Austremoine
Saint-Beauzire	Titulaire	M. Patrice VALEIX - Taillechausse - Saint-Beauzire
	Suppléant	Mme Lætitia BARBAT - Lot Le Chavanial - Saint-Beauzire
Saint-Bérain	Titulaire	M. El-Hadj Ahmed MEHDEB - Le Bourg - Saint-Bérain
	Suppléant	Mme Marie-Louise JAMMES - La Roche - Saint-Bérain

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Saint-Bonnet-le-Froid	Titulaire	M. René CHATELARD - Le Bourg – Saint-Bonnet-le-Froid
	Suppléant	Mme Fabienne MOULIN née NEYRON - 17 rue du Velay – Saint-Bonnet-le-Froid
Saint-Christophe-d'Allier	Titulaire	M. Jean-Pierre LESNES - Le Fau - Saint-Christophe-d'Allier
	Suppléant	M. Christian POUGET - Le Bourg - Saint-Christophe-d'Allier
Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Titulaire	M. Daniel LEYTON – Eycenac – Saint-Christophe-sur-Dolaizon
	Suppléant	M. Gérard GIBELIN – Liac – Saint-Christophe-sur-Dolaizon
Saint-Cirgues	Titulaire	M. Jean-Marie MASSEBEUF - Le Bourg - Saint-Cirgues
	Suppléant	Mme Christiane BOYER - Le Bourg - Saint-Cirgues
Saint-Didier-en-Velay Bureau n°1	Titulaire	Mme Sonia ALLIBERT née MONTMEAS - Avenue Véron de la Combe – Saint-Didier-en-Velay
	Suppléant	M. Guy PEYRARD -3 rue du Maréchal Fayolle – Saint-Didier-en-Velay
Saint-Didier-en-Velay Bureau n°2	Titulaire	M. Auguste BORY - 11 bld des Passementiers - Saint-Didier-en-Velay
	Suppléant	M. Gérard DELEAGE - Lot Cailloux - Saint-Didier-en-Velay
Saint-Didier-en-Velay Bureau centralisateur	Titulaire	M. Gérard GAGNAIRE - Rue des Roses - Saint-Didier-en-Velay
	Suppléant	M. François SOUVIGNET – Pleyne - Saint-Didier-en-Velay
Saint-Didier-sur-Doulon	Titulaire	Mme Marie-Thérèse FAYET - Lugeastre - Saint-Didier-sur-Doulon
	Suppléant	M. Christophe JARLIER - Lhermitagne - Saint-Didier-sur-Doulon
Saint-Etienne-du-Vigan	Titulaire	M. Jean-Marc MASCLAUX - Beaune – Saint-Etienne-du-Vigan
Saint-Etienne-Lardeyrol	Suppléant	M. Norbert MARTEL – Le Bourg – Saint-Etienne-du-Vigan
	Titulaire	Mme Josette COTTIER épouse TEYSSONNEYRE - Les Sagnes – Saint-Etienne-Lardeyrol
	Suppléant	Mme Odile GIRAUD – Combrion – Saint-Etienne-Lardeyrol
Saint-Etienne-sur-Blesle	Titulaire	M. Pierre LESUEUR - La Chireuze - Saint-Etienne-sur-Blesle
	Suppléant	M. Gilles LEVET - Besse - Saint-Etienne-sur-Blesle
Saint-Ferréol-d'Auroure Bureau n°1	Titulaire	M. Laurent PREVOSTO - 67 rue de Firminy - Saint-Ferréol-d'Auroure
	Suppléant	M. Emmanuel CORTIAL - 1015 Chemin de la Chazalière - Saint-Ferréol-d'Auroure
Saint-Ferréol-d'Auroure Bureau n°2	Titulaire	Mme Patricia SOLMONA née ADIER - 323 Chemin d'Auroure - Saint-Ferréol-d'Auroure
	Suppléant	M. Laurent QUINCELET -1337 Chemin de Lafayette - Saint-Ferréol-d'Auroure
Saint-Ferréol-d'Auroure Bureau centralisateur	Titulaire	M. Jean-Paul AULAGNIER - 6 228 Chemin des rosiers - Saint-Ferréol-d'Auroure
	Suppléant	Mme Murielle JACQUIOT – Chaponas - Saint-Ferréol-d'Auroure
Saint-Front	Titulaire	M. Robert CORTIAL – Saint-Front
	Suppléant	M. Gilles SOLEILHAC – Saint-Front
Saint-Genès-près-Saint-Paulien	Titulaire	Mme Martine FABRE née DEVIDAL – Le bourg – Saint-Genès-près-Saint-Paulien
	Suppléant	M. Aimé VILLEVIEILLE – Le Bourg – Saint-Genès-près-Saint-

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

		Paulien
Saint-Georges-d'Aurac	Titulaire	Mme Christine BERINGER – 9 place du Tilleul- Saint-Georges-d'Aurac
	Suppléant	M. Julien ISSARTEL - Freycenet - Saint-Georges-d'Aurac
Saint-Georges-Lagricol	Titulaire	M. Mathieu COTTIER - Le Bourg – Saint-Georges-Lagricol
	Suppléant	Mme Marina PEYRON - Fraisse – Saint-Georges-Lagricol
Saint-Germain-Laprade Bureau n° 1	Titulaire	Mme Marie-Claude BEAL – RD50 Gagne – Saint-Germain-Laprade
	Suppléant	M. René MARTIN – 20 Avenue du Plaid – Saint-Germain-Laprade
Saint-Germain-Laprade Bureau n° 2	Titulaire	Mme Michèle DEFAY – 22 Rue de la Varenne – Fay la Triouleyre – Saint-Germain-Laprade
	Suppléant	Mme Dominique BEAUME – 72 Avenue du Plaid – Saint-Germain-Laprade
Saint-Germain-Laprade Bureau n° 3	Titulaire	M. Jean-Claude MORO – 48 Avenue de Pébellit – Saint-Germain-Laprade
	Suppléant	M. Daniel QUEYRON – 3 rue des Blés – Pébellit – Saint-Germain-Laprade
Saint-Germain-Laprade Bureau Centralisateur	Titulaire	M. Paul CHARPENTIER – 14 Rue du Pont – Noustoulet – Saint-Germain-Laprade
	Suppléant	M. Henri DELABRE – 1 Rue du Creux des Bonnets – Saint-Germain-Laprade
Saint-Géron	Titulaire	M. Daniel BEURRIER - Balsac - Saint-Géron
	Suppléant	Mme Christelle SPECEL - Tissac - Saint-Géron
Saint-Haon	Titulaire	M. René Brun – Le Monteil – Saint-Haon
	Suppléant	M. Jean-Claude CUSSAC – Escublac – Saint-Haon
Saint-Hilaire	Titulaire	M. Guy JACOB - Le Pin - Saint-Hilaire
	Suppléant	Mme Sandrine MEZZACASA - La Baraque - Saint-Hilaire
Saint-Hostien	Titulaire	M. Pierre DELORME – Saint-Hostien
	Suppléant	Mme Josette VALETTE – Saint-Hostien
Saint-Ilpize	Titulaire	Mme Denise TIVAYRAT - Le Bourg - Saint-Ilpize
	Suppléant	M. René BLAVOUX - Ribeyre - Saint-Ilpize
Saint-Jean-d'Aubrigoux	Titulaire	Mme Michelle CHEUCLE-BOUTHERON – Le Vernet – Saint-Jean-d'Aubrigoux
	Suppléant	Mme Marjorie CAUVIN – Le Bourg – Saint-Jean-d'Aubrigoux
Saint-Jean-de-Nay	Titulaire	M. Jean-Claude ROCHER – Lespasseyres – Saint-Jean-de-Nay
	Suppléant	Mme Delphine PELISSE – Le Bourg – Saint-Jean-de-Nay
Saint-Jean-Lachalm	Titulaire	M. Alain JOUMARD – Le Bourg – Saint-Jean-Lachalm
	Suppléant	M. Denis GERENTON – Sanssac – Saint-Jean-Lachalm
Saint-Jeures Bureau n° 1	Titulaire	M. Frédéric CELLE - Le Bourg - Saint-Jeures
	Suppléant	M. Joseph TAVERNIER - Rue de la Poste - Saint-Jeures
Saint-Jeures Bureau n° 2	Titulaire	M. Bernard ROUX – Freycenet - Saint-Jeures
	Suppléant	Mme Séverine BARRIOL née VERRON – Freycenet - Saint-Jeures
Saint-Jeures	Titulaire	Mme Stéphanie PAULET épouse PABIOU – Grousson - Saint-

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Bureau centralisateur		Jeures
	Suppléant	M. Olivier VALENTIN – Pélinac - Saint-Jeures
Saint-Julien-Chapteuil	Titulaire	Mme Marie-Claude ALLIRAND - 46 rue Chaussade - Saint-Julien-Chapteuil
	Suppléant	M. René RIFFARD - 21 rue Chaussade - Saint-Julien-Chapteuil
Saint-Julien-d'Ance	Titulaire	M. Claude SUC – Peret– Saint-Julien-d'Ance
	Suppléant	Mme Gisèle JOUVE - Vacheresse – Saint-Julien-d'Ance
Saint-Julien-des-Chazes	Titulaire	M. Louis BARTHELEMY - Le Bourg - Saint-Julien-des-Chazes
	Suppléant	Mme Gisèle RAYNAL - Le Bourg - Saint-Julien-des-Chazes
Saint-Julien-du-Pinet	Titulaire	Mme Chantal VALANTIN née CHARBONNIER - La Blache - Saint-Julien-du-Pinet
	Suppléant	M. Jérôme ROSIER - La Chaud de Vaunac - Saint-Julien-du-Pinet
Saint-Julien-Molhesabate	Titulaire	M. Pierre POINAS - Le Bourg - Saint-Julien-Molhesabate
	Suppléant	M. Yves SEYTRE – Liberthe - Saint-Julien-Molhesabate
Saint-Just-Malmont Bureau n°1	Titulaire	Mme Marie-Thérèse CHATAIGNON née POULAT - Route de Jonzieux - Saint-Just-Malmont
	Suppléant	Mme Christine BONNEFOY née MONDON - 15 rue nationale - Saint-Just-Malmont
Saint-Just-Malmont Bureau n°2	Titulaire	Mme Marie-Noëlle GRANGETTE née PEYRON - 7 rue Pasteur - Saint-Just-Malmont
	Suppléant	M Philippe DUTEL - 8 Lotissement Plein Soleil - Saint-Just-Malmont
Saint-Just-Malmont Bureau n°3	Titulaire	Mme Marie-Paule FREYCENON née MONTERYMARD - 4 Lot Les Grangers - Saint-Just-Malmont
	Suppléant	Mme Marguerite FOULTIER née MEILLER - 7 Lotissement Les Grangers - Saint-Just-Malmont
Saint-Just-Malmont Bureau n°4	Titulaire	M Pierre CHALAYER - Allée de la Pierre Brune - Saint-Just-Malmont
	Suppléant	M. Jacques COLARD - La Cour - Saint-Just-Malmont
Saint-Just-Malmont Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Jocelyne BOYER née MARCONNET - ZA La Garnasse - Saint-Just-Malmont
	Suppléant	Mme Elisabeth BACHELET - 2 rue Chanoine Paulin - Saint-Just-Malmont
Saint-Just-près-Brioude	Titulaire	M. Jean-Louis NICOLAS - Talairat - Saint-Just-près-Brioude
	Suppléant	M. Franck BERTHET - La Rodde - Saint-Just-près-Brioude
Saint-Laurent-Chabreuges	Titulaire	Mme Séverine POURCHON - Les Pyralles - Saint-Laurent-Chabreuges
	Suppléant	M. Mickaël PAULET - Lot Les Queyres - Saint-Laurent-Chabreuges
Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire	Mme Annie ROCHETTE – Le Cluzel – Saint-Martin-de-Fugères
	Suppléant	M. Jean-Pierre BUISSON – Les Salles – Saint-Martin-de-Fugères
Saint-Maurice-de-Lignon Bureau n°1	Titulaire	Mme Dominique ROBIN née ARNAUD - 154 rue St Joseph - Saint-Maurice-de-Lignon
	Suppléant	Mme Chrystel GAUBERT née PERBET - 113 rue de la Bassevialle - Saint-Maurice-de-Lignon
Saint-Maurice-de-Lignon Bureau n°2	Titulaire	M. Joseph ROBIN - 465 rue des Châtaigniers - Saint-Maurice-de-Lignon

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

	Suppléant	Mme Isabelle MOLINA née PERRIN - 1505 impasse d'Esclunes - Saint-Maurice-de-Lignon
Saint-Maurice-de-Lignon Bureau centralisateur	Titulaire	M. Christian MOREL - 450 montée de la Croix des Sagnes - Saint-Maurice-de-Lignon
	Suppléant	Mme Sylvie MERLE née DOJA - 203 place du Prénat - Saint-Maurice-de-Lignon
Saint-Pal-de-Chalencon	Titulaire	M Sébastien PLUCINSKI – Espinasse – Usson-en-Forez
	Suppléant	Melle Isabelle PORTE - Le Villars - Saint-Pal-de-Chalencon
Saint-Pal-de-Mons Bureau n°1	Titulaire	Mme Marie-Jo BARDEL née DECROIX - 16 rue de Barthou - Saint-Pal-de-Mons
	Suppléant	M Bernard BOUDAREL - 24 Lotissement de Courtanne - Saint-Pal-de-Mons
Saint-Pal-de-Mons Bureau n°2	Titulaire	Mme Sandrine ARNAUD née MESBAH - Les Mâts - Saint-Pal-de-Mons
	Suppléant	M Patrice MOUNIER - Les Viviers - Saint-Pal-de-Mons
Saint-Pal-de-Mons Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Laure CHANTELOUBE – Prunières - Saint-Pal-de-Mons
	Suppléant	M Jean-Pierre FAYARD - Le Bouchat - Saint-Pal-de-Mons
Saint-Pal-de-Senouire	Titulaire	M. Claude Mario TISSEUR - Le Bourg - Saint-Pal-de-Senouire
	Suppléant	M. Jean Marius MISSONNIER - Combres - Saint-Pal-de-Senouire
Saint-Paul-de-Tartas	Titulaire	M. Franck SANTARNECCHY - Fagette– Saint-Paul-de-Tartas
	Suppléant	Mme Monique ADAM née MERLE – Saint-Paul-de-Tartas
Saint-Paulien Bureau n°1	Titulaire	M. Eric REYNAUD – Avenue Pierre Julien - Saint-Paulien
	Suppléant	M. Yves ROUSSON – La Croix des Pères- Saint-Paulien
Saint-Paulien Bureau n°2	Titulaire	Mme Annie ROUX – Le Monet - Saint-Paulien
	Suppléant	Mme Fanny ROURE – La Pierre Plantée - Saint-Paulien
Saint-Paulien Bureau Centralisateur	Titulaire	Mme Jeanne BERTRAND – 8 rue de Peyrebiaire - Nolhac - Saint-Paulien
	Suppléant	M. Jean-Luc CORTIAL - Chavagnac - Saint-Paulien
Saint-Pierre-du-Champ	Titulaire	Mme Denise DELABRE – Le Bourg – Saint-Pierre-du-Champ
	Suppléant	Mme Marie-Thérèse GALLIEN – Le Bourg – Saint-Pierre-du-Champ
Saint-Pierre-Eynac	Titulaire	Mme Roselyne GIMBERT épouse ROUDON – Cellier – Saint-Pierre-Eynac
	Suppléant	M. Thierry MOREL - Aupinhac – Saint-Pierre-Eynac
Saint-Préjet-Armandon	Titulaire	Mme Carole PALUSZKA - Le Bourg - Saint-Préjet-Armandon
	Suppléant	M. Michel SENTENAT - Le Vignal - Saint-Préjet-Armandon
Saint-Préjet-d'Allier	Titulaire	M. Roland PEPIN - Donazac - Saint-Préjet-d'Allier
	Suppléant	M. Michel FOUGEROUSE - Le Bourg - Saint-Préjet-d'Allier
Saint-Privat-d'Allier	Titulaire	Mme Monique PAULET épouse CHABANON – Le bourg - Saint-Privat-d'Allier
	Suppléant	Mme Maryse BLANC épouse BEYNIER – Mercury -Saint-Privat-d'Allier
Saint-Privat-du-Dragon	Titulaire	Mme Christiane SABATIER - Le Bourg - Saint-Privat-du-Dragon
	Suppléant	Mme Dominique PIROUX - Le Bourg - Saint-Privat-du-Dragon

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Saint-Romain-Lachalm	Titulaire	Mme Chantal POULY née GUILLAUMOND – Montchouvet - Saint-Romain-Lachalm
	Suppléant	M. Louis CLAPEYRON – Fontigon - Saint-Romain-Lachalm
Saint-Vénérand	Titulaire	M. Olivier VACHERON - Freycenet - Saint-Vénérand
	Suppléant	M. André GAZAGNON - Le Bourg - Saint-Vénérand
Saint-Vert	Titulaire	M. Michel OLEON - La Fond de Faux - Saint-Vert
	Suppléant	Mme Evelyne MARQUET - Le Moristel - Saint-Vert
Saint-Victor-Malescours	Titulaire	Mme Odile CHABANEL - Le Plait - Saint-Victor-Malescours
	Suppléant	M. Philippe RIVOIRE - Chemin de Planchette - Saint-Victor-Malescours
Saint-Victor-sur-Arlanc	Titulaire	M. Henri TAVERNIER - Beaumont – Saint-Victor-sur-Arlanc
	Suppléant	M. Daniel PERRIN - Le Bourg – Saint-Victor-sur-Arlanc
Saint-Vidal	Titulaire	M. Jérôme VEYSSEYRE – Grazac - Saint-Vidal
	Suppléant	M. Louis TALON – Grazac - Saint-Vidal
Saint-Vincent	Titulaire	M. Gérard BORIE – "Le Puy de Chalignac" - Saint-Vincent
	Suppléant	Mme Josiane MEYER – Larcenac – Saint-Vincent
Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire	M. Michel DUCHET - Le Bourg - Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
	Suppléant	M. Antoine DUCHET - Le Bourg - Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
Sainte-Florine Bureau n°1	Titulaire	M. Jean-Pierre TOMIO - 20 Rue des Coteaux de la Vizade - Sainte-Florine
Sainte-Florine Bureau n°2	Suppléant	M. Laurent COURTINE - 4 Rue Jacques Brel – Sainte-Florine -
	Titulaire	M. Bernard CARDOT - 7 Rue sous la Coste - Sainte-Florine
	Suppléant	M. Alain LASSAGNE - 7 Chemin du Gravaure - Sainte-Florine
Sainte-Florine Bureau centralisateur	Titulaire	M. Gérard COMBEUIL - 1 Impasse du Pré-Bourguet - Sainte-Florine
	Suppléant	M. Maurice DUCHET - 52 Rue de Belgique - Sainte-Florine
Sainte-Marguerite	Titulaire	Mme Arlette LOUBIER - La Vizade - Sainte-Marguerite
	Suppléant	Mme Annic LAURENT - Le Bourg - Sainte-Marguerite
Sainte-Sigolène Bureau n°1	Titulaire	Mme Juliette DURIEU née FOURNEL – Peybessous – Sainte-Sigolène
	Suppléant	Mme Marguerite MASSARD - Résidence St Joseph - Sainte-Sigolène
Sainte-Sigolène Bureau n°2	Titulaire	Mme Françoise ROMEYER née MOUNIER - Le Mont – Sainte-Sigolène
	Suppléant	Mme Hélène VALOUR née BONNEVILLE - 15 rue de la Paix -Sainte-Sigolène
Sainte-Sigolène Bureau n°3	Titulaire	Mme Mathilde RIOU - Lotissement les Violettes – Sainte-Sigolène
	Suppléant	M. Auguste JANUEL – Reveyrolles – Sainte-Sigolène
Sainte-Sigolène Bureau n°4	Titulaire	Mme Christine GRANGER née GORY - Le Garay de Cornassac – Sainte-Sigolène
	Suppléant	Mme Irène SAUZET - 51 rue des Flachères – Sainte-Sigolène
Sainte-Sigolène Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Laurence TABBI née MOULIER - Route d'Yssingeaux – Sainte-Sigolène

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

	Suppléant	M. Gérard SOUCHON - Ch. de la Batie – Sainte-Sigolène
Salettes	Titulaire	M. Frédéric HUGON - Espinasse - Salettes
	Suppléant	M. Noël BEAUFILS – Cossanges - Salettes
Salzuit	Titulaire	Mme Josette CHABRIER - Le Bourg - Salzuit
	Suppléant	M. Pascal BESSE - Le Bourg - Salzuit
Sanssac-l'Église	Titulaire	M. Georges BERAUD– Route de St Rémy – Sanssac-l'Église
	Suppléant	M. Stéphane GUILHOT – Driaudes – Sanssac-l'Église
Saugues Bureau n°1- n°2 et bureau centralisateur	Titulaire	M. Joseph PIGNOL - Mézères - Saugues
	Suppléant	M. Patrice MONTEIL - Pré du Villeret - Saugues
La Séauve-sur-Semène	Titulaire	Mme Elisabeth TEYSSIER née DOLMAZON - 13 allée des Genêts - La Séauve-sur-Semène
	Suppléant	Mme Michelle SOUMET née MOULIN - 20 lot du Petit Bois de Bozon - La Séauve-sur-Semène
Sembadel	Titulaire	M. Jean-Pierre REYNAUD - Le Bourg - Sembadel
	Suppléant	Mme Claudine MOURAILLE veuve MAISONNEUVE - Sembadel Gare - Sembadel
Seneujols	Titulaire	M. René AURELLE - Bonnefont – Seneujols
	Suppléant	M. Gilles BRUNEL – Bonnefont – Seneujols
Siaugues-Sainte-Marie	Titulaire	M. Robert LIONNET - Laniac - Siaugues-Ste-Marie
	Suppléant	M. Daniel CARLET - Impasse Petit Breuil - Siaugues-Ste-Marie
Solignac-sous-Roche	Titulaire	M. Jean-Pierre VALETTE – Boubas – Solignac-sous-Roche
	suppléant	M. Marcel EYMARON – Besse – Solignac-sous-Roche
Solignac-sur-Loire	Titulaire	Mme Yolande JOUBERT– route du Puy – Solignac-sur-Loire
	Suppléant	M. Jean-Marie GERBAL – rue de la Longe – Solignac-sur-Loire
Tailhac	Titulaire	Mme Hélène SABATIER - Marmeisse - Tailhac
	Suppléant	Mme. Christiane LONJON-SANOOGO - Le Bourg - Tailhac
Tence Bureau n°1	Titulaire	M. Michel RANCON – Bathelane - Tence
	Suppléant	M. Paul TEPPAZ - La Pomme - Tence
Tence Bureau n°2	Titulaire	M. Gérard DELOBRE - Les mazeaux - Tence
	Suppléant	M. Pierre CROC - Lieu dit « Pleyne » - Tence
Tence Bureau n°3	Titulaire	M. André GOUNON – Neyron - Tence
	Suppléant	Mme Sylve GENEST née GIBERT - 23 allée des Salettes - Tence
Tence Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Agnès BOYER – Salettes - Tence
	Suppléant	M. Jean-Claude FOUILLER – Utiac - Tence
Thoras	Titulaire	M. Jean-Philippe BARLET - Ventajols - Thoras
	Suppléant	Mme Marie-Antoinette LOMBARD - Le Bourg - Thoras
Tiranges	Titulaire	Mme Michèle BOUILLON née MAFFEI - Chemin Saint-Martin - Tiranges
	Suppléant	M. Yann BOYER - Rue du Randably - Tiranges
Torsiac	Titulaire	M. Denis ROCHER - Brugeilles - Torsiac
	Suppléant	M. Jean-Paul CHABANON - Brugeilles - Torsiac

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Valprivas	Titulaire	Mme Michelle MOSNIER née THIOLIERE - 204 rue des écoliers - Valprivas
	Suppléant	M Gérard DARLES - 87 Grande rue - Valprivas
Vals-le-Chastel	Titulaire	Mme Marie-Thérèse TRONCHERE - Le Bourg - Vals-le-Chastel
	Suppléant	Mme Marcelle BRUHAT - Le Bourg - Vals-le-Chastel
Vals-près-le-Puy Bureau n° 1	Titulaire	Mme Marie-Claude BROC – 2 rue Francisque Enjolras- résidence « L'Olizon » – Vals-près-le-Puy
	Suppléant	Mme Colette PIGEON – CHABANON – 10 Rue Joseph Rumillet – Vals-près-le-Puy
Vals-près-le-Puy Bureau n° 2	Titulaire	M. Philippe BACH – 19 Chemin de la Sermone – Vals-près-le-Puy
	Suppléant	M. Raymont LOUBAT – 11 Rue de l'Aubépine – Vals-près-le-Puy
Vals-près-le-Puy Bureau Centralisateur	Titulaire	M. Félix MOULEYRE – 21 Rue Saint Benoît – Vals-près-le-Puy
	Suppléant	Mme Jeannette DA ROCHA – 6 place de la Mutualité – Vals-près-le-Puy
Varennes-Saint-Honorat	Titulaire	M. Daniel SOULIER – La Chaumarasse – Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
	Suppléant	Mme Claude RENOUE – Le Moulin - Varennes-Saint-Honorat
Les Vastres	Titulaire	Mme Edith BOREL – La Faye 43430 Les Vastres
	Suppléant	Mme Bernadette CHAMBON – Le Bourg – Les Vastres
Vazeilles-Limandre	Titulaire	M. Sébastien PAGES – le bourg – Vazeilles-Limandre
	Suppléant	Mme Gwenaél GUINIO - Beauregard – Vazeilles-Limandre
Venteuges	Titulaire	M. Michel DUMAS - Combret - Venteuges
	Suppléant	Mme Danielle CICERON - Lavès - Venteuges
Vergezac	Titulaire	Mme Jocelyne FAISANDIER – Le Bourg - Vergezac
Vergongheon	Titulaire	M. André TAPISSIER - 30 Route du Stade - Vergongheon
	Suppléant	M. Alain SICARD - 6 Rue du 19 Mars 1962 - Vergongheon
Vernassal	Titulaire	M. Daniel PEYRET – Le Bourg – Vernassal
	Suppléant	Mme Josette BENOIT – Le Bourg - Vernassal
Le Vernet	Titulaire	M. Calixte PELISSE– Le Vernet
	Suppléant	Mme Rose-Mery GIVEL – Le Vernet
Vézézoux	Titulaire	M. Gilles HOSTIER – Rue de la Coulaire - Vézézoux
	Suppléant	Mme Marie-Josiane MIAILLE – Rue du Say - Vézézoux
Vieille-Brioude	Titulaire	Mme Monique CARLIER - La Pruneyre - Vieille-Brioude
	Suppléant	Mme Janine AUZAT - Rue Combevignouse - Vieille-Brioude
Vielprat	Titulaire	M. Prosper MIALON – Le Mas - Vielprat
	Suppléant	M. Jean-Pierre PETIT – Le Leyris - Vielprat
Villeneuve-d'Allier	Titulaire	Mme Brigitte ISSARTEL - Villeneuve-d'Allier
	Suppléant	M. Jérôme FLANDIN - Villeneuve-d'Allier
Les Villettes	Titulaire	Mme Isabelle CASSAN née BUISSON - 13 L'orée du Bois - Les Villettes
	Suppléant	Mme Jeannine CALEYRON - Le Bourg - Malvalette
Vissac-Auteyrac	Titulaire	M. Roger CHAURAND - Montcalm - Vissac-Auteyrac
	Suppléant	M. Guy ARNOULT - Lachaud-Curmilhac - Vissac-Auteyrac

ANNEXE A L'ARRETE DCL/BRE n° 2018-163 du 3 août 2018

Vorey	Titulaire	M. Bernard VEROTS – avenue du 8 mai 1945 – Vorey sur Arzon
	Suppléant	Mme Denise BARTHELEMY – avenue Marie GOY – Vorey sur Arzon
Yssingeaux Bureau n°1	Titulaire	Mme Evelyne BONNET - 5 rue des Sucs -Yssingeaux
	Suppléant	Monsieur SURREL Jacques Lieu-dit Livinhac 43200 Yssingeaux
Yssingeaux Bureau n°2	Titulaire	M. André CHAMBON – Veyrac -Yssingeaux
	Suppléant	Mme Michelle GARDE née GONON - 23 Av du 8 mai - Yssingeaux
Yssingeaux Bureau n°3	Titulaire	Mme Nathalie MAISONNIAL - Sous-Préfecture d'Yssingeaux
	Suppléant	M. Victor SABATIER – Sarlis - Yssingeaux
Yssingeaux Bureau n°4	Titulaire	M. Marc JOUVE - Direction Départementale des Territoires - Le Puy en Velay
	Suppléant	MME MEYER Monique née COLAS DES FRANCS – 240 rue des granges – 43200 YSSINGEAUX
Yssingeaux Bureau centralisateur	Titulaire	Mme Denise CHAPON - Trésorerie d'Yssingeaux
	Suppléant	M. Jacques SURREL – Livinhac - Yssingeaux

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-02-002

Arrêté préfectoral coordination routière n° 2018-15 portant
interdiction temporaire de circulation à tous les véhicules
sauf riverains sur la route nationale n°102 entre le

*Arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de circulation à tous les véhicules sauf riverains
sur la route nationale n°102 entre le rond-point du Collet (RD136) au boulevard Carnot (le*
rond-point du Collet (RD136) au boulevard Carnot (le
Puy-en-Velay)

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SERVICE DES SÉCURITÉS

Coordination routière

Arrêté préfectoral coordination routière n° 2018-15
portant interdiction temporaire de circulation
à tous les véhicules sauf riverains
sur la route nationale n°102 entre le rond-point du Collet (RD136) au boulevard Carnot
(le Puy-en-Velay)

Le préfet de la Haute-Loire,

Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code de la route ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code pénal ;
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile ;
Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2017 – 27 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
Vu l'arrêté de la ville du Puy-en-Velay n°18/AD/951 du 20 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;
Vu la demande présentée par les autorités religieuses concernant l'organisation de la procession le mercredi 15 août 2018 ;

Considérant qu'en raison de l'affluence des personnes qui suivront la procession et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

ARRÊTE

Article 1 - sous réserve des dispositions de l'article 2, la circulation de tous les véhicules sera interdite, dans le sens descendant (rond-point du Collet vers le Puy) :

- le 15 août de 14 heures à 18 heures ;
- sur la route nationale n°102, du rond-point du Collet à l'avenue Carnot.

Article 2 - l'interdiction de circulation prévue à l'article 1^{er} ne s'applique pas :

- aux véhicules de secours et d'intervention ;
- aux véhicules intervenant dans le cadre de l'activité de dépannage des réseaux électricité ;
- aux riverains.

Article 3 - la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par la direction interdépartementale des routes Massif Central.

Article 4 - Les véhicules seront invités à suivre la déviation prévue par le plan de gestion du trafic (Secteur 102-12 par les RD 136 et 103).

Article 5 - sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé :

- le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement du Puy-en-Velay ;
- le directeur interdépartemental des routes Massif Central ;
- le directeur des services techniques du conseil départemental de Haute-Loire,
- le commandant de groupement départemental de la gendarmerie ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;

seront destinataires d'une copie :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Article 6 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 2 août 2018

Pour le préfet et par délégation

le secrétaire général

Signé

Rémy DARROUX

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2018-08-02-003

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE

arrêté relatif à la révision des listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 10 janvier 2019

Arrêté DCL/ BRE n° 2018-162 du 2 août 2018 relatif à la révision des listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 10 janvier 2019

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral et notamment les articles L.1 à L.43, R.1 à R.25 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - Dans toutes les communes du département de la Haute-Loire, les opérations de révision annuelle des listes électorales (générales, complémentaires municipales et européennes) auront lieu du 1^{er} septembre 2018 au 10 janvier 2019 :

Elles concernent les inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Le tableau des additions et retranchements de la liste électorale est déposé au secrétariat de la mairie et affiché dans les lieux prévus à cet effet, le 10 janvier 2019 ;

Article 2 - Les électeurs doivent se faire inscrire ou radier à la mairie, avant le 31 décembre 2018 au plus tard.

Article 3 - Les électeurs disposent d'un délai de dix jours à compter de l'affichage des tableaux des rectifications apportées à la liste établie au 10 janvier par les maires, c'est-à-dire du 10 au 20 janvier 2019, pour déposer, le cas échéant, leurs réclamations au greffe du tribunal d'instance du Puy-en-Velay. A partir du 21 janvier 2019, aucune réclamation ne sera admise.

Article 4 - Le présent arrêté devra être apposé aux lieux habituels d'affichage de chaque mairie du département.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux, et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 2 août 2018

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Signe : Rémy DARROUX

43_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Loire

43-2018-06-26-003

Attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Attribution médaille d'honneur

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRÊTÉ SDIS N° 2018- 631

PORTANT ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS AU TITRE DE LA PROMOTION DU 14 JUILLET 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

➤ Médaille d'ancienneté :

- **Echelon Bronze** :

M. BARBALAT Emmanuel, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours du PUY-EN-VELAY
Mme BASSIER Lydie, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de LANDOS
Mme BAYLOT Camille, Sapeur de 1^{ère} classe, Centre d'Incendie et de Secours de LA CHAISE-DIEU
M. BESSE Alexian, Sergent, Centre d'Incendie et de Secours de COUBON
M. BLANCHER Hugo, Sapeur de 1^{ère} classe, Centre d'Incendie et de Secours du PUY-EN-VELAY
M. BUTEZ Eric, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de VOREY-SUR-ARZON
M. COSTE Mathieu, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de BEAULIEU
M. DELAIGUE Alexis, Caporal, Centre d'Incendie et de Secours de BRIOUDE
M. DERAÏL Anthony, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de ST-PAULIEN
M. FERRET Jean-Pierre, Adjudant, Centre d'Incendie et de Secours d'AUREC SUR LOIRE
M. GIBERT Romain, Sergent, Centre d'Incendie et de Secours de ST-PAULIEN
M. JOUBERT Xavier, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours du PUY-EN-VELAY
M. MARCONNES Jacky, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de VOREY-SUR-ARZON
M. MARREL Eric, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de LA CHAISE-DIEU
M. OUTIN Mickaël, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de BAS-EN-BASSET
M. PAULET Jérôme, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours du PUY-EN-VELAY
M. QUAGLINO Camille, Caporal, Centre d'Incendie et de Secours de ST-PAULIEN
M. SCHUTT Mickaël, Sergent, Centre d'Incendie et de Secours de VOREY-SUR-ARZON

- **Echelon Argent :**

M. GIRAUD Sébastien, Lieutenant, Centre d'Incendie et de Secours du BRIGNON-SOLIGNAC
M. LEGROS Stéphane, Adjudant, Centre d'Incendie et de Secours de VELAY SEMENE
M. MALAPERT Philippe, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de LA CHAISE-DIEU
M. MARQUARSEN Eric, Lieutenant 2^{ème} classe, Centre d'Incendie et de Secours du PUY EN VELAY
M. OLLIER Stéphane, Sergent-chef, Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire
M. PIBOYEUX Stéphane, Adjudant, Centre d'Incendie et de Secours de LANDOS
Mme VIALLET Christelle, Sergent-chef, Centre d'Incendie et de Secours de SAUGUES

- **Echelon Or :**

M. ARNAUD Guy, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de LANDOS
M. BUFFIERE Jean Louis, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de SAUGUES
M. DELORME Jean-Michel, Caporal-chef, Centre d'Incendie et de Secours de ST-JUST-MALMONT
M. GOUTEYRON Daniel, Sapeur de 1^{ère} classe, Centre d'Incendie et de Secours de BEAULIEU
M. NICOLAS Jean-Luc, Adjudant-chef, Centre d'Incendie et de Secours du PUY EN VELAY
M. THOMAS Alain, Lieutenant, Centre d'Incendie et de Secours de BRIOUDE
M. TRINCAL Patrice, Lieutenant, Centre d'Incendie et de Secours de ST-PAULIEN

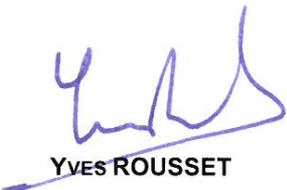
- **Echelon Grand'Or :**

M. PERRE François, Capitaine à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours et M. le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Puy-en-Velay, le 26 JUIN 2018



YVES ROUSSET

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d’audit des
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de
Lyon)

43-2018-08-06-001

Arrêté n° 62-2018 du 6 août 2018 portant modification de
la composition du conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de la Haute-Loire



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n°62 -2018 du 6 août 2018

portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Loire

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R211-1, D231-1 et D231-4

Vu l'arrêté du 28 Octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Loire,

Vu la proposition de la Fédération nationale de la mutualité française du 23 mai 2018,

A R R Ê T E

Article 1

L'arrêté ministériel en date du 29 mars 2018 susvisé, portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Loire est modifié comme suit :

En tant que représentante de la Fédération nationale de la mutualité française, Madame Dominique AVRIL est nommée suppléante sur poste vacant.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Haute Loire.

Fait à Lyon, le 6 août 2018

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER